

Agriculture en harmonie avec la nature

*Stratégie pour un
environnement agricole
et agroalimentaire
durable au Canada*



Agriculture et
Agroalimentaire Canada Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

Publication 1937 F

Pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport :

Section des publications
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-6610

© Ministre des Travaux publics et des services gouvernementaux Canada, 1997

N° de catalogue A22-166/1-1997F
ISBN 0-662-81826-1

Ce document est aussi distribué via Internet à l'adresse www.agr.ca/envirf.html

Also available in English under the title

Agriculture in Harmony with Nature – Strategy for Environmentally Sustainable
Agriculture and Agri-Food Development in Canada

Photographies de la page couverture

1. Sauvagine, par le Service canadien de la faune
2. Agriculteur et enfant, par Debbie Thomas
3. Paysage agricole, par la Direction de la recherche d'AAC
4. Légumes, par la Direction de la recherche d'AAC
5. Gerbe de blé, par l'Institut international du Canada pour le grain

*La couverture et le texte de ce document ont été imprimés sur du papier recyclé qui contient
75 p. 100 de fibres postconsommation ainsi qu'avec de l'encre végétale.*



EcoLogo® Paper / Papier Éco-Logo®

Mot du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

L'environnement agricole et agroalimentaire durable est synonyme d'une industrie florissante, de produits agricoles de bonne qualité, de perspectives commerciales intéressantes au Canada et partout dans le monde, et de retombées positives pour l'ensemble de la population. Cet environnement sous-tend également un environnement de qualité — avec des lacs et des rivières propres, des sols fertiles et de l'air pur.

Cependant, pour que notre environnement puisse un jour ressembler à cette image, nous devons adopter une stratégie qui nous poussera à intégrer une pensée environnementale dans chaque décision que nous prenons concernant le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Heureusement que nous n'avons pas à réinventer la roue puisque les différents intervenants du secteur cumulent déjà des années d'expérience de travail bénévole dans la protection de l'environnement. *Agriculture en harmonie avec la nature — Stratégie pour un environnement agricole et agroalimentaire durable au Canada* utilise les acquis et les intègre dans un cadre qui devrait permettre d'étoffer les partenariats entre le gouvernement et les industries afin d'assurer une meilleure gestion de l'environnement dans la conjoncture actuelle de restrictions financières.

La stratégie tient compte des changements qui marquent actuellement le monde, dont les nouveaux enjeux environnementaux comme la qualité de l'eau et la prévention des dommages que l'agriculture peut causer à l'environnement. En tant que Canadiens, nous sommes aussi appelés à coopérer avec la communauté internationale pour que soient respectés les engagements internationaux et que soit assurée la pérennité de l'agriculture. L'expertise et la technologie canadienne en matière d'agriculture durable peuvent ouvrir d'importants débouchés commerciaux pour notre pays.

Une bonne stratégie cherche à « agir » et non seulement à « planifier ». Nous devons tous faire notre part pour que notre secteur agricole et agroalimentaire devienne vraiment durable. C'est l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants qui en dépend. Je vous invite donc tous à conjuguer vos efforts pour que le secteur agricole et agroalimentaire continue de progresser dans le respect de l'environnement.



Ralph Goodale



L'honorable Ralph Goodale

Table des matières

Mot du Ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	iii
Résumé	vii
Introduction	1
Engagement environnemental d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	4
Examen sommaire des enjeux : tendances de production et questions environnementales.....	8
Orientations stratégiques	
1. Parfaire la compréhension.....	13
2. Faire la promotion de la bonne gérance de l'environnement et de ses ressources	21
3. Proposer des solutions ingénieuses.....	31
4. Saisir les possibilités de marché.....	39
Conclusion	48
Glossaire.....	49
Autres documents.....	51
Remerciements.....	53
Annexes	
Annexe 1 : Profil d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	56
Annexe 2 : Mesure de la performance	63
Annexe 3 : Consultations.....	65

Résumé

Le Canada a pris l'engagement du développement durable et à cette fin conjugué ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux pour que les besoins de la population canadienne soient satisfaits à tout jamais sans pour autant compromettre l'équilibre avec les autres composantes des écosystèmes de la planète. L'agriculture durable est l'aboutissement d'un processus par tâtonnements auquel participent également les différents intervenants du secteur agricole et agroalimentaire. Les avantages qui en découleront seront considérables — la protection de la base des ressources naturelles, une plus grande compétitivité économique de l'industrie agricole et l'assurance du bien-être et du gagne-pain des travailleurs agricoles et de leurs familles.

Dans son nouveau programme environnemental, *Guide de l'écogouvernement*, le gouvernement fédéral demande aux ministères de formuler des stratégies de développement durable qui seront présentées au Parlement en décembre 1997. Ces stratégies seront par la suite soumises à l'examen du nouveau Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada. Le présent document, *Agriculture en harmonie avec la nature*, présente la *Stratégie pour un environnement agricole et agroalimentaire durable au Canada*. Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré cette stratégie en consultation avec de nombreux groupes sectoriels et d'intérêt. Elle s'intéresse avant tout à l'environnement durable afin que le rapport entre l'agriculture durable et la production agroalimentaire soit tout aussi bien compris que celui entre l'activité sociale et l'économie. Un document complémentaire *Profil des tendances de production et des enjeux environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire canadien* fournit une analyse plus poussée de l'économie et de la production du secteur et trace un profil assez complet des enjeux environnementaux qui se posent.

La présente stratégie offre aux décideurs du secteur et du Ministère les outils et l'information dont ils ont besoin pour que le secteur agricole et agroalimentaire canadien

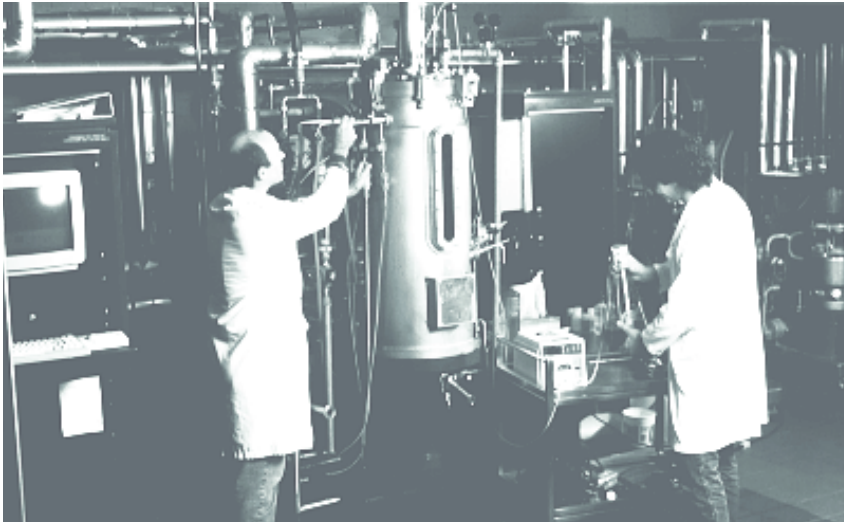
connaisse une croissance soutenue grâce à l'excellence de sa fiche environnementale. Les décideurs pourront ainsi mieux intégrer la pensée environnementale dans leur gestion courante qui devrait ainsi devenir plus à l'enseigne de la proaction que de la réaction. Le succès de cette stratégie dépendra de la valeur des partenariats conclus avec les industries agricoles et agroalimentaires, les différentes instances du gouvernement, les milieux environnementaux et l'ensemble de la population canadienne.

Engagement environnemental d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada conjugue ses efforts à ceux des industries agricoles et agroalimentaires et de l'ensemble de la population canadienne afin de préserver la base de ressources dont dépend notre production alimentaire et de protéger l'intégrité environnementale du paysage agricole pour les meilleurs intérêts des générations présentes et futures. Le Ministère s'efforce parallèlement de soumettre ses activités aux normes environnementales les plus strictes. Dans cette perspective, les six principes suivants ont inspiré le document *Agriculture en harmonie avec la nature — Stratégie pour un environnement agricole et agroalimentaire durable au Canada*.

Les partenariats : Le Ministère se propose de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires du secteur, des autres instances





gouvernementales et autres à la promotion de la production agricole et agroalimentaire durable.

L'intégration : Le Ministère veillera à ce que les considérations environnementales constituent un élément du processus de décision et de la conduite des affaires au Canada — aux niveaux des exploitations agricoles, des usines de conditionnement des aliments, des centres de distribution des produits alimentaires et même dans les bureaux du gouvernement.

Une approche écosystémique : Le Ministère vantera la valeur d'une approche écosystémique qui permet de mieux intégrer les activités agricoles et agroalimentaires dans le contexte de l'environnement global.

La bonne gestion de l'environnement et des ressources : Le Ministère encouragera l'adoption d'une approche préventive plutôt que réactive en matière de gestion et de protection de notre base de ressources et de l'environnement.

L'équité entre les générations : Le Ministère cherchera à assurer une répartition équitable entre les générations des coûts du développement durable et des avantages qui

en découleront ainsi qu'à encourager l'adoption immédiate de pratiques environnementales responsables afin de minimiser le passif environnemental dont pourraient hériter les prochaines générations.

La compétitivité : Le Ministère soutiendra un système de marché qui favorise les meilleures pratiques environnementales, en faisant clairement valoir les liens entre l'environnement durable, la productivité économique et la compétitivité.

Survol des enjeux : Tendances de la production et enjeux environnementaux

Le secteur agricole et agroalimentaire produit 9 p. 100 du PIB. Il emploie directement ou indirectement environ deux millions de personnes, soit près de 15 p. 100 de tous les emplois au pays. Le secteur exporte pour environ 17 milliards de dollars et contribue près de 5 milliards à l'excédent commercial du Canada.

La production agricole est influencée par des facteurs physiques, technologiques, économiques et sociaux. La nature de ces différents facteurs varie énormément d'une région à l'autre, de sorte que l'agriculture s'est grandement diversifiée au Canada. Les risques environnementaux que pose la production agricole varient eux aussi considérablement selon la nature de la production, son milieu et les pratiques de gestion utilisées. Les enjeux environnementaux de la production agricole et agroalimentaire comprennent l'utilisation et la qualité de l'eau, l'utilisation et la gestion des facteurs de production agricole (éléments nutritifs, pesticides et énergie), l'utilisation des terres, leur gestion et la qualité du sol, la biodiversité de l'agroécosystème, le climat et la qualité de l'air.

Alors que le secteur agricole continue d'élargir son approche environnementale en s'intéressant aussi aux incidences de ses activités sur l'ensemble de l'écosystème, de nouveaux enjeux surgissent. Ces nouveaux enjeux sont essentiellement dictés par les préoccupations relatives à la santé de la population et aux répercussions environnementales

en aval, autrement dit à l'extérieur des exploitations agricoles. La qualité de l'eau, aujourd'hui la principale préoccupation du public face à l'exploitation des ressources naturelles, se trouve compromise par une mauvaise gestion des sols, du fumier, des engrais, des pesticides et autres produits chimiques. D'autres enjeux se dessinent aux niveaux de la responsabilité environnementale, de la conformité aux exigences provinciales en matière de pratiques agricoles et de l'attention internationale portée aux risques que peuvent poser les facteurs de production comme les pesticides.

Diverses forces sociales et économiques continueront de sculpter l'avenir environnemental du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Citons notamment la demande mondiale, les prix des denrées, les politiques fédérales, provinciales et municipales, les accords commerciaux internationaux, la technologie et la recherche agricole. L'industrie du conditionnement des aliments et des boissons cherche à accroître sa compétitivité, sa productivité et ses exportations. Il sera donc important de veiller à ce que les progrès économiques s'accompagnent aussi de gains sur le plan de l'environnement. Il y a lieu également de produire une meilleure information sur la performance et les risques environnementaux de l'industrie. L'agriculture primaire devra accroître sensiblement sa production sur les terres existantes si l'on veut répondre à la demande mondiale en produits agricoles, qu'ils soient alimentaires ou non. Il s'ensuivra sans doute une intensification et une concentration plus marquée des productions végétales et animales, avec les risques environnementaux que cela suppose. Pour minimiser ces risques, les décideurs de toutes les instances du secteur devraient avoir accès aux outils et aux renseignements appropriés.

Approche stratégique

Le document d'Agriculture et Agroalimentaire Canada *Agriculture en harmonie avec la nature — Stratégie pour un environnement agricole et agroalimentaire durable au Canada* reconnaît l'intérêt du secteur

agricole et agroalimentaire canadien pour le développement durable et tente de maintenir la lancée des succès obtenus au moyen de pratiques favorables pour l'environnement. Cette stratégie repose sur les quatre orientations stratégiques suivantes :

Orientation stratégique 1 : Parfaire la compréhension

Améliorer la capacité des décideurs du Ministère et du secteur à intégrer les facteurs environnementaux dans le processus régulier de prise de décisions

Une production agricole et agroalimentaire durable est un processus perpétuel de changements et d'améliorations qui exige une bonne compréhension des liens entre les activités agricoles et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Agriculture et Agroalimentaire Canada tentera d'assurer une meilleure compréhension de ces interactions et d'éclairer les décisions en communiquant une information pertinente. Le Ministère améliorera aussi sa capacité de colliger, d'analyser, d'interpréter, de résumer et de distribuer cette information ainsi que d'intégrer un point de vue écologique à ses politiques et programmes.

Priorités

- *Parfaire les capacités d'analyse du Ministère et distribuer en temps opportun l'information pour que les facteurs environnementaux puissent être mieux considérés dans les décisions que prennent le secteur et le Ministère.*
- *Intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques, les lois et les programmes du Ministère.*

Orientation stratégique 2 : Faire la promotion de la bonne gestion de l'environnement et de ses ressources

Encourager le secteur agricole et agroalimentaire à adopter les principes de bonne gestion de l'environnement et à utiliser d'une façon rationnelle la base des ressources agricoles.

Le succès à long terme du secteur dépend de sa capacité d'assujettir ses activités à une éthique de bonne gestion des ressources qui tient compte de la place qu'il occupe dans les écosystèmes du Canada. Le secteur ne pourra améliorer sa fiche environnementale qu'en assurant la conservation des ressources et en réduisant les effets négatifs de l'agriculture sur l'environnement, notamment en prévenant les dommages à l'environnement. Agriculture et Agroalimentaire Canada appliquera les principes de bonne gestion et de protection de l'environnement à ses propres activités et prendra les mesures qui s'imposent pour encourager le secteur à suivre son exemple.

Priorités

- *Trouver des mécanismes qui encourageront le secteur agricole et agroalimentaire à adopter des pratiques qui maximisent les avantages de l'utilisation diversifiée des ressources naturelles et de leur bonne gestion.*
- *Intégrer le principe du respect de l'environnement dans la gestion des activités physiques du Ministère.*

Orientation stratégique 3 : Proposer des solutions ingénieuses

Investir dans la recherche, le développement et le transfert de technologies pour mieux relever les défis environnementaux et assurer la viabilité du secteur agricole et agroalimentaire.

Le secteur a besoin de technologies et de produits innovateurs pour que se concrétise le développement durable. Agriculture et Agroalimentaire Canada tentera avec le secteur de trouver ces outils, notamment au moyen de recherches visant à réduire les effets environnementaux à l'intérieur et à l'extérieur des exploitations agricoles et en offrant des solutions de rechange aux méthodes de culture et de production alimentaires qui ne souscrivent pas à l'agriculture durable. Le Ministère tentera également de déterminer les régions et les pratiques qui exigent une attention immédiate.

Priorités

- *Par le truchement de la recherche-développement, mettre à la disposition de l'industrie plus de systèmes et de technologies pouvant atténuer les effets environnementaux de l'agriculture à l'intérieur et à l'extérieur des exploitations agricoles.*
- *Déterminer les régions où le risque environnemental est le plus marqué.*

Orientation stratégique 4 : Saisir les possibilités de marché

Encourager la commercialisation et la vente de produits agricoles et agroalimentaires qui favorisent la qualité de l'environnement et une croissance durable.

Pour soutenir la concurrence sur un marché exigeant tout en respectant les impératifs environnementaux, le secteur et le Ministère doivent modifier leur approche sur les marchés. Agriculture et Agroalimentaire Canada colligera des renseignements sur les marchés et participera à la négociation et à l'interprétation des accords commerciaux pour aider le secteur à relever les défis environnementaux posés par le commerce international et à exploiter tous les débouchés commerciaux qui s'offrent.

Priorités

- *Sensibiliser davantage l'industrie aux possibilités et aux contraintes en matière de commercialisation environnementale de manière à permettre des interventions proactives.*
- *Faciliter la démonstration de la qualité environnementale des produits, pratiques et services du secteur agricole et agroalimentaire.*
- *Exercer une influence sur les initiatives nationales et internationales pour la protection de l'environnement et les meilleurs intérêts du secteur agricole et agroalimentaire canadien.*

Les mesures à l'appui de ces priorités sont présentées dans le corps de la stratégie.

Introduction

Développement durable

Le développement durable constitue une façon de conjuguer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du Canada. Il permet aussi de répondre aux besoins des Canadiens tout en maintenant l'équilibre avec les autres éléments des écosystèmes terrestres pour ainsi assurer un avenir prospère aux prochaines générations. C'est d'ailleurs cette prospérité que cherche à atteindre le gouvernement fédéral en faisant la promotion du développement durable au Canada.

Production agricole et agroalimentaire durable

Le développement durable en agriculture et agroalimentaire désigne une façon de produire, de conditionner et de distribuer les produits alimentaires pour que les générations actuelles et futures continuent de jouir de la bonne qualité de vie que nous connaissons actuellement au Canada et d'une économie robuste. Menée dans le respect de l'environnement, la production agricole agroalimentaire peut :

- protéger la base des ressources naturelles et prévenir la dégradation des sols, de l'eau et de l'air
- contribuer au bien-être économique et social de la population canadienne
- assurer un approvisionnement alimentaire fiable et d'excellente qualité
- garantir le gagne-pain et le bon niveau de vie des travailleurs agricoles et de leurs familles.

Stratégies de développement durable

Le développement durable est un processus par tâtonnements qui imbrique les préoccupations économiques, sociales et environnementales. Le gouvernement fédéral a amorcé ce processus dans son nouveau programme environnemental, *Guide de l'écogouvernement*, qui invite les différents ministères à concevoir leur stratégie de développement durable.

Ce nouveau programme s'accompagne d'une modification à la *Loi sur le vérificateur général*, qui crée le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable. Les stratégies de développement durable préparées par chaque ministère fédéral seront soumises au Parlement d'ici à décembre 1997. Par la suite, le Commissaire fera rapport de la mesure dans laquelle les différents ministères auront mis oeuvre leur stratégie.

Le présent document, *Agriculture en harmonie avec la nature* présente la *Stratégie pour un environnement agricole et agroalimentaire durable au Canada*. Cette stratégie a été élaborée en consultation avec les différents groupes sectoriels et autres groupes d'intérêt. Elle continuera d'évoluer pour atteindre le meilleur équilibre possible entre les préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Son document complémentaire, *Profil des tendances de production et des enjeux environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire canadien*, présente une analyse plus poussée de l'économie et de la production du secteur. Il s'intéresse à la production végétale et animale primaire, à l'industrie du conditionnement des aliments et des boissons, ainsi qu'aux changements de l'utilisation faite des terres agricoles au Canada. Ce document trace également un profil assez complet des enjeux environnementaux qui se posent tels que la qualité et l'utilisation faite de l'eau, des facteurs de production agricole et du sol.

L'environnement en mire

Agriculture et Agroalimentaire Canada a déjà défini dans une large mesure ses objectifs économiques et sociaux, et cherché à prévoir leurs conséquences pour la société afin de déterminer les mesures qu'il convient de

Le gouvernement du Canada est d'avis que le développement durable n'est pas seulement un but à souhaiter dans le domaine des politiques gouvernementales; c'est un but essentiel. Pour réaliser le développement durable, il importe d'envisager la politique officielle d'une façon intégrée, ouverte et responsable. Le développement durable devrait aussi comporter un engagement à l'amélioration continue.

Guide de l'écogouvernement, 1995

prendre pour favoriser les progrès économiques et sociaux de la production agricole et agroalimentaire au Canada. Le plan d'entreprise du Ministère décrit d'ailleurs ces objectifs. Le Ministère doit poursuivre son travail en ce sens afin de contribuer également aux aspects environnementaux du développement durable.

La stratégie présentée dans le présent document porte sur l'environnement durable et cherche à mieux intégrer ce concept à notre façon de faire des affaires. Elle décrit d'une façon plus détaillée les défis qui se posent et les perspectives que le Ministère peut bien saisir, ainsi que la façon dont le Ministère se propose de travailler avec le secteur pour que progresse la démarche vers un environnement durable. Lorsque cette stratégie sera bien lancée, le Ministère entreprendra d'autres mesures pour imbriquer davantage les aspects économiques, environnementaux et sociaux dans ses prochaines stratégies de développement durable.

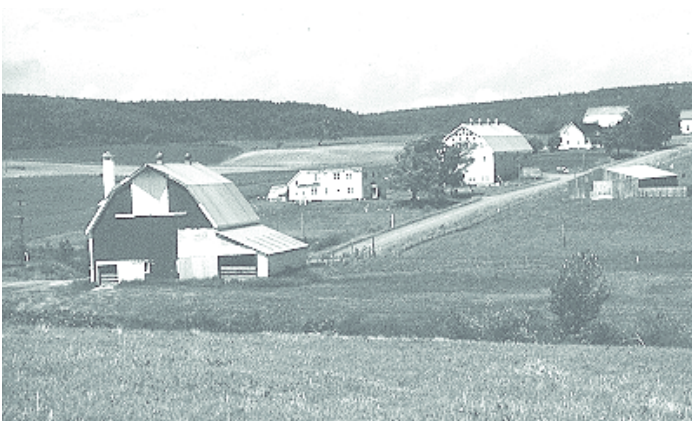
Des partenariats de longue date

Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille depuis longtemps avec le secteur et d'autres partenaires pour améliorer la gérance faite de l'environnement. Plus de

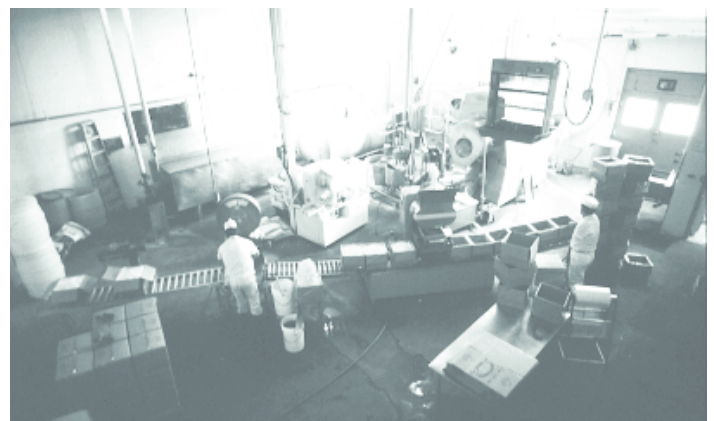
cent ans se sont écoulés depuis qu'ont été créées nos premières fermes expérimentales pour aider les agriculteurs à tirer le maximum de leurs ressources agricoles. Parallèlement, de nombreux projets fédéraux ont aussi permis de protéger les ressources agricoles, dont l'Administration du rétablissement agricole des Prairies créée pendant les années 1930 marquées par les tempêtes de poussière et, plus récemment, le Programme national de conservation des sols et le volet agricole du Plan Vert.

Les industries agricoles et agroalimentaires ont changé au cours des années tout comme les effets qu'elles exercent sur l'environnement. Les producteurs agricoles, les usines de conditionnement des aliments et les distributeurs de produits alimentaires prennent aujourd'hui la situation au sérieux. Ceux qui ont l'intention de maintenir leur entreprise productive n'ont jamais si bien compris l'importance de la bonne gérance et de ses principes. Il s'agit dans une certaine mesure du fruit des efforts de coopération que le Ministère a investis pour favoriser une éthique de conservation au sein du secteur et mettre au point des systèmes et des technologies qui mèneront inévitablement au développement durable.

Développement durable ...



au niveau de l'exploitation agricole ...



et de l'usine.

Au-delà des limites des fermes et des usines

L'industrie agroalimentaire est bien consciente de l'incidence qu'elle exerce sur l'environnement au-delà des murs de ses usines. L'industrie agricole a aussi acquis cette même sensibilisation. En effet, les producteurs canadiens sont de plus en plus conscients que les paysages agricoles font partie d'un vaste écosystème et que les décisions qu'ils prennent peuvent avoir des répercussions marquées sur l'environnement même en aval de leurs exploitations.

Tous les Canadiens profiteront de la bonne gestion du secteur agricole et agroalimentaire. Une bonne gestion à l'usine de conditionnement des aliments stimule la prévention de la pollution et une utilisation efficace des ressources. De même, une bonne gestion de nos terres agricoles protège la qualité et la disponibilité de nos sources alimentaires, et permet à cette terre qui est la nôtre de bien jouer son rôle écologique dans le système plus vaste. Avec le concours des partenaires du gouvernement, des milieux scientifiques et de l'ensemble de la collectivité, les producteurs et les transformateurs élargissent leur éthique de gestion et l'appliquent à leurs activités courantes.

Mettre d'abord de l'ordre chez nous

Agriculture et Agroalimentaire Canada emploie des milliers de personnes d'un bout à l'autre du pays, gère de nombreuses installations et terres, fait des achats de biens et de services et exploite un important parc automobile. La façon dont le Ministère gère ces biens peut grandement contribuer au développement durable.

Cette première version de la stratégie de développement durable présente les efforts que le Ministère entend investir de pair avec le secteur afin d'assurer la pérennité de l'environnement. Elle pose les assises d'un système de gestion de l'environnement ainsi que de l'adoption d'un plan d'action visant à rendre d'ici les trois prochaines années les installations et les activités du Ministère plus respectueuses de l'environnement.

Vers l'avenir

En raison de ses perspectives de croissance prometteuses, de ses talents, de son énergie et de la réputation de qualité et d'innocuité de sa production, le secteur est bien placé pour soutenir une concurrence efficace sur les marchés canadiens et étrangers. La présente stratégie décrit ce qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada se propose de faire pour consolider sa position et veiller à ce que sa fiche environnementale continue de militer en faveur de la croissance soutenue.

Pour information

Conformément aux exigences de présentation de la stratégie de développement durable, le lecteur trouvera à l'annexe I le profil de notre Ministère, à l'annexe 2 des descriptions des mesures de performance et à l'annexe 3 une brève description des consultations menées dans le cours du processus d'élaboration de la stratégie.



Engagement environnemental d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Le changement qui touche aujourd'hui l'agriculture et l'agroalimentaire est aussi dicté par l'obligation de préserver la qualité de notre sol, de notre eau et de notre environnement et de réagir au réchauffement de la planète.

*Hon. Ralph Goodale,
Forum sur le changement
climatique en agriculture,
janvier 1996*

Notre engagement pour un environnement durable

Agriculture et Agroalimentaire Canada tente d'assurer le développement, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire. Par le truchement de politiques, de programmes et de services d'envergure nationale, le Ministère aide le secteur à maximiser sa contribution aux objectifs économiques et environnementaux du Canada et à assurer une source fiable d'approvisionnement en aliments de qualité à des prix intéressants pour les producteurs, mais aussi pour les usines de conditionnement.

Le Ministère estime avoir la responsabilité de travailler de concert avec les industries du secteur agricole et agroalimentaire et d'autres Canadiens afin de préserver la base de ressources dont dépend la production alimentaire et de protéger l'intégrité environnementale du paysage agricole pour les générations actuelles et suivantes, tout en imposant à ses activités les normes environnementales les plus rigoureuses. Comme en fait état le profil du Ministère (annexe 1), Agriculture et Agroalimentaire Canada s'acquitte de ces responsabilités depuis déjà un certain temps.

Principes directeurs

La stratégie se fonde sur les principes suivants :

Partenariats

Nous allons coopérer avec le secteur, le gouvernement et d'autres partenaires à la promotion d'une production agricole et agroalimentaire durable.

Pour arriver à créer un environnement durable, il faut pouvoir compter sur des mécanismes qui assureront la communication, la consultation et la collaboration entre les gouvernements, les associations de producteurs agricoles, les entreprises d'alimentation, les consommateurs, les universités, les organismes de bénévolat et les organismes environnementaux. L'histoire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada témoigne d'une collaboration faisant appel aux forces et aux responsabilités relevant du mandat de chaque participant. Le Ministère va parfaire le fonctionnement de ces partenariats de longue date en fonction des activités qu'il est le plus apte à diriger.

Intégration

Nous tenterons d'intégrer la pensée environnementale dans le processus décisionnel et la conduite des affaires au Canada et ce, à la ferme, à l'usine de conditionnement, au centre de distribution des aliments et dans les bureaux du gouvernement.

L'équilibre des facteurs environnementaux, économiques et sociaux est essentiel au développement durable. Les politiques fédérales antérieures ont accordé moins



d'importance aux questions environnementales, même si tous ces facteurs sont intimement liés. En intégrant la pensée environnementale au processus décisionnel, les agriculteurs, les entreprises de conditionnement d'aliments et autres intervenants du secteur pourront bénéficier d'un bon gagne-pain qui respecte les écosystèmes qui nous entourent. De plus, le gouvernement tentera de faire une meilleure promotion du développement durable au Canada.

Approche écosystémique

Nous adopterons une approche écosystémique qui saura mieux intégrer les activités agricoles et agroalimentaires dans le contexte de l'environnement dans son ensemble.

Un écosystème est un complexe d'organismes vivants, humains compris, et de leur environnement physique en constante interaction. Les exploitations agricoles, les usines de conditionnement des aliments et les entreprises de distribution d'aliments évoluent à l'intérieur d'un écosystème où les activités de chacun peuvent affecter l'état des autres. Nous devons améliorer notre capacité de fournir au secteur des renseignements plus complets sur l'incidence environnementale de l'agriculture tant à l'intérieur qu'en aval des exploitations agricoles.

Gérance de l'environnement et des ressources

Nous ferons la promotion de la prévention plutôt que de la réaction dans la gérance et la protection des ressources et de l'environnement.

L'introduction d'une bonne planification et d'une bonne conception environnementales dans la gestion courante des exploitations agricoles et des usines de conditionnement se veut une bonne pratique de gestion puisqu'elle permet d'éviter de fort coûteux nettoyages de l'environnement. Cette stratégie, qui repose sur l'approche de protection de l'environnement, inscrit dès le début la pensée environnementale dans les décisions d'affaires. Elle utilise également de bons outils de planification et de bonnes pratiques de gestion.

Équité entre les générations

Nous assurerons autant que possible une répartition équitable des coûts et des avantages entre les générations et nous favoriserons le recours immédiat aux pratiques environnementales responsables afin de minimiser le passif environnemental que nous léguerons éventuellement à nos enfants.

Traditionnellement, les agriculteurs lèguent leur ferme à leurs enfants. Aujourd'hui, ils veulent prendre sans tarder les mesures nécessaires pour éviter que leurs enfants héritent également de problèmes de pollution et de coûteux nettoyages lorsqu'ils auront pris leur relève. Les industries agroalimentaires doivent aussi faire preuve d'un bon sens des affaires et utiliser des méthodes respectueuses de l'environnement afin de ne pas désavantager la prochaine génération. Agriculture et Agroalimentaire Canada souhaite exercer cette même clairvoyance dans ses politiques et ses programmes, en tenant bien compte de l'héritage que nous léguerons à ceux qui nous survivront.

Compétitivité

Nous allons constituer et soutenir un système de marché qui encourage les meilleures pratiques environnementales en faisant mieux comprendre les liens entre l'environnement durable, la productivité et la compétitivité économique.

L'industrie arrivera plus rapidement à respecter l'environnement si les solutions retenues s'avèrent économiquement valables. Les décisions d'affaires qui ne se rentabilisent pas immédiatement doivent à tout le moins améliorer à moyen et à long termes la position concurrentielle de l'entreprise. Nos efforts pour fournir de l'information ou mettre en place des solutions innovatrices, des politiques ou des règlements seront mieux accueillis s'ils tiennent compte du contexte de concurrence dans lequel évolue le secteur.

Contexte environnemental

Pendant la majeure partie de ce siècle, les gouvernements et les producteurs ont cherché à garantir la santé et la productivité de nos terres. Les conditions du sol des années 1930 ont exigé des mesures de conservation des terres des Prairies ainsi que plusieurs projets de recherche, dont le Relevé des sols du Canada (*Soil Survey of Canada*).

La question de la dégradation de nos terres agricoles a aussi été soulevée et vulgarisée dans le rapport paru en 1984 intitulé *Nos sols dégradés : Le Canada compromet son avenir* du Comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts. Les gouvernements ont réagi à ce rapport en instituant des programmes nationaux et régionaux, dont le Programme national de conservation des sols, le Programme d'aide au réaménagement des terres et le Programme d'établissement d'une couverture végétale permanente. Ainsi, les producteurs ont été amenés à adopter de nouvelles méthodes et technologies de conservation des sols.

En 1989, le gouvernement fédéral a fait un examen exhaustif de la politique agroalimentaire et, dans la foulée de cet examen, intégré les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du secteur. Dans son rapport publié en 1990, le Comité fédéral-provincial de l'agriculture sur l'environnement durable définit en termes concrets le concept d'intégration pour inscrire également dans le programme environnemental l'abondance et la qualité de l'eau, les ressources génétiques, l'efficacité énergétique, l'air et le climat, ainsi que la pollution et la gestion des déchets. Le Plan vert pour une agriculture durable tenait compte de cet intérêt plus vaste.

La Stratégie environnementale nationale pour le secteur agricole et agroalimentaire de 1995 élargit l'envergure du programme environnemental en y ajoutant les nouveaux enjeux liés aux accords internationaux, à la commercialisation, au conditionnement, à la responsabilité et à l'opinion du public. Au cours des consultations qui ont précédé l'élaboration de cette stratégie, les intervenants ont soulevé la question du règlement des problèmes par le secteur et réitéré leur désir de continuer de travailler en partenariat avec le gouvernement.



Perspectives d'avenir

L'agriculture et la production agroalimentaire changent en s'adaptant aux nouvelles pressions. Au nombre de ces pressions, citons les attentes concernant la pérennité de l'environnement, les compressions budgétaires, les exigences du marché et des nouveaux accords commerciaux, la recherche d'une plus grande efficacité, productivité et compétitivité, la gestion des technologies nouvelles, comme la biotechnologie, la tendance à la diversification et la croissance économique à valeur ajoutée ainsi que la création d'emplois.

Agriculture et Agroalimentaire Canada accorde encore de l'importance à la protection de notre base de ressources tout en s'intéressant de près aux enjeux environnementaux touchant le bien public et ce, dans une conjoncture d'austérité financière. Heureusement, nous avons établi avec le secteur et les provinces des partenariats solides et efficaces et nous réussissons à maintenir un bilan environnemental enviable. Nous pouvons poursuivre la transition vers l'agriculture et la production agroalimentaire durables au Canada en demeurant au diapason des besoins du secteur et de la population, en consacrant des fonds aux projets prioritaires, en aidant le secteur à s'adapter au nouveau contexte commercial et à saisir les nouveaux débouchés qui se présentent ainsi qu'en rationalisant notre façon de faire des affaires. Cette stratégie devrait aider le secteur agricole et agroalimentaire à relever les défis environnementaux et à tirer profit des perspectives environnementales qui se présentent (voir encadré).

Environnement : défis et perspectives

Le progrès environnemental passe par la bonne gestion de nos activités et l'utilisation rationnelle de nos ressources dans nos exploitations agricoles et dans nos usines. En matière d'environnement, les défis et les perspectives sont les suivants :

- améliorer la qualité de l'eau dans les régions agricoles et les régions adjacentes — en réduisant la contamination de l'eau par le ruissellement, la lixiviation et le traitement des effluents
- conserver les ressources aquicoles dans les régions agricoles et les régions adjacentes — en assurant une utilisation rationnelle de l'eau aux niveaux de la production et du conditionnement des aliments
- préserver et améliorer l'état et la productivité des terres et des sols agricoles — en minimisant les processus de dégradation du sol tels que l'érosion, la salinisation, le tassement et les pertes de la matière organique
- préserver la diversité biologique en agriculture aux niveaux de la génétique, des espèces et de l'écosystème — en protégeant les ressources génétiques végétales et animales et en veillant à ce que la lutte antiparasitaire ne nuise pas aux espèces non dommageables pour l'agrosystème
- stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et minimiser l'utilisation de substances qui endommagent la couche d'ozone.

Examen sommaire des enjeux : tendances de production et questions environnementales

De l'agriculture dépend l'utilisation que nous faisons de nos terres au Canada. À une question concernant l'utilisation des terres qu'ils privilégiaient, 51 % des Canadiens interrogés ont répondu l'utilisation agricole à des fins alimentaires, 22 % la protection de l'habitat, 10 % l'utilisation résidentielle, 4 % l'exploitation forestière à des fins de production de bois d'oeuvre et de papier, 10 % diverses combinaisons de ces utilisations et 1 % d'autres utilisations.

**The Environmental Monitor,
juin 1996**

La situation

Cet examen sommaire des enjeux environnementaux concernant la production agricole et agroalimentaire fera ressortir les mesures que le Ministère doit prendre en matière de développement environnemental durable. Les profils détaillés de la production du secteur agricole et agroalimentaire et des enjeux environnementaux sont présentés dans le document intitulé *Profil des tendances de production et des enjeux environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire canadien*.

Production agricole et agroalimentaire

La santé de notre économie et la sécurité de nos approvisionnements alimentaires dépendent dans une large mesure de notre secteur

agricole et agroalimentaire. Ce secteur génère en effet :

- presque 9 p. 100 du produit intérieur brut (2,1 p. 100 de la production agricole primaire, 2 p. 100 du conditionnement des aliments et des boissons, et 4,3 p. 100 des services alimentaires et de la vente au détail d'aliments)
- plus de 83 milliards de dollars de ventes annuelles de produits et de services
- environ 17 milliards de dollars d'exportations par année, ou 7 p. 100 de l'ensemble des exportations canadiennes
- un excédent commercial d'environ 5 milliards de dollars, ou environ 17 p. 100 de l'excédent total
- environ 2 millions d'emplois, ou 15 p. 100 du nombre total d'emplois au pays.

La tendance en faveur d'une production accrue par un plus petit nombre de grosses exploitations spécialisées devrait se maintenir. Les principales productions sont les céréales et les oléagineux, les viandes rouges, les produits laitiers, les produits horticoles, la volaille et les oeufs et les cultures fourragères. L'industrie du conditionnement des aliments et des boissons est très diversifiée et comprend d'importantes sociétés transnationales, ainsi que des coopératives et de nombreuses entreprises indépendantes de petite et de moyenne tailles. La valeur de la production de cette industrie a augmenté très légèrement au cours de la dernière décennie et devrait encore augmenter à la faveur des efforts déployés par les gouvernements et par le secteur pour intensifier la production à valeur ajoutée.



Les principaux facteurs économiques de la production agricole primaire sont les prix des denrées et les coûts de production. Les prix des denrées varient selon la demande des marchés, les accords nationaux et internationaux, ainsi que les politiques et programmes publics, tels que la gestion de l'offre. Quant aux coûts de production, ils subissent l'influence de divers facteurs, notamment la gestion des ressources agricoles et les économies d'échelle. Au nombre des facteurs techniques ayant une influence sur la production, mentionnons les appareils agricoles, l'accès aux facteurs de production et la génétique végétale et animale. S'ajoutent également des facteurs physiques, comme la durée de la saison de végétation, les précipitations, la fertilité du sol, la lutte anti-parasitaire et la structure du paysage. Quant aux installations de conditionnement des aliments et des boissons, leur spécialisation et leur localisation dépendent de l'accessibilité de la matière première et des marchés ainsi que de nombreux facteurs socio-économiques.

Enjeux environnementaux

La nature des facteurs exerçant une influence sur l'agriculture varie énormément d'une région à l'autre, de sorte qu'un grand nombre de systèmes agricoles se sont développés au Canada. Les risques environnementaux que pose la production agricole varient eux aussi considérablement selon la nature de la production, le milieu où elle est implantée et les pratiques de gestion utilisées. Au nombre des enjeux environnementaux associés à la production agricole et agroalimentaire citons l'utilisation et la gestion des facteurs de production agricole, l'utilisation et la qualité de l'eau, la gestion et la qualité du sol, la biodiversité des agroécosystèmes, le climat et la qualité de l'air, ainsi que la gestion des déchets, ce qui comprend les déchets d'emballage de produits alimentaires.

Terre et sol

Au Canada, la plupart des terres propices pour l'agriculture sont déjà en production. Même si la superficie totale de terres agricoles varie peu, des changements importants l'ont quand même marquée, à savoir des réductions de superficies en jachère, les changements de culture, l'intensification de la production dans certaines régions et l'affectation de bonnes terres arables à des utilisations non agricoles.

L'utilisation de pratiques culturales de conservation du sol a beaucoup augmenté depuis 1981 de sorte que les sols agricoles sont aujourd'hui de meilleure qualité et moins vulnérables à la dégradation. Les risques d'érosion du sol par le vent et par l'eau ont certes diminué depuis 1981, mais les producteurs n'ont pas encore tous adopté des pratiques culturales de conservation du sol, ce qui explique que de vastes superficies de culture demeurent encore fortement exposées à la dégradation des sols.

Facteurs de production et qualité de l'eau

Bon nombre de producteurs utilisent des engrais, du fumier et des pesticides d'une façon respectueuse de l'environnement, mais il y a encore place à amélioration au niveau de notre gestion de ces facteurs de production.

Les changements structuraux apportés à l'intensité, à la concentration et la spécialisation de la production agricole ont donné lieu à des excédents d'éléments nutritifs dans beaucoup de régions humides et fortement cultivées du Canada. Le nitrate, couramment utilisé en agriculture, se trouve aujourd'hui dans presque toutes les nappes d'eau souterraines des grandes régions agricoles du pays, mais heureusement encore dans des concentrations non dangereuses pour la santé. On trouve également parfois des concentrations élevées de bactéries dans ces eaux,



tandis que celles des pesticides demeurent dans des limites non dangereuses. La région des Prairies semble présenter un risque moins grand de pollution de l'eau par l'agriculture que les autres régions du pays.

L'utilisation de pesticides en agriculture s'est stabilisée au Canada depuis le milieu des années 1980 et les nouveaux produits antiparasitaires posent en général moins de risques pour l'environnement, sauf pour les espèces non visées et pour la qualité de l'eau.

Disponibilité de l'eau

L'utilisation faite de l'eau revêt une très grande importance dans la région des Prairies où les réserves ne sont pas aussi abondantes. Plusieurs facteurs, tels que la résistance du public aux méga-projets d'aménagement de sources d'eau, l'amélioration de la production agricole et voire même le changement climatique, nous poussent à encourager une utilisation plus efficiente de l'eau.



Étang-réservoir des Prairies

Biodiversité

L'agriculture a besoin des ressources biologiques pour préserver la diversité de la base génétique des cultures et du bétail, maintenir la qualité du sol et exercer une lutte antiparasitaire.

Cependant, certaines espèces de la faune et de la flore indigènes, dont certains ravageurs, se disputent les mêmes ressources et causent ainsi des pertes économiques aux producteurs. L'agriculture a nui à la biodiversité en modifiant les paysages agricoles et en utilisant des produits chimiques. Par contre, elle a aussi favorisé la préservation de la biodiversité par l'utilisation de méthodes de conservation du sol, de brise-vent, de terrains boisés et de grands parcours.

Climat

Des recherches sont actuellement menées sur les incidences du changement climatique sur l'agriculture et sur les stratégies d'adaptation possibles. En 1991, le secteur a utilisé environ 246 tonnes de bromure de méthyle, un produit chimique qui endommage la couche d'ozone. En 1994, le secteur a été à la source d'environ 6 p. 100 de toutes les émissions de gaz à effet de serre du Canada, avec environ 39 millions de tonnes d'équivalent de bioxyde de carbone, ce qui représente une diminution de 12 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. Le secteur tente de réduire sa consommation de bromure de méthyle aux niveaux convenus dans les accords internationaux et de trouver des substituts à ce produit. Le secteur peut également contribuer aux objectifs du Canada en matière de stabilisation des gaz à effet de serre en exerçant un contrôle sur ses émissions et en adoptant des pratiques qui ont la propriété de fixer le carbone dans le sol.

Qualité de l'air

Du point de vue qualité de l'air, les principaux enjeux de l'agriculture touchent la gestion du fumier et le transport sur de longues distances de substances d'origine agricole telles que les engrais azotés. Les changements au niveau de la planification de l'utilisation du sol et l'amélioration des méthodes d'entreposage et de manutention du fumier peuvent certes atténuer les problèmes de qualité de l'air, mais il faudra investir davantage d'efforts pour bien comprendre l'incidence de l'agriculture canadienne sur la qualité de l'air.

Conditionnement des aliments et des boissons

L'industrie de conditionnement des aliments et des boissons doit investir dans la réduction des déchets d'emballage qui finissent en bout de ligne dans les décharges. Elle doit également faire une utilisation efficace des facteurs de production (tels que l'eau et l'énergie), minimiser leurs émissions dans l'air, l'eau et le sol et respecter les règlements environnementaux. De plus en plus d'entreprises de conditionnement et de distribution des aliments et des boissons se dotent de systèmes de gestion environnementale. Ces entreprises investissent actuellement des efforts pour trouver des moyens de réduire les déchets d'emballage de leurs produits.

Perspectives environnementales

Diverses forces sociales et économiques pourraient influencer l'avenir environnemental du secteur agroalimentaire canadien. À cet égard, citons la demande mondiale d'aliments, les prix des facteurs de production, les politiques fédérales, provinciales et municipales, les accords commerciaux internationaux, la technologie et la recherche agricole. L'interaction de ces forces devrait donner lieu à une restructuration constante du secteur.



L'industrie du conditionnement des aliments et des boissons tente d'accroître sa compétitivité et sa productivité et, par ricochet, ses exportations. Il importera de veiller à ce que les progrès économiques s'accompagnent de gains sur le plan de l'environnement, tels que le respect des règlements relatifs aux effluents et aux eaux usées, l'utilisation efficace des facteurs de production et la réduction progressive des déchets d'emballage.

L'agriculture primaire devra accroître sensiblement sa production sur les terres cultivées pour être en mesure de répondre à la demande des marchés intérieurs et étrangers sans empiéter sur les terres marginales ou non agricoles. Il s'ensuivra sans doute une poursuite de l'intensification et de la concentration des productions végétales et animales, voire même des risques environnementaux plus grands.

Au cours des quinze dernières années, le secteur a réussi à adopter des technologies, des systèmes et des méthodes de production qui favorisent davantage une agriculture durable. Il reste toutefois encore d'autres défis importants à relever. Les principaux enjeux environnementaux de



l'agriculture dans le sud de la Colombie-Britannique sont la dégradation de la qualité de l'eau résultant de fortes applications d'engrais et de fumier, et l'affectation de terres agricoles à des utilisations urbaines. La région des Prairies, incluant le district de Peace River en Colombie-Britannique, doit continuer de faire preuve de vigilance face à la dégradation des sols (par ex. érosion, salinisation), aux pressions du marché en faveur de l'expansion des cultures annuelles (par ex. le blé), à l'intensification des activités d'élevage, et aux risques de contamination de l'eau dans les régions irriguées recevant beaucoup de fumier. Dans le centre du pays, les principales préoccupations environnementales demeurent l'incidence d'un excès d'éléments nutritifs sur la qualité de l'eau, la dégradation des sols, incluant le tassement du sol et les pertes attribuables à l'érosion, et les interactions rurales-urbaines aux niveaux des odeurs produites par les activités d'élevage et la conversion des terres arables à des fins non agricoles. La région de l'Atlantique continuera d'accroître sa production de cultures de spécialité à forte valeur (surtout la pomme de terre), qui sous-tend des risques d'érosion des sols et de pollution



de l'eau par les produits agrochimiques. Pour relever de tels défis, les décideurs de toutes les instances du secteur doivent avoir accès aux outils, aux mesures d'encouragement et à l'information pertinente pour négocier le virage vers une agriculture durable. L'accroissement de l'intensité de production doit s'accompagner d'une bonne planification de l'utilisation des terres et de bonnes pratiques de gestion et de production, à défaut de quoi la pérennité de l'agriculture et de l'agroalimentaire risque d'être compromise. Les défis environnementaux que doit relever le secteur sont grands, mais tout de même réalistes. Les principes de bonne gestion que le secteur a adoptés ces dernières décennies doivent continuer de chercher à protéger l'environnement dans son ensemble.

Orientation stratégique 1

Parfaire la compréhension



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer la capacité du Ministère et du secteur à intégrer les facteurs environnementaux dans le processus régulier de prise de décisions

PRIORITÉS

Parfaire les capacités d'analyse du Ministère et distribuer en temps opportun l'information pour que les facteurs environnementaux puissent être mieux considérés dans les décisions que prennent le secteur et le Ministère.

Intégrer les objectifs de développement durable dans les lois, les politiques et les programmes du Ministère.

Information pertinente

Les gouvernements sont de plus en plus appelés à fournir aux décideurs du secteur l'information les sensibilisant aux conséquences environnementales des décisions qu'ils prennent concernant leurs pratiques de gestion et leurs investissements. Les décideurs des instances gouvernementales ont également besoin d'une bonne analyse faisant ressortir l'influence qu'exercent les politiques et les programmes sur l'environnement. Le public canadien a lui aussi droit à une information fiable et scientifiquement vérifiable sur la condition écologique du territoire agricole. La première orientation stratégique « *parfaire la compréhension* » est importante parce qu'elle rappelle à Agriculture et Agroalimentaire Canada la nécessité d'améliorer sa capacité de colliger et d'interpréter les données dont a besoin sa clientèle.

Intégration environnementale

En fournissant de l'information et des analyses pertinentes, et en travaillant en collaboration avec nos partenaires du secteur et des provinces, nous pouvons aider le secteur à intégrer le principe du développement durable dans ses activités et à prendre des décisions qui préviennent plutôt que réparent

Changement climatique dans le Sud de l'Alberta

« Ma famille cultive la terre depuis trois générations dans le Triangle Palliser, une région très sèche des Prairies », explique Norm Storch de Hanna, en Alberta. « Le dry-farming (la culture sèche) exige une bonne dose de flexibilité. Mon père et mon grand-père ont connu la période de la grande sécheresse des années 30 et leur expérience a marqué ma vision très conservatrice de l'agriculture. Nous savons que nous devons nous accommoder de l'environnement. » Norm Storch et sa famille, qui pratiquent actuellement l'élevage de bovins et d'agneaux pour le marché local ainsi que la culture de plantes fourragères, entendent bien résister à l'effet que le changement climatique peut avoir sur leur exploitation. « Les extrêmes de température constituent le premier indice du changement climatique. Les périodes de chaleur sont de plus en plus chaudes et les périodes de froid de plus en plus froides. Il suffit d'une semaine de chaleur inhabituelle en août et d'un vent du sud pour détruire les récoltes de l'année », explique Norm Storch.

Ce producteur agricole ensemence donc ses champs à l'automne pour que ses récoltes soient plus hâtives. Ainsi, les journées torrides du mois d'août deviennent pour lui un atout plutôt qu'une menace à ses récoltes. Il minimise également le travail du sol au moyen de l'ensemencement direct et pratique davantage la culture fourragère. « Ainsi, si j'obtiens une bonne récolte, je la fauche pour nourrir plus tard mes animaux. Par contre, si la récolte n'est pas bonne, je les laisse paître et faire la récolte pour moi », de dire N. Storch.

Dans ses efforts pour diversifier son activité agricole et mettre ses idées en pratique, Norm Storch a planté 2 000 amélanchiers. Ils commenceront à produire dans trois ans pour les soixante prochaines années. Selon Norm Storch, il existe deux moments dans le temps où on peut planter soit un arbre soit une idée, le premier est cinquante ans passés et le deuxième, aujourd'hui même!

« Par le truchement de cette stratégie, Agriculture et Agroalimentaire Canada s'engage à fournir au secteur l'information, les outils de marketing, les recherches, les technologies, les pratiques et les systèmes culturaux qui l'aideront à poursuivre la lancée du Plan vert. »

Hon. Ralph Goodale,
AGA de la Fédération
canadienne de l'agriculture,
février 1997

les dommages à l'environnement. Pour bon nombre de producteurs et d'usines de conditionnement, cette méthode s'avère le moyen le plus économique de tenir compte des préoccupations environnementales et d'assurer un avenir durable au Canada.

L'imbrication des questions environnementales et économiques constitue un élément important du programme fédéral de création d'emplois et de croissance économique. Agriculture et Agroalimentaire Canada intervient à cet égard en faisant valoir l'importance de l'éco-efficacité de nos méthodes de production pour assurer la pérennité de l'environnement et offrir au secteur de bonnes perspectives de croissance économique.

C'est d'ailleurs au moyen d'une approche intégrée au niveau de la conception des politiques et des programmes que se produiront des progrès environnementaux. Par exemple, nous avons commencé à intégrer une vision environnementale dans nos activités en évaluant à priori les enjeux environnementaux et en tenant compte dans la conception de programmes tels que l'assurance-récolte, le soutien du revenu et les projets d'adaptation (voir encadré).

Types d'information

Information sur les ressources et sur l'écologie

Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit certains types d'information concernant les ressources, notamment par le Système d'information sur le sol du Canada (SISCan) qui permet d'évaluer la condition des ressources pédologiques du Canada et la pertinence environnementale des pratiques de gestion de ces ressources. Des données plus complètes sont également requises sur l'incidence de l'agriculture sur la qualité de l'eau, sur la biodiversité et sur les habitats fauniques. Le Ministère peut trouver de l'information sur la biodiversité dans des catalogues taxonomiques sur les insectes, les acariens,

Adaptation et développement rural

Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural aide les groupes de producteurs, les entreprises agricoles et les collectivités rurales admissibles à s'adapter aux changements qui bouleversent actuellement le secteur. Ces changements comprennent la libéralisation du commerce, les nouvelles politiques et les nouveaux programmes, les nouvelles exigences environnementales, les préférences des consommateurs et leurs nouvelles tendances de consommation, la nécessité de réduire la dette publique et les changements technologiques. Ce fonds est également utilisé pour favoriser la croissance à long terme, la création d'emplois et la compétitivité du secteur et des collectivités rurales.

Des conseils provinciaux d'adaptation, tels que *Investment Agriculture* de la Colombie-Britannique et le Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec, ont été constitués pour administrer le fonds fédéral d'adaptation et recevoir les propositions de projets locaux et régionaux. Les questions environnementales sont désormais prises en considération au moment de distribuer les fonds. Par exemple, parallèlement aux projets de commercialisation et de développement du capital rural et urbain, le Conseil d'adaptation agricole de l'Ontario accorde son soutien aux projets qui favorisent le leadership et la gestion de la production agricole et agroalimentaire durable ainsi que la protection des terres agricoles. Ces projets permettront de :

- faire la promotion de l'utilisation de pratiques qui favorisent la pérennité de l'environnement
- faire valoir l'importance de préserver la qualité de l'eau et d'utiliser de façon rationnelle cette ressource
- vérifier, démontrer et évaluer les nouvelles pratiques de gestion agricole
- établir des liens de communication qui améliorent le transfert de la technologie aux collectivités rurales.



les plantes vasculaires, les champignons et les inventaires de plantes et d'animaux indigènes pour ne nommer que ces sources. Toutefois, notre connaissance de la biodiversité des terres agricoles est incomplète, surtout en ce qui concerne les zones humides et les boisés.

Indicateurs agro-environnementaux

Des indicateurs scientifiques pouvant nous renseigner sur la condition du territoire agricole sont actuellement élaborés (voir encadré).

Indicateurs agro-environnementaux

On ne pourra vraiment gérer le stress exercé sur l'environnement tant que ses causes ne seront pas bien comprises. C'est à cette fin que le suivi des progrès réalisés par les exploitations agricoles canadiennes en matière de protection de l'environnement représente une étape importante vers la pérennité de l'environnement. La qualité du programme de suivi dépend de la qualité des indicateurs et de leur évaluation à long terme. Ces indicateurs, appelés indicateurs agro-environnementaux, mesurent les changements, ou la probabilité de changement, de l'état des ressources environnementales utilisées ou touchées par l'agriculture ou, encore, des activités agricoles qui exercent une influence sur l'état de ces ressources.

En 1993, Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé un projet d'élaboration d'indicateurs agro-environnementaux dont les objectifs étaient les suivants :

- améliorer notre compréhension de la nature, de la portée et de la localisation des risques et des avantages environnementaux attribuables à l'agriculture primaire
- intégrer les considérations environnementales dans les processus de prise de décisions.

Six indicateurs ont ainsi été élaborés, chacun se divisant en plusieurs composantes. Quoique de portée nationale, ces indicateurs tiennent compte des particularités régionales. Des rapports provisoires sur ces indicateurs sont préparés périodiquement et une évaluation globale devrait être effectuée en 1998-1999. Ces six indicateurs sont les suivants :

Gestion des ressources agricoles

Évalue la mesure dans laquelle les producteurs agricoles adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement.

Risque de dégradation du sol

Mesure les progrès accomplis pour atténuer la vulnérabilité des sols agricoles face aux différents processus de dégradation tels que l'érosion, la salinisation et la perte de matières organiques.

Risque de contamination de l'eau

Mesure les progrès accomplis au niveau de la réduction du risque de pollution de l'eau par les engrais.

Équilibre des gaz à effet de serre dans l'écosystème agricole

Évalue les tendances au niveau de l'équilibre du dioxyde de carbone, de l'acide nitreux et du méthane de source agricole.

Changement de la biodiversité dans l'écosystème agricole

Assure le suivi de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles en mesurant les changements aux niveaux de l'habitat disponible, de la diversité et de l'abondance des espèces.

Efficacité et productivité agricole

Détermine les tendances en matière de productivité agricole et d'utilisation rationnelle des facteurs de production.

Grâce à ces indicateurs, nous pourrions interpréter les conséquences des activités du secteur et des gouvernements sur l'environnement. Par ailleurs, tout comme les indicateurs économiques, ces écoindicateurs constitueront des outils précieux aux fins de la prise de décisions. Le Ministère pourra ainsi mieux intégrer la perspective environnementale dans ses pratiques et ses programmes. Ils nous permettront également d'évaluer les progrès accomplis en matière de protection de l'environnement, d'axer les stratégies sur les problèmes les plus aigus et de mieux tenir compte des facteurs environnementaux dans les processus de prise de décisions au sein du secteur agricole et agroalimentaire. L'élaboration de ces écoindicateurs s'inscrit parmi les grandes priorités du Ministère.

Analyses

Le Ministère fournit les résultats de recherches et autres formes d'analyse au secteur et à d'autres clients. Ces analyses portent entre autres sur les coûts de revient des meilleures pratiques de gestion environnementale, sur l'efficacité des différents instruments de politiques environnementales, ainsi que sur les examens des approches utilisées dans d'autres pays pour atteindre les objectifs agro-environnementaux.

Consultations

Notre analyse doit s'intéresser aux problèmes environnementaux que connaît le secteur agricole et agroalimentaire. Nous avons besoin de mécanismes de consultation qui nous donneront l'assurance que nous colligeons de l'information utile pour le Ministère et le secteur et que cette information est bien communiquée aux intervenants intéressés et au grand public.

Agriculture et Agroalimentaire Canada communique avec le secteur ainsi qu'avec le grand public et les consulte par le truchement de groupes tels que les comités de gestion des accords fédéraux-provinciaux sur le développement durable et le Comité national de l'environnement agricole (voir encadré). Le Ministère organise également des ateliers sur différents sujets, souvent en collaboration


Comité national de l'environnement agricole

Les producteurs agricoles ont trouvé un porte-parole respecté dans le Comité national de l'environnement agricole créé en 1994. Ce comité, qui réunit différents groupes de producteurs des quatre coins du pays, constitue leur tribune nationale en ce qui concerne la protection de l'environnement agricole et l'agriculture durable. Ces questions englobent la conservation de la ressource, la sensibilisation à l'importance de protéger nos ressources agricoles et les politiques et stratégies pour l'agriculture.

Ce comité a pour mandat de :

- collaborer avec d'autres organismes intéressés à la formulation des stratégies relatives aux grands enjeux environnementaux
- fournir des renseignements clairs et pertinents ainsi que des analyses
- faire valoir la vision des producteurs agricoles et les mesures qu'ils prennent pour assurer la pérennité de l'environnement
- trouver des solutions de concert avec d'autres intervenants intéressés
- faire la promotion de la recherche-développement en agriculture durable.

Les membres de ce comité sont, entre autres, la Fédération canadienne de l'agriculture, les fédérations provinciales de l'agriculture, la *Canadian Cattlemen's Association*, le Conseil canadien du porc, le Conseil consultatif canadien de la production biologique, les Producteurs laitiers du Canada, *Prairie Pools Inc*, la *Western Canadian Wheat Growers Association*, le Conseil canadien de l'horticulture, le Conseil canadien des plantes fourragères, l'Union nationale des producteurs agricoles, la Fédération des instituts féminins du Canada et le Réseau national des femmes en agriculture.



avec des organismes comme la Fédération canadienne de l'agriculture, Environnement Canada et le Comité national de l'environnement agricole. Certains de ces ateliers traitent des moyens de concilier les droits de propriété privée avec les objectifs des politiques en matière d'environnement, de la responsabilité en matière d'environnement, des instruments économiques, de la biodiversité et de la prévention de la pollution.

Notre rôle

Les organismes sectoriels et publics reconnaissent unanimement que la qualité de l'eau est le problème le plus pressant auquel doit s'attaquer le secteur agricole et agroalimentaire. Le Ministère peut fournir de l'information aux agriculteurs et aux industries alimentaires pour les aider à comprendre les effets de leurs activités sur la qualité de l'eau et de l'environnement et aussi les amener à prendre des mesures pour atténuer ces risques.

Après des producteurs

Les producteurs ont relevé les aspects sur lesquels ils ont besoin d'être plus amplement informés pour les aider à choisir les pratiques agricoles les moins dommageables pour l'environnement qui respectent leurs moyens financiers. Par exemple, l'émergence de nouveaux débouchés pour le porc du Canada risque d'entraîner un accroissement de la production de purin. Le secteur doit donc être conscient des incidences de ses activités sur l'environnement et adopter des méthodes de gestion et d'élimination du purin qui sauront préserver la qualité de l'eau. De même, le piétinement des rives par les animaux d'élevage affecte la qualité des cours d'eau ainsi que de l'habitat faunique. Il importe donc d'adopter de meilleures pratiques de gestion des zones riveraines afin d'atténuer ces effets indésirables. Le secteur est de plus en plus conscient de ces incidences et a demandé à Agriculture et Agroalimentaire Canada d'améliorer sa capacité de lui fournir de l'information qui pourrait l'aider à relever ces défis.

L'analyse des coûts des meilleures stratégies de gestion illustre comment la planification environnementale peut s'inscrire dans la stratégie globale de gestion de l'entreprise agricole. Cette analyse doit être étayée par des données scientifiques tenant compte des caractéristiques régionales pour que les producteurs puissent comprendre, par exemple, les risques de pollution des eaux superficielles et souterraines que sous-tendent leurs activités. En collaboration avec le secteur de l'élevage du porc, nous travaillons à l'élaboration d'un modèle qui démontrera que les pratiques écologiques de gestion du purin réduiront probablement les profits à court terme, mais qu'elles accroîtront à moyen et à long termes la rentabilité des entreprises et favoriseront la pérennité de l'environnement.

Après des industries agroalimentaires

Agriculture et Agroalimentaire Canada peut fournir de l'information concernant les préférences nationales et internationales pour les produits de culture biologique. Le personnel préposé aux services à l'industrie et aux marchés ainsi que nos chercheurs

Effort fédéral en matière de lutte antiparasitaire

En avril 1995, la responsabilité de la réglementation fédérale en matière de gestion de la lutte antiparasitaire a été confiée à la nouvelle Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire qui relève du ministre de la Santé. L'Agence évalue les demandes d'homologation de produits antiparasitaires et détermine leur statut réglementaire. Elle effectue également des évaluations de l'incidence de ces produits sur la santé et la sécurité des humains ainsi que des risques qu'ils posent pour l'environnement. Elle formule les politiques et les lignes directrices et veille à leur bon respect. Enfin, l'Agence distribue l'information et maintient une bonne communication avec le public et veille au respect de la loi. Certaines responsabilités en matière de lutte antiparasitaire relèvent de la compétence d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dont les suivantes :

- collaborer avec Santé Canada à la préparation des politiques
- veiller à la bonne gestion du Règlement sur les usages limités demandés par les utilisateurs, du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs et le nouveau Programme national de lutte antiparasitaire de la Fédération nationale de l'agriculture qui offre une aide financière pour tout projet touchant la réglementation des produits antiparasitaires.
- mener diverses activités, dont des recherches et des vérifications, dans l'exercice de son mandat.



peuvent conjuguer leurs efforts pour fournir aux industries agroalimentaires l'information sur les innovations canadiennes ou étrangères susceptibles de les intéresser, telles que la transformation des résidus des usines de conditionnement de fruits, de pommes de terre et d'éthanol.

Après des décideurs du gouvernement

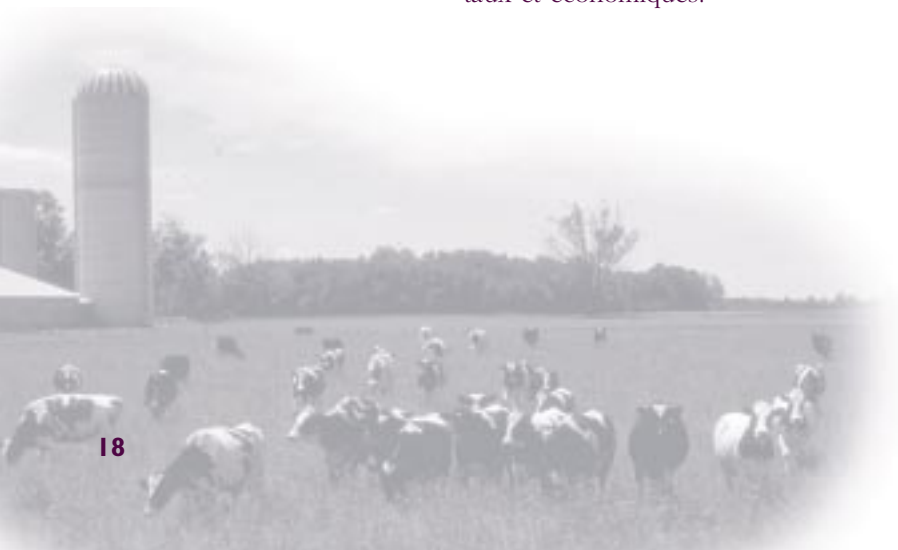
Les décideurs du gouvernement ont besoin d'outils d'information pour prévoir l'effet des politiques et des programmes sur l'environnement. Nombre de ces outils prennent la forme d'indicateurs agro-environnementaux. Il importe également de mettre au point des modèles et des méthodes qui sauront illustrer l'incidence des divers programmes agricoles sur l'utilisation des ressources naturelles, mettre en évidence les activités agricoles susceptibles d'entraîner une surexploitation des ressources naturelles, et dégager les compromis entre les facteurs environnementaux et économiques.

Le tout dernier modèle intégré que le Ministère vient d'adopter permet d'évaluer les incidences des modifications des politiques sur l'érosion du sol dans la région des Prairies et d'établir un lien entre les pratiques de gestion agricole et les taux d'érosion par le vent et l'eau dans cette région. Le Ministère souhaite améliorer sa capacité de prévision pour tous les grands enjeux agro-environnementaux.

Après de la population canadienne

Des sondages d'opinion publique ont révélé que les Canadiens accordent beaucoup d'importance à la qualité de l'eau. Le Ministère est conscient qu'il doit parfaire ses champs d'expertise au niveau notamment de la conservation des sols et qu'il doit pouvoir satisfaire aux besoins d'information de la population canadienne et du secteur en fournissant les outils nécessaires pour évaluer à l'échelle du pays la qualité de l'eau et autres aspects agro-environnementaux et en faire rapport. En travaillant de concert avec les autres paliers de gouvernement et d'autres organismes qui exercent la surveillance systématique et régulière de la qualité des eaux superficielles et souterraines, nous croyons pouvoir déterminer la condition des ressources en eau du territoire agricole. Le Ministère a déjà fait rapport de la condition des terres agricoles dans le document « *La santé de nos sols : vers une agriculture durable au Canada* ».

De même, le Ministère est appelé à jouer un rôle important en intégrant un point de vue environnemental dans sa réglementation des nouvelles applications de la biotechnologie en agriculture. Le génie génétique, une nouvelle technologie, peut être combiné aux méthodes culturales traditionnelles pour doter les plantes, les animaux et les aliments de caractéristiques nouvelles. Les produits issus du génie génétique peuvent offrir de nombreux avantages, notamment au niveau de la mise au point de pratiques de production respectueuses de l'environnement. Puisque bon nombre de ces produits sont nouveaux, ils doivent être soumis à une vérification scientifique rigoureuse afin de



maintenir des normes de qualité élevées pour les consommateurs et pour l'environnement. Le Ministère doit donc jouer un rôle important en évaluant bien ces produits pour ainsi démontrer au public qu'ils ne présentent aucun danger pour la santé des humains, des animaux et pour l'environnement.

L'avenir

Grâce à une meilleure capacité de collecte et d'analyse de l'information agro-environnementale, nous réussissons à créer des bases de données nationales sur les différents enjeux liés à l'agriculture, tels que

la qualité de l'eau et la biodiversité. Parallèlement, nous améliorerons nos méthodes de communication de l'information en profitant davantage des nouvelles technologies de l'information. En communiquant l'information dont ont besoin les décideurs du secteur et du Ministère, Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue d'une façon importante à intégrer un point de vue environnemental dans les décisions couramment prises concernant la production agricole et agroalimentaire au Canada. C'est précisément à ce niveau que la stratégie cherche à parfaire la compréhension.

PLAN D'ACTION I — PARFAIRE LA COMPRÉHENSION

Priorité 1

Parfaire les capacités d'analyse du Ministère et distribuer en temps opportun l'information pour que les facteurs environnementaux puissent être mieux considérés dans les décisions que prennent le secteur et le Ministère.

Mesures

1997-1998

1. En collaboration avec nos partenaires du secteur et des milieux environnementaux, préparer les documents de travail et organiser des ateliers traitant de différents sujets dont :

- liens possibles entre la santé et les pratiques de gestion agricole favorisant un environnement durable
- perspectives de marché pour les produits alimentaires qui respectent des normes élevées sur les plans environnemental et nutritionnel
- approches de protection de l'habitat
- normes de gestion environnementale ISO 14000.

1998-1999

2. En collaboration avec le Comité consultatif sur les indicateurs agro-environnementaux, élaborer les indicateurs agro-environnementaux et en faire rapport.

Permanent

3. Encourager l'utilisation de médias électroniques, tels que le Réseau d'information électronique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Service canadien de l'information rurale, comme sources d'information sur la production agricole et agroalimentaire durable.

Permanent

4. Faire la promotion du développement durable au sein du secteur en continuant de soutenir différents groupes d'intérêt comme le Comité national de l'environnement agricole, Conservation des sols Canada, Habitat faunique Canada, la Fédération canadienne de l'agriculture, la *Canadian Cattlemen's Association*, l'Union des producteurs agricoles et le Conseil canadien de recherche en agriculture.

5. Concevoir et utiliser des méthodes d'évaluation des incidences environnementales, sociales et économiques des décisions prises par le Ministère et le secteur, c'est-à-dire :

1997-1998

- mettre au point des modèles économiques-environnementaux intégrés pour évaluer et prévoir les incidences sur le sol, l'eau et le climat des politiques et des décisions relatives à la production
- effectuer des analyses de coût et évaluer les incidences financières et environnementales des solutions possibles concernant la gestion du fumier.

1998-1999

- trouver des méthodes d'évaluation des ressources agricoles dans un cadre de rapport national
- passer en revue les méthodes de calcul de tous les avantages environnementaux et des coûts de production agricole.

Priorité 2

Intégrer les objectifs du développement durable dans les politiques, les lois et les programmes du Ministère.

Mesures

Permanent

1. Passer en revue les politiques, les projets et les programmes fédéraux s'adressant aux régions rurales du Canada (tels que ceux mis en place par les organismes de développement rural via l'Initiative canadienne sur les partenariats ruraux) pour s'assurer qu'ils tiennent compte des intérêts agro-environnementaux.

1997-1998

2. Améliorer la capacité de mener une analyse environnementale des politiques et des programmes en place et nouveaux, et effectuer cette analyse, c'est-à-dire :

- fournir formation et conseils concernant notamment des façons d'accorder une plus grande attention à la biodiversité

- effectuer des évaluations environnementales des politiques et des programmes conformément aux critères établis.

Permanent

3. Coordonner la mise en oeuvre de la *Loi sur l'évaluation environnementale du Canada* et tenir à jour le registre d'évaluation environnementale du Ministère

4. Améliorer la capacité d'effectuer des évaluations environnementales des produits de la biotechnologie (nouvelles cultures fourragères, engrais, suppléments, biologie vétérinaire, plants présentant des caractéristiques nouvelles), c'est-à-dire :

1997-1998

- formuler les règlements qui régiront la notification et les évaluations environnementales de ces produits

Permanent

- Effectuer des évaluations préalables de l'innocuité de ces produits pour l'environnement.

1997-1998

5. Modifier les lignes directrices concernant l'élaboration des règlements afin d'y inclure les critères d'évaluation environnementale.

1997-1998

6. Élaborer de nouvelles normes et de nouveaux règlements concernant les substances contaminantes (par ex. métaux, agents pathogènes, objets étrangers pointus, produits chimiques organiques) présentes dans les engrais et les aliments pour animaux et faire une évaluation des normes et des règlements en vigueur.

Orientation stratégique 2

Faire la promotion de la bonne gestion de l'environnement et de ses ressources



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Encourager le secteur agricole et agroalimentaire à adopter les principes de bonne gestion de l'environnement et à utiliser d'une façon rationnelle la base des ressources agricoles.

PRIORITÉS

Trouver des mécanismes qui encourageront le secteur agricole et agroalimentaire à adopter des pratiques qui maximisent les avantages de l'utilisation diversifiée des ressources naturelles et de leur bonne gestion.

Intégrer le principe du respect de l'environnement dans la gestion des activités physiques du Ministère, c'est-à-dire :

- respecter sinon dépasser les règlements fédéraux concernant la protection de l'environnement
- utiliser les meilleures pratiques
- élaborer et utiliser un système de gestion de l'environnement.

La bonne gestion

L'avenir de la production agricole et agroalimentaire au Canada dépend de la qualité de la gestion faite de nos ressources naturelles. Les producteurs agricoles en sont conscients depuis longtemps et ont cherché des moyens de protéger leurs terres agricoles contre l'érosion et autres processus de dégradation. Grâce aux nouvelles connaissances acquises sur la façon dont certaines pratiques agricoles contribuent à la dégradation du sol, de nombreux producteurs souhaitaient vivement mettre à l'essai de nouvelles pratiques de conservation et de nouveaux produits.

Planification agricole environnementale

C'est au niveau de l'exploitation agricole que s'établit l'harmonie entre l'agriculture et l'environnement. Par le truchement de programmes tels que le *Atlantic Environmental Farm Plan Initiative* et le Programme de planification agricole environnementale de l'Ontario, les producteurs agricoles améliorent leur fiche environnementale en suivant un plan conçu expressément pour leur situation.

Le plan agricole environnemental est constitué de l'évaluation de l'exploitation agricole et d'un plan d'action. Au niveau de l'évaluation, le producteur agricole dégage les risques que son exploitation peut poser à l'environnement en examinant attentivement ses bâtiments, sa gestion du cheptel et du fumier, la gestion du sol et des cultures, et les secteurs écologiques fragiles. Au moyen de lignes directrices et d'une grille d'évaluation, le producteur agricole peut déterminer quels sont les plus importants problèmes que son exploitation impose à l'environnement et établir un plan d'action pour régler ces problèmes. L'intérêt de ce plan est qu'il est conçu et appliqué par la personne qui connaît mieux que toute autre les systèmes utilisés, les besoins de l'exploitation et le temps et les budgets disponibles.

Même si la participation à ce projet est strictement volontaire, des milliers de producteurs agricoles saisissent l'occasion qui leur est ainsi donnée de s'occuper eux-mêmes du changement environnemental. Ils comprennent facilement que la bonne gestion des terres favorise le bien-être de la famille et la prospérité des collectivités rurales.

Je suis convaincu que nos producteurs font partie de la catégorie des gérants de l'environnement les plus responsables et les plus critiques de notre planète.

*Hon. Ralph Goodale,
Forum sur le changement
climatique en agriculture,
janvier 1996*



Huile de Wendy Kroeker, 2^e prix du concours 1996 Growing for Tomorrow sustainable agriculture organisé dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba en matière d'agriculture durable. Cette oeuvre illustre une zone rivaine servant de tampon entre une terre en culture et un cours d'eau. Cette zone stabilise les berges tout en constituant un habitat faunique.

Aujourd'hui, la communauté agricole et agroalimentaire a manifestement adopté une éthique de la gérance de l'environnement. Des producteurs des quatre coins du pays ont constitué des clubs de protection de l'environnement rural, adopté des pratiques aratoires antiérosives, élaboré des programmes agricoles respectueux de l'environnement (voir encadré) ainsi que des codes de pratiques. Ils ont également modifié l'utilisation faite du sol pour améliorer la biodiversité. Les usines de conditionnement de produits alimentaires tentent de réduire les déchets d'emballage et également de minimiser la pollution de l'eau en traitant leurs effluents. Ces activités ont donné lieu à d'importantes améliorations, dont une réduction du risque d'érosion des sols par le vent et par l'eau, une amélioration de l'habitat faunique, le contrôle ou l'élimination de composés toxiques présents dans divers produits utilisés en

Petit train va loin...

L'eau du bassin hydrographique Esprit dans les Laurentides, au Québec, se jette dans la rivière Esprit qui, elle, se déverse dans l'Assomption, une rivière très polluée, pour poursuivre sa course dans le St-Laurent. Tout au long de son cours, elle ramasse des bactéries coliformes, des sédiments, des nitrates et du phosphore provenant des exploitations agricoles et autres sources de pollution résidentielle et industrielle. Cette image a choqué Pierre-Paul Ricard et d'autres producteurs agricoles de sa région. « Nous avons l'impression de contribuer à la dégradation de la qualité de l'eau de notre région et nous avons alors décidé de réagir », a expliqué M. Ricard.

Avec l'aide financière du Plan Vert, M. Ricard et ses complices se sont associés les services de Éric Léger, un environnementaliste spécialisé dans les questions agricoles liées à l'environnement. « Nous avons des conseillers scientifiques, mais c'est le comité de gestion du projet qui décidait en bout de ligne ce qui serait fait », ajoute M. Léger. Cinq producteurs agricoles font partie de ce comité, dont un à titre de président. « Ils ont veillé à ce que les pratiques soient changées à un rythme raisonnable sans perdre de vue les retombées de ces changements sur la rentabilité des exploitations agricoles. Toutes les décisions ont été prises en fonction de trois composantes : l'agriculture, l'économie et l'environnement », soutient M. Léger.

M. Léger a suggéré des méthodes pour réduire le ruissellement des engrais. Ainsi, les producteurs de la région travaillent moins le sol, laissent davantage de résidus de récoltes sur le sol, plantent en automne une variété de céréale ayant la propriété de maintenir les substances nutritives dans le sol et n'appliquent des engrais que lorsque vraiment nécessaire. Après trois ans d'efforts en ce sens, la qualité de l'eau ne s'est pas améliorée de façon notable, mais 200 années d'exploitation agricole dans la région ont inculqué la vertu de la patience. « Il faudra plusieurs années avant que des changements puissent être observés », de préciser M. Léger. Dans l'intervalle, Pierre-Paul Ricard et ses voisins ont la satisfaction de poser des gestes concrets qui amélioreront à la longue leur environnement immédiat.

agriculture, et la réduction de la pollution de l'eau et du remplissage des décharges. La deuxième orientation stratégique *Faire la promotion de la bonne gestion de l'environnement et de ses ressources* est importante en ce sens qu'elle amènera les industries agricoles et agroalimentaires à pousser plus loin leurs efforts de conservation pour assurer la pérennité de l'environnement.

Intégration environnementale

Les pratiques agricoles qui favorisent la conservation des ressources et réduisent les risques de dégradation du sol contribuent également à minimiser les incidences environnementales et à accroître les avantages de l'utilisation diversifiée du sol. Par exemple, la culture de plantes fourragères vivaces sur une superficie fragile peut minimiser l'érosion du sol, protéger le milieu aquatique en réduisant le ruissellement des éléments nutritifs, préserver l'habitat faunique, encourager la biodiversité et améliorer l'apparence du paysage rural.

Cependant, les effets des pratiques du milieu agricole sur l'état de l'environnement font de plus en plus l'objet d'un examen minutieux et une attention directe se trouve ainsi portée à la protection de l'environnement et à la considération des enjeux environnementaux dans la planification agricole. Les incidences environnementales des activités agricoles étant souvent diffuses (contrairement à la pollution du secteur de la fabrication qui provient habituellement d'une source ponctuelle), il est plus souvent qu'autrement difficile pour les organismes chargés de l'application des règlements de remonter jusqu'au responsable. Par conséquent, les incidences de la production agricole sur l'environnement sont difficiles à réglementer et aucune norme de contrôle de la pollution de source agricole n'a été établie ni appliquée comme cela a été le cas pour les industries manufacturières.

L'industrie du conditionnement des aliments doit aussi prendre certaines mesures pour réduire son incidence sur l'environnement. Les émissions atmosphériques et les effluents liquides sont maintenant réglementés par les provinces et il faut aussi réduire

la quantité de déchets d'emballage envoyés aux décharges. La responsabilité de cet effort incombe aux différents intervenants et à cette fin l'industrie alimentaire, les groupes de consommateurs et diverses agences gouvernementales, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada, travaillent ensemble au sein du Groupe de travail national sur l'emballage pour trouver des moyens de réduire le volume de ce type de déchets. Des usines alimentaires ont prouvé leur engagement envers la gestion de l'environnement en dépassant les exigences des règlements provinciaux. Néanmoins, les plans d'entreprise de l'industrie doivent souscrire aux principes de l'environnement durable de manière à minimiser leur incidence sur l'environnement.

Les incidences environnementales attribuables aux activités du secteur agricole et agroalimentaire sont les suivantes :

- les polluants de l'eau : sédiments du sol, produits agrochimiques, déchets animaux, combustibles, eaux usées contenant des déchets organiques
- les polluants du sol : produits agrochimiques, métaux lourds et contaminants industriels (résultant de l'épandage de boues sur le sol), déchets (dont les emballages)

Hiérarchie de la prévention de la pollution

Méthode utilisée	Exemples
PRÉVENTION	Adopter des pratiques culturales respectueuses de l'environnement, utiliser des produits non dommageables pour l'environnement, sensibiliser le public à l'importance de la qualité de l'environnement, effectuer des recherches.
RÉCUPÉRATION	Faire la collecte des contenants de pétrole ou de pesticides et les réutiliser, produire des sources de remplacement, utiliser la paille dans la fabrication de produits non alimentaires, restaurer les terres humides, composter.
CONTRÔLE	Assurer le bon entreposage et la bonne manutention du fumier, des pesticides et des effluents de laiterie.
ÉLIMINATION	Éliminer l'utilisation d'antigels, de combustibles, d'engrais et de pesticides.
ASSAINISSEMENT	Décontaminer les aquifères, rétablir les sols érodés ou dégradés, améliorer les puits privés.

↑
Capacité de faire la promotion de l'agriculture durable

- les polluants de l'air : odeurs, poussière, produits agrochimiques, gaz à effet de serre, substances destructrices de l'ozone, bruit.

Un nouveau virage

Le virage du « nettoyage » à la « prévention » est exposé dans le document *La prévention de la pollution — Une stratégie fédérale de mise en oeuvre* publié en juin 1995. Cette stratégie propose une hiérarchie d'activités pour réduire la pollution, la prévention de la pollution constituant bien sûr le moyen le plus efficace de protéger l'environnement et de favoriser le développement durable. En adoptant une approche préventive, nous pouvons éviter des frais élevés de nettoyage et de poursuites, réduire la responsabilité juridique et l'incertitude réglementaire, augmenter l'efficacité et les économies, et stimuler la mise au point de technologies de prévention de la pollution.

La responsabilité juridique en matière d'environnement préoccupe de plus en plus les producteurs agricoles à cause de la limite qu'elle impose à la disponibilité du financement et d'une assurance environnementale adéquate. La bonne gestion de l'environnement et la prévention de la pollution constituent donc deux éléments importants de réduction du potentiel de responsabilité juridique en matière d'environnement.

Notre rôle

Aux fins de la gestion de l'environnement et de la prévention de la pollution, Agriculture et Agroalimentaire Canada doit relever un triple défi :

- aider le secteur à élargir sa gestion de l'environnement de manière à prendre également en compte les effets environnementaux de l'exploitation agricole en aval, soit à l'extérieur de l'exploitation agricole

Gestion des contenants de produits agrochimiques

En 1989, l'Institut canadien pour la protection des cultures, qui représente les fabricants et les distributeurs de produits agrochimiques, a mis sur pied un programme de gestion des contenants de pesticides vides. L'industrie des produits agrochimiques s'était alors donné comme objectif de réduire de moitié les déchets d'emballage de ses produits d'ici 1995. Cet objectif a été atteint grâce aux efforts des entreprises individuelles qui ont très bien compris l'importance des trois R :

Réduction — La demande de contenants a diminué puisque les nouveaux produits agrochimiques utilisent moins d'emballage.

Réutilisation — Plus de 60 000 contenants servant au transport des produits agrochimiques sont actuellement réutilisés au Canada.

Recyclage — Les programmes de gestion des contenants s'occupent de la collecte, du déchetage, du lavage et du recyclage des contenants vides de produits agrochimiques, et plus particulièrement des contenants de métal et de polyéthylène de haute densité. Les producteurs agricoles canadiens sont à l'origine du succès de ces programmes en lavant leurs contenants vides et en les retournant aux lieux de collecte désignés. Les matériaux recyclés sont ensuite utilisés pour produire, entre autres, des poteaux de clôture et des garde-fous.

Les programmes de recyclage ont été financés par les entreprises manufacturières (qui ont imposé une consigne sur les contenants à usage unique), mais ils sont administrés par l'Institut canadien pour la protection des cultures. Les fonds servent également au financement des programmes de sensibilisation des producteurs, ainsi qu'à la recherche en matière de santé et sécurité au travail, de toxicologie et de vérification du degré de lixivibilité des produits recyclés. Ce programme, par le succès qu'il a remporté, a hissé le secteur de la fabrication de produits agrochimiques au rang des chefs de file mondiaux en matière de recyclage des contenants vides de produits agrochimiques. Il a démontré ce qu'il est possible de faire lorsque le secteur, les producteurs agricoles, les gouvernements et les partenaires agricoles décident de conjuguer leurs efforts pour atteindre un objectif commun.

- mettre au point des outils et des mécanismes innovateurs et économiques pour aider le secteur à minimiser son incidence environnementale dans ses activités courantes
- intégrer les principes de gestion de l'environnement et de prévention de la pollution dans le processus de prise de décisions du Ministère aux fins de l'établissement des programmes, la recherche, l'analyse et les activités courantes.

Prise de décisions

La hiérarchie de la prévention de la pollution doit être intégrée dans le processus de prise de décisions de l'ensemble du secteur, en accordant une importance toute particulière aux principales activités de prévention de la pollution. La bonne gestion de l'environnement agricole sous-tend une prise en compte des facteurs environnementaux dans les activités agricoles et peut nécessiter l'utilisation de pratiques de conservation à tous les paliers de la hiérarchie.

Agriculture et Agroalimentaire Canada doit aussi intégrer la prévention de la pollution dans son processus de prise de décisions liées aux activités du budget principal, à la recherche-développement et aux fonds d'adaptation. La hiérarchie de la prévention de la pollution peut servir d'outil d'évaluation des propositions de programmes d'adaptation et ainsi encourager le secteur à chercher des options innovatrices et rentables pour la prise de décisions concernant l'environnement. Le Ministère doit faire en sorte que les projets d'adaptation donnent lieu à des pratiques qui respectent l'environnement à long terme.

Activités internationales

La bonne gestion de l'environnement suscite un certain nombre de projets environnementaux à l'échelle internationale. En partenariat avec le secteur, le Ministère est intervenu aux niveaux suivants :

- élaboration d'un Plan d'action pour la biodiversité en agriculture tel que le prévoit la Convention sur la biodiversité (voir encadré)

En avant la biodiversité

La diversité biologique, ou la biodiversité, désigne la vaste gamme de caractéristiques que présentent les organismes vivants et leurs milieux écologiques. Cette diversité est plus souvent présentée sous les angles de la génétique, des espèces et de l'écosystème. La protection des ressources naturelles de la terre et le maintien de la productivité doivent absolument passer par la protection de la biodiversité. En décembre 1993, le Canada est devenu le premier pays industrialisé du monde à ratifier la Convention sur la diversité biologique présentée au sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio en 1992. Pour aider le Canada à assumer les obligations ainsi contractées, le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires ont élaboré ensemble la *Stratégie canadienne pour la biodiversité*.

En collaboration avec des partenaires du secteur agroalimentaire, les milieux de recherche et différents groupes d'intérêt, Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille à l'élaboration d'un plan d'action pour la biodiversité. Ce plan aidera le ministère à suivre la Stratégie canadienne sur la biodiversité et à faire valoir son importance dans un contexte agricole. Ce plan d'action poursuit les quatre grands objectifs suivants :

- assurer la pérennité des agroécosystèmes en protégeant les écosystèmes naturels
- sensibiliser la population à l'importance de la biodiversité en agriculture
- préserver et faciliter l'accès aux ressources génétiques importantes en agriculture, et partager d'une façon juste et équitable les connaissances, l'expertise et les technologies acquises
- intégrer les objectifs de conservation de la biodiversité dans les politiques, programmes, stratégies, règlements et activités du Ministère.

Des canards dans ma cour ...



Service canadien de la faune

Le programme *Prairie CARE*, l'acronyme pour Conservation de l'agriculture, des ressources et de l'environnement, s'inscrit dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine de l'Amérique du Nord (PNAGS). Ce programme offre un soutien financier aux programmes de sensibilisation du public et de col-

laboration avec les exploitations agricoles. Ces programmes visent à aider les producteurs agricoles à améliorer l'utilisation qu'ils font de leur terre tout en y facilitant la présence des canards et autres espèces fauniques. « Nous leur offrons d'échanger de bonnes terres de pâturage pour des marais constituant de bons habitats pour les oiseaux sauvages. Nous concevons aussi des plans de pâturage qui améliorent les surfaces en herbe pour les canards et l'alimentation du bétail. Lorsque nécessaire, nous louons des terres pour préserver les habitats fauniques importants des Prairies », explique Kenn Gurr, porte-parole du PNAGS en Alberta.

En vertu d'une entente de fermage intervenue avec le programme CARE des Prairies, la ferme d'Alvin et de Gordon Sorenson de Viking, en Alberta, fait l'objet d'un projet de restauration des terres humides et de stabilisation d'une superficie très saline. En retour, les deux frères ont ensemencé 200 acres en herbe et en luzerne pour favoriser la nidification des canards. De plus, ils attendront que se termine la période de nidification des canards avant de faire la récolte. « Nous avons également appris de nouvelles techniques, d'affirmer les frères Sorenson. Sur les terres marginales où poussaient seulement de mauvaises herbes, nous avons planté des herbes que nous utilisons par la suite comme fourrage et, en prime, les mauvaises herbes ne se répandent plus. Cette utilisation des terres marginales et autres changements nous ont permis de rendre notre exploitation encore plus viable. »

Plus de 4 000 producteurs agricoles de l'Alberta ont participé au programme PNAGS, qui est devenu au fil des ans un des plus importants projets de conservation de l'habitat de toute l'histoire. Grâce à ce plan, plus de 112 000 acres de terres humides, petites et grandes, ont été protégés, plus de 41 000 acres de terres de pâturage ont été rétablies et presque 17 000 acres d'herbes indigènes et autres habitats ont été préservés.

- élaboration d'un plan d'action national pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres dans le cadre d'un plan d'action global
- élimination graduelle de l'utilisation du bromure de méthyle et participation à des projets de recherche visant à trouver un substitut à ce produit
- élaboration de lignes directrices concernant le remplacement des CFC et des HCFC dans les appareils de réfrigération
- formulation de la position du Canada concernant la sécurité du transfert, de la manutention et de l'utilisation d'organismes vivants modifiés
- collaboration pour que le Plan d'action national sur le changement climatique du Canada (qui s'inscrit dans la Convention cadre sur le changement climatique) comprenne les mesures actuellement mises en oeuvre par les producteurs agricoles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou pour accroître la fixation du carbone dans le sol.

Le Ministère continuera de conjuguer ses efforts à ceux du secteur pour que les intérêts agro-environnementaux du Canada soient adéquatement représentés dans les forums environnementaux, pour que les engagements pris par le Canada à l'échelle internationale soient respectés et pour trouver des moyens de mettre en oeuvre les ententes concernant l'environnement.

Promotion de la participation de l'industrie

Grâce à des mesures de réduction, de réutilisation et de recyclage des emballages d'aliments, les intervenants du secteur alimentaire devraient pouvoir atteindre d'ici à l'an 2000 l'objectif de réduction de 50 p. 100 du volume d'emballage de 1988 fixé dans le Protocole national sur l'emballage (voir encadré). Agriculture et Agroalimentaire Canada a fait la promotion des principes sur lesquels se fondent les projets de réduction des emballages et a contribué au financement des projets connexes dans le cadre du volet agricole du Plan vert. Le Ministère continuera

Haro sur les déchets d'emballage...

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement a demandé que le volume de déchets d'emballage de produits alimentaires diminue d'ici l'an 2000 à la moitié du volume de 1988. Le secteur agroalimentaire canadien a déjà atteint une bonne partie de cet objectif. En effet, l'objectif provisoire de 20 % fixé pour 1992 a été atteint et on tente actuellement de vérifier si l'objectif de 35 % fixé pour 1996 a aussi été atteint.

La responsabilité de la réduction des déchets d'emballage incombe à tous — consommateurs, groupes environnementaux, industries et gouvernements. D'ailleurs, ces différents groupes sont tous représentés au sein du Groupe de travail national sur l'emballage créé pour assurer le suivi de cet objectif ambitieux. Le Groupe de travail a adopté un Protocole national sur l'emballage qui invite le secteur à assurer la pérennité de l'environnement par une bonne gestion de l'environnement — en assumant sur toute la ligne la responsabilité de leurs produits et de leurs emballages. L'objectif est de concevoir, fabriquer, remplir, utiliser et détruire les emballages d'une manière qui endommage le moins possible l'environnement et de limiter le remplissage des décharges en appliquant la règle des trois R : Réduire, Réutiliser et Recycler.

Des objectifs précis de réduction des déchets ont été fixés pour les différentes composantes du secteur. L'industrie et ses associations encouragent leurs entreprises membres à suivre les politiques et à atteindre les objectifs prévus dans le Protocole national sur l'emballage. À cette fin, il faudra élaborer des codes de meilleures pratiques d'emballage pour les différentes composantes du secteur et préparer des plans d'action qui permettront d'atteindre sinon de dépasser les objectifs fixés.

de distribuer de l'information sur les défis auxquels l'industrie se trouve confrontée et à faire la promotion des efforts qu'elle déploie pour atténuer les problèmes environnementaux.



Couverture végétale permanente



Parc d'engraissement



Brise-vent



Résidus de culture

De l'ordre dans notre propre maison

Les décisions concernant les propriétés foncières et les autres actifs du Ministère doivent tenir compte de la gestion de l'environnement et de la prévention de la pollution. Agriculture et Agroalimentaire Canada possède environ 1 800 édifices construits sur 33 000 hectares de terrain, occupe 81 000 mètres carrés d'espace de bureaux sans compter les nombreux établissements de recherche, complexes de laboratoires et points d'entrée. Le Ministère exploite également 87 pâturages communautaires couvrant 930 000 hectares où il pratique une utilisation productive et durable des terres vulnérables à l'érosion et aide les producteurs agricoles à diversifier et à adapter leurs cultures.

Le Ministère mène un certain nombre de projets de gérance de l'environnement pour assurer le bon ordre environnemental de sa maison, notamment la gestion des sites contaminés, des réservoirs souterrains de combustible, des entrepôts de déchets dangereux, des émissions des chaudières de chauffage et de l'entreposage et de l'élimination des BPC.

La Direction générale des services intégrés du Ministère tente actuellement d'assurer systématiquement la gestion environnementale au moyen du Système de gestion de l'environnement. Ce cadre de gestion exige le respect des lois en matière d'environnement ainsi que le recours aux meilleures pratiques et aux principes de gestion de la qualité pour assurer l'amélioration constante des diverses activités du Ministère, dont la gestion du parc automobile, des édifices et des terres.

L'avenir

Parallèlement à tous ces efforts, les effets de l'agriculture sur l'environnement et ses conséquences pour la santé humaine et

l'hygiène du milieu sont constamment scrutés. Toutefois, les techniques pour détecter la pollution d'origine non ponctuelle s'améliorent et la prévention de la pollution offre au secteur l'occasion de faire désormais davantage partie de la solution. En travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires du secteur et autres, le Ministère peut contribuer à l'amélioration de la gérance du secteur, de l'environnement et de la ressource.

Le succès à long terme du secteur dépend de sa capacité d'assujettir ses activités à une éthique de bonne gérance qui reconnaît la place qu'il occupe dans les écosystèmes du Canada. Le secteur ne pourra améliorer sa fiche environnementale qu'en assurant la conservation des ressources et en réduisant les effets de l'agriculture sur l'environnement, plus particulièrement par la protection de l'environnement. Agriculture et Agroalimentaire Canada appliquera les principes de bonne gérance et de protection de l'environnement à sa propre sphère d'activités et prendra les mesures qui s'imposent pour encourager le secteur à faire de même.

PLAN D'ACTION 2 — FAIRE LA PROMOTION DE LA BONNE GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SES RESSOURCES

Priorité 1

Trouver des mécanismes qui encourageront le secteur agricole et agroalimentaire à adopter des pratiques qui maximisent les avantages de l'utilisation diversifiée des ressources naturelles et de leur bonne gérance

Mesures

1998-1999

1. Travailler en collaboration avec des partenaires du secteur pour reconnaître et encourager les meilleures pratiques et approches de planification agricole respectueuse de l'environnement.

1998-1999

2. Travailler en collaboration avec des partenaires du secteur à l'analyse et à la présentation de rapports :

- sur les liens entre les pratiques agricoles et la condition des ressources en eau
- sur les meilleures pratiques de gestion qui permettent d'améliorer la qualité de l'eau et son utilisation efficace à l'intérieur et à l'extérieur de l'exploitation agricole

1997-1998

3. En collaboration avec les conseils d'adaptation de l'industrie créés en vertu du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural, élaborer les critères d'évaluation environnementale des projets de financement du secteur.

1997-1998

4. En collaboration avec le Conseil canadien de la gestion de l'entreprise agricole, assurer une meilleure intégration des éléments de gestion environnementale dans le cadre plus vaste de programmes de gestion de l'entreprise agricole.

1997-1998

5. Effectuer une analyse des différentes approches volontaires afin d'encourager la bonne gestion de la ressource dont, par exemple, le concept des conventions et l'intérêt qu'il peut présenter pour le secteur.

Permanent

6. Participer aux activités visant à réduire le volume de déchets d'emballage des produits alimentaires du groupe de travail national sur l'emballage et d'Environnement Canada.

1997-1998

7. Travailler en collaboration avec le secteur afin de reconnaître et passer en revue les approches d'évaluation des bienfaits de l'agriculture pour l'environnement, dont des exemples d'approches adoptées dans d'autres pays membres de l'OCDE.

8. Favoriser la présence de la faune sur les terres agricoles privées, c'est-à-dire :

1997-1999

- assurer un soutien financier aux projets de la Fédération canadienne de l'agriculture/Habitat faunique Canada visant à explorer les liens qui pourraient être établis entre les bénéficiaires de la faune, tels que les naturalistes et les chasseurs, et les producteurs agricoles qui assument personnellement la gérance d'une composante importante de l'habitat faunique du Canada.

Permanent

- maintenir les programmes d'indemnisation pour les pertes causées aux récoltes par les oiseaux migrateurs, lorsqu'existent des programmes complémentaires de prévention.

Permanent

9. Gérer les pâturages communautaires pour assurer la conservation à long terme des terres marginales et des habitats fauniques essentiels, c'est-à-dire :

- faire participer les intervenants à l'élaboration, l'affectation des ressources et la mise en oeuvre des stratégies et des plans d'action (concernant par ex. l'élevage, la biodiversité, les espèces en voie de disparition, la fixation du carbone dans le sol)
- entreprendre des projets de rétablissement du couvert végétal avec des espèces indigènes.

Permanent

10. Travailler avec des partenaires du secteur et des provinces à l'amélioration de la qualité de l'eau et à l'atténuation des problèmes de dégradation des terres dans la région des Prairies, c'est-à-dire :

- aider à élaborer et à mettre en oeuvre des plans de conservation et d'approvisionnement en eau
- planifier et aménager des approvisionnements en eau pour utilisation personnelle, industrielle ou pour l'irrigation
- mettre au point des options techniques et des pratiques pour atténuer les problèmes de dégradation des terres
- fournir des plants ou des semis d'arbres pour les brise-vent, les zones riveraines et la reconstitution de l'habitat faunique
- organiser des démonstrations et des ateliers pratiques et publier des fiches techniques sur l'utilisation durable du sol et les bonnes pratiques de gestion, ainsi que sur des sujets comme la qualité et la disponibilité de l'eau.

Exécuter les engagements pris par le Canada au niveau international. En collaboration avec le secteur, assurer une bonne représentation des intérêts agro-environnementaux du Canada ainsi que le respect des ententes environnementales en vigueur.

1998-1999

11. En collaboration avec nos partenaires du secteur, mettre en oeuvre le Plan d'action pour la biodiversité, c'est-à-dire :

- construire des installations modernes où seront conservées les ressources génétiques végétales et continuer de constituer des banques de ressources génétiques pour les pommes de terre, les céréales, les oléagineux, les céréales fourragères, les cultures de spécialité et les plantes ornementales
- concevoir des traitements systématiques importants, des guides d'identification, des catalogues taxonomiques portant, par exemple, sur les insectes, les acariens, les bio-indicateurs de la qualité du sol et de l'eau, les agents biologiques de lutte anti-parasitaire, les mauvaises herbes et les plantes aquatiques
- compléter les collections nationales telles que la Collection canadienne de champignons et la Collection canadienne d'insectes et d'acariens
- mettre en place des mécanismes facilitant l'accès aux échantillonnages de ressources génétiques et aux spécimens biologiques conservés par AAC, y compris ceux des pâturages communautaires
- appliquer les exigences de la *Loi sur la protection des espèces menacées d'extinction*.

1997-1998

12. Aider le secteur à respecter les engagements pris en vertu du Protocole de Montréal concernant l'élimination graduelle de l'utilisation du bromure de méthyle, c'est-à-dire :

- assurer la coordination des projets conjoints de l'industrie et du gouvernement pour trouver des produits de remplacement du bromure de méthyle
- organiser des ateliers traitant des produits de remplacement du bromure de méthyle
- assurer un appui au Groupe de travail sur le bromure de méthyle.

1997-1998

13. En collaboration avec le Groupe de travail sur les changements climatiques du Comité national de l'environnement agricole, établir

des mesures et des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole et inscrire ces mesures et ces objectifs dans le Plan d'action national pour les changements climatiques.

Permanent

14. En collaboration avec le secteur, représenter les intérêts agro-environnementaux du Canada sur les scènes nationales et internationales et participer à la formulation de la position du Canada concernant, par exemple :

- la promotion de l'utilisation rationnelle de produits chimiques (par ex. ammoniac, polluants organiques rémanents, métaux lourds) en agriculture
- la protection de l'environnement marin contre les sources polluantes d'origine agricole
- l'utilisation durable, l'accès et la conservation des ressources génétiques utiles en agriculture et en agroalimentaire.

Priorité 2

Intégrer le principe du respect de l'environnement dans la gestion des activités physiques du Ministère, c'est-à-dire :

- **atteindre ou dépasser les règlements fédéraux en matière de protection de l'environnement**
- **utiliser les meilleures pratiques**
- **élaborer et mettre en oeuvre un système de gestion de l'environnement.**

1997-1998

1. Le système de gestion de l'environnement fournira à Agriculture et Agroalimentaire Canada le cadre dont il a besoin pour : 1) appliquer à ses activités les principes de bonne gestion de l'environnement et exercer le suivi de sa performance environnementale 2) assurer un niveau élevé de performance environnementale et de justification de ses activités telles que la construction et l'exploitation de ses immeubles, la gestion du parc automobile et l'utilisation faite du sol.

Les mesures à prendre seront établies dans le cadre du Système de gestion de l'environnement et seront présentées d'ici décembre 1997.

Orientation stratégique 3

Proposer des solutions ingénieuses



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Investir dans la recherche, le développement et le transfert des technologies pour mieux relever les défis environnementaux et assurer la viabilité du secteur agricole et agroalimentaire.

PRIORITÉS

Par le truchement de la recherche-développement, mettre à la disposition de l'industrie davantage de systèmes et de technologies pouvant atténuer les effets environnementaux de l'agriculture à l'intérieur et à l'extérieur des exploitations agricoles.

Déterminer les régions où le risque environnemental est le plus marqué.

Bons principes scientifiques

Agriculture et Agroalimentaire Canada est conscient que de bons principes scientifiques facilitent beaucoup la compréhension et l'atténuation des problèmes environnementaux. D'ailleurs, un des principes importants des programmes de recherche du Ministère est l'aménagement d'un environnement agricole durable au Canada.

Le point de mire de nos recherches en environnement a changé au fil des ans au fur et à mesure que s'améliorait notre compréhension de l'agriculture et de ses effets sur l'environnement et que le public demandait des analyses scientifiques et des solutions aux problèmes. L'orientation stratégique *Proposer des solutions ingénieuses* traduit ce besoin de réagir aux problèmes environnementaux les plus pressants auxquels le secteur agricole et agroalimentaire se trouve actuellement confronté.

Intégration environnementale

Les considérations d'ordre environnemental pourront plus facilement s'inscrire dans nos activités si le secteur a accès aux nouvelles technologies. La Direction générale de la recherche de notre Ministère devra donc assurer à ses clients un avantage commercial concurrentiel sans pour autant compromettre l'état des ressources dont dépend la productivité. D'ailleurs, la Direction générale a toujours relevé les défis environnementaux et, par ses innovations, a contribué à améliorer la compétitivité du secteur.

Recherche pour le bien public

La Direction générale de la recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue des recherches d'importance nationale que le milieu agricole et l'industrie ne pourraient effectuer seuls. Nos chercheurs ne font pas concurrence au secteur privé, mais

« La recherche constitue un investissement dans la croissance. Il est essentiel de rester à la fine pointe de la technologie agricole et agroalimentaire si l'on veut demeurer compétitif et exploiter de nouveaux créneaux ».

Sur le chemin du succès, Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1995

Finis le temps du bromure de méthyle

Le bromure de méthyle, un fumigant qu'utilise le secteur agroalimentaire canadien pour lutter contre les parasites et les maladies dans le sol et les installations, figure dans la liste des substances destructrices de la couche d'ozone publiée dans le Protocole de Montréal. L'élimination graduelle de l'utilisation de ce produit chimique au Canada prend le secteur agroalimentaire au dépourvu et l'oblige à chercher des solutions de rechange. Une nouvelle méthode qui semble donner de bons résultats a été mise à l'essai en avril 1996 dans les installations de la Quaker Foods Oat Mill de Peterborough, en Ontario. L'évaluation effectuée en collaboration avec les membres du secteur agroalimentaire, les fabricants de produits antiparasitaires, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada et le ministère de l'environnement et de l'énergie de l'Ontario a démontré que cette méthode permet de détruire 98 % des larves d'insectes et 100 % des insectes adultes. La méthode utilisée pour détruire le doryphore de la céréale combine l'utilisation de la chaleur, de dioxyde de carbone et de phosphore de magnésium sous forme de Fumi-Strips®.

Les résultats des évaluations ont eu l'heur de plaire aux participants du secteur et aux environnementalistes, qui ont investi 300 000 \$ dans ce projet. Même si cette méthode sous-tend un coût de revient un peu plus élevé que l'utilisation du bromure de méthyle, elle semble intéresser vivement les installations de conditionnement des aliments.



Recherche sur les gaz à effet de serre

collaborent plutôt avec lui pour utiliser le plus judicieusement possible les ressources scientifiques et financières.

Le secteur privé n'a pas tellement investi dans la recherche sur la façon de prévenir et de réparer les torts causés à l'environnement par l'activité agricole essentiellement parce qu'il considère que l'environnement est un bien public. Les gouvernements ont pour la plupart compris ce point de vue et ont fait de l'environnement durable leur priorité de recherche. Ainsi, l'amélioration des pratiques environnementales qui assurent à long terme la pérennité de l'agriculture constitue une des priorités de notre programme de recherche.

Partenaires avec le secteur

Il importe de poursuivre notre collaboration avec l'industrie pour maintenir la lancée de nos programmes de recherche. Le projet de co-investissement du Ministère (voir encadré) par lequel nous finançons avec des partenaires de l'industrie, des projets de recherche

permet de mettre au point des produits et des technologies utiles pour le secteur agricole. Ce mécanisme nous permet de nous assurer que notre travail est utile pour l'industrie. Il nous permet également de saisir les possibilités environnementales susceptibles d'ouvrir de nouveaux marchés ou de profiter d'innovations environnementales donnant lieu à des économies.

Technologie abordable et opportune

La technologie qui contribue à la pérennité de l'environnement doit pouvoir être mise au point assez rapidement à un coût abordable. Les producteurs agricoles qui ont investi du temps et des ressources (par exemple à l'aménagement d'une exploitation agricole respectueuse de l'environnement) désirent réagir avec célérité aux défis environnementaux qui se posent. S'il faut attendre plusieurs années avant de pouvoir réagir ou si la solution s'avère beaucoup trop dispendieuse, le producteur agricole peut alors être obligé de retenir une solution moins optimale.

Les innovations doivent être mises à la disposition du secteur à un coût abordable pour qu'il puisse profiter de bonnes perspectives économiques de croissance et d'une amélioration de la performance financière des exploitations. Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de travailler à la mise au point et à la promotion de technologies, de pratiques et de systèmes éco-efficents qui maximisent les rendements.

Notre rôle

Recherche sur les effets environnementaux

C'est habituellement à leur lieu d'origine même, soit à la ferme, que les incidences environnementales de l'agriculture peuvent être le mieux contrôlées. Agriculture et Agroalimentaire Canada se propose de continuer d'investir dans la recherche sur les pratiques et les systèmes agricoles qui ont les plus grandes incidences sur l'environnement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'exploitation agricole. Ce rôle s'ajoute à la recherche qu'effectuent nos partenaires du secteur, des provinces, des universités et des

Partage des frais de R-D

L'investissement dans la recherche en agriculture et en agroalimentaire a toujours donné d'excellents résultats. Il stimule l'activité économique, crée des emplois et consolide la position concurrentielle de notre secteur sur les marchés étrangers. Le programme de partage des frais pour l'investissement en R-D agroalimentaire a été mis sur pied pour encourager de nouveaux partenariats de recherche entre l'industrie et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Un tel partenariat a donc été constitué avec ITRES, une entreprise de téléoobservation de Calgary. Dans le cadre d'un projet conjoint visant à déterminer les causes de la variabilité de la production agricole d'une superficie de culture et ainsi aider les producteurs agricoles à améliorer l'efficacité de leurs pratiques culturales, ITRES fournit le temps de vol et les images numériques des superficies de culture au Manitoba. Les chercheurs d'AAC analysent pour leur part ces images afin d'établir la relation entre le niveau de croissance des cultures et les conditions du sol. Cette technologie peut servir à dresser une carte de la variabilité de croissance d'une superficie de culture et fournir aux producteurs l'information dont ils ont besoin pour ajuster les quantités de facteurs de production et autres pratiques de gestion des cultures en fonction des besoins relevés.

Dans le cadre du Programme de partage des frais pour l'investissement en R-D, Agriculture et Agroalimentaire Canada investira dans la R-D exactement le même montant que l'industrie. Une telle coopération permettra d'étirer les fonds que l'industrie consacre à la recherche et d'apparier les priorités de recherche du gouvernement aux besoins réels du secteur. Elle permettra également d'accélérer le processus de transfert de la nouvelle technologie aux personnes qui sont directement appelées à l'utiliser.



Pour que cessent les fuites de gaz à effet de serre

Larry Labute est un producteur de tomates de serre à Leamington (Ontario), la capitale canadienne de la tomate. Préoccupé par le taux élevé de pollution du lac Érié, Larry Labute s'est associé la collaboration de chercheurs scientifiques pour concevoir un système de culture en serre qui ne laisserait pas ruisseler les engrais et les eaux usées jusqu'au Lac Érié. « L'investissement initial est plus grand, explique M. Labute, mais le système se traduit à la longue par des économies de temps et d'argent. » La technique consiste à arroser d'eau chargée d'engrais les racines des plants de tomate placées dans une mince gaine de plastique. Un ordinateur contrôle le flux de l'arrosage selon les spécifications du producteur.

La nouvelle serre de M. Labute, aménagée il y a trois ans, abrite actuellement 31 000 plants de tomates qui produisent chacun plus de 14 kilogrammes de tomates par année. Le système de production est de type circuit fermé, en ce sens que l'eau contenant les engrais est recirculée. « Nous consommons 62 000 litres d'eau par jour et si je n'utilisais pas chaque goutte de celle-ci, de bonnes quantités d'engrais et d'eau usée se retrouveraient éventuellement dans le lac », explique M. Labute. À l'heure actuelle, l'entreprise utilise 120 p. 100 moins d'eau et 75 p. 100 moins d'engrais que les serres conventionnelles, ce qui réduit de beaucoup les frais d'exploitation.

Larry Labute cherche à prévenir la pollution de l'eau tout en rentabilisant son entreprise. Sans vouloir porter ombrage aux autres producteurs de tomates, il est particulièrement fier de son entreprise. « Si tous les producteurs de la région adoptaient la même méthode, le lac serait moins pollué par nos engrais. En Hollande, les producteurs ont été forcés de prendre de telles mesures. Je souhaite seulement que les producteurs canadiens emboîtent le pas avant qu'une loi ne les oblige à le faire ».

milieux environnementaux. Au nombre des sujets de recherche hautement prioritaires, citons les suivants :

- moyens de réduire le ruissellement des éléments nutritifs et la pollution des eaux souterraines et superficielles qui s'ensuit, ainsi que les émissions nocives dans l'atmosphère

Lutte antiparasitaire non chimique

Les parasites agricoles doivent être éliminés pour éliminer du même coup les millions de dollars de pertes qu'ils causent chaque année en s'attaquant aux récoltes. La nécessité étant mère de l'invention, des moyens ingénieux sont régulièrement mis au point pour les éloigner de nos champs. À preuve, un aspirateur géant, le Biovac, est actuellement à l'essai au Québec pour aspirer les parasites des plants de fraises. La punaise bimaculée, un insecte portant un nom plutôt modeste, exécute également un travail de titan contre le doryphore de la pomme de terre qui ravage littéralement les cultures. Et que dire d'une clôture mise au point en Colombie-Britannique pour protéger les plantes contre les parasites qui n'ont pas encore compris qu'ils pourraient simplement voler au-dessus de celle-ci?

Mais la solution la plus ingénieuse est sans conteste la mise au point de plantes pouvant résister d'elles-mêmes à l'infestation des insectes. Après avoir recensé partout dans le monde les variétés de maïs ayant la propriété de résister à l'infection par le Fusarium, les généticiens-sélectionneurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont mis au point une plante qui résiste mieux que toute autre à l'infection aux mycoses. Avec un peu de magie biotechnologique, les généticiens-sélectionneurs empruntent des gènes d'un microbe résistant au Fusarium pour les donner à des plants de maïs et de blé afin de les rendre complètement invincibles à la maladie.

Le génie génétique est encore plus avancé dans le domaine de la lutte antiparasitaire. Les chercheurs de Winnipeg tentent actuellement de créer une variété de canola dont les feuilles cireuses auraient la propriété d'éloigner les doryphores affamés. Les phytogénéticiens d'Ottawa ont également réussi à isoler la protéine d'une plante donnant des propriétés insectifuges. Ils espèrent rendre un jour les cultures résistantes aux insectes en transférant aux plants le gène contenant cette protéine.



S. Gledhill

Chrysomèle de la pomme de terre



L. Reid

Épi de maïs atteint de fusariose



Recherche sur les sols



Recherche sur les cultures

- réduction du risque associé à l'utilisation de pesticides (par l'amélioration et la mise au point d'outils de lutte antiparasitaire intégrée, le choix de nouvelles approches, l'utilisation de pesticides plus sélectifs, moins

rémanents et moins toxiques, et l'amélioration des méthodes d'application)

- évaluation de la biodiversité et conservation des ressources génétiques.

Endroits et systèmes à risque

Certaines parties du paysage agricole canadien sont particulièrement vulnérables à la dégradation environnementale et aux contraintes économiques qui s'ensuivent. Le Ministère se propose de repérer les endroits et les systèmes à risque et de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'agriculture puisse continuer d'y être pratiquée.

La reconnaissance des endroits à risque permet de mieux traiter les problèmes, tels que les problèmes de qualité de l'eau, qui sont plus prononcés à certains endroits qu'à d'autres et sous certains types de production que d'autres. Ainsi, nous nous assurons que les fonds servent pour les cas les plus pressants. L'efficacité des prochaines recherches dépendra plus précisément de la détermination et de l'évaluation de ces régions et de ces systèmes à risque ainsi que du travail entrepris avec le secteur pour trouver des moyens de s'attaquer à des problèmes environnementaux bien précis.

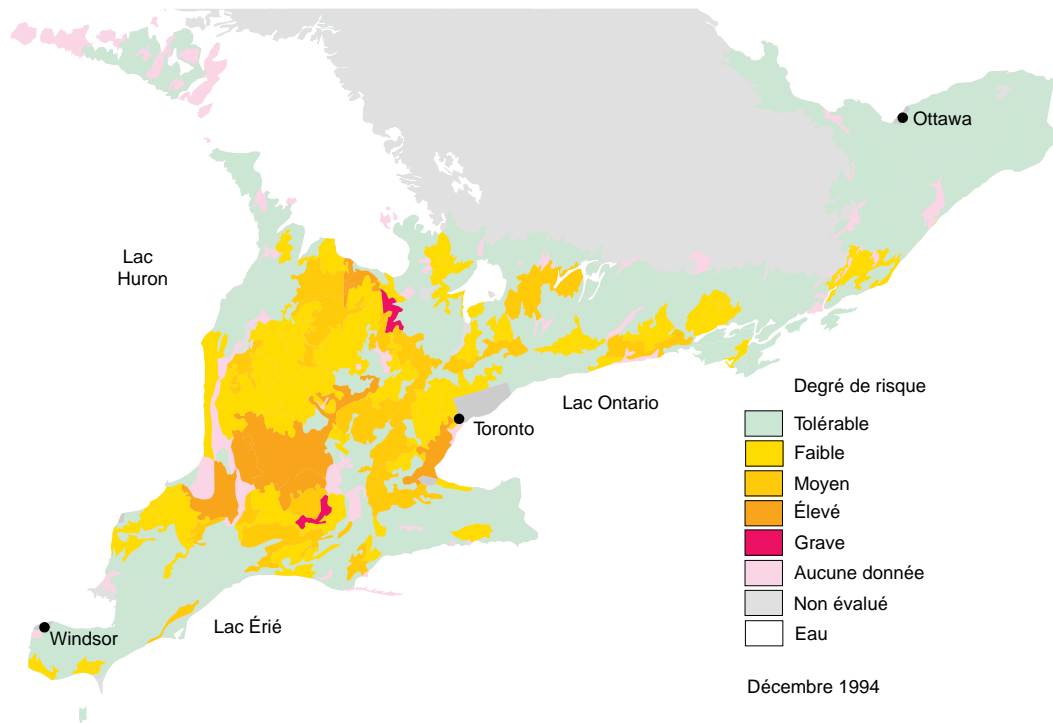
L'intégrité de nos sols

En réponse aux préoccupations exprimées par les producteurs agricoles, le grand public et les gouvernements concernant la condition des sols agricoles du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a entrepris en 1989 d'exercer une surveillance de la qualité des sols par le truchement de son Programme d'évaluation de la qualité du sol. Ce programme cherchait à constituer au niveau national la capacité d'évaluer les sols en fonction de leur qualité environnementale, ainsi que les effets sur cette qualité de l'utilisation qui en est faite et des pratiques de gestion utilisées. Grâce à une telle connaissance, les producteurs agricoles, les conseillers agricoles, les penseurs de politiques et le grand public pourraient ainsi prendre les mesures pertinentes pour protéger et préserver la qualité de nos sols pour le bénéfice des générations futures.

En 1995, AAC a publié les conclusions préliminaires de ses évaluations dans le rapport intitulé *La santé de nos sols : vers une agriculture durable au Canada*. Rédigé pour le lecteur profane, ce rapport donne une définition de la santé des sols en empruntant une perspective environnementale et la décrit en termes de vulnérabilité à la dégradation structurale, à la perte de matières organiques et aux dommages causés par l'érosion et la salinisation. Ce rapport s'intéresse également à la façon dont l'agriculture mine la qualité de l'eau souterraine.

Le Canada est un chef de file mondial en matière d'études sur la qualité du sol. Le document *La santé de nos sols* demeure un excellent outil pour aider les autres pays à élaborer leurs plans de surveillance et de protection de la santé de leurs sols agricoles et pour bien sensibiliser les étudiants à l'importance de préserver la qualité de nos sols.

Risques d'érosion hydrique dans le sud de l'Ontario sous les pratiques de gestion de 1991



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction générale de la recherche, Ottawa (Ontario)

Les cartes de risques que le Ministère a présentées dans le récent rapport de recherche intitulé *La santé de nos sols : vers une agriculture durable au Canada* identifient les régions agricoles où les conditions naturelles, l'érosion, la salinisation et les pratiques culturales menacent particulièrement la qualité du sol (voir carte). Le Ministère prépare actuellement une carte semblable pour le sud de l'Ontario, identifiant les régions vulnérables à la pollution de l'eau de source agricole. Ces cartes nous aideront à reconnaître les endroits où la dégradation environnementale est particulièrement inquiétante.

Pour qui sonne le glas?

Une entreprise canadienne a relancé la lutte antiparasitaire biologique. Hedley Technologies Inc. s'est intéressée à la terre à diatomées, un produit biologique contenant une poudre de coques d'une algue marine appelée diatomée. Utilisé notamment pour détruire les insectes parasites dans les champs de céréales et les silos élévateurs, ce produit cause le dessèchement de la carapace des insectes, pénètre à l'intérieur de l'insecte et provoque la mort. Ce produit ne pose aucun risque de contamination chimique puisqu'il ne contient aucun agent chimique.

Hedley Technologies a, en étroite collaboration avec les chercheurs du Centre de recherche de Winnipeg d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, examiné les multiples formes des diatomées pour retenir celles qui semblaient être les plus efficaces pour exterminer les insectes. Les chercheurs ont ajouté un agent dessicatif à la terre à diatomées et ainsi obtenu un produit assurant une bien meilleure protection des cultures avec dix fois moins de produit. Commercialisée au Canada sous la marque Protect-It, ce nouveau produit suscite de l'intérêt partout dans le monde.

Développement et transfert de la technologie et des systèmes

La recherche-développement et le transfert de la technologie favorisent grandement le progrès environnemental du secteur. Voici à ce titre quelques contributions de la recherche-développement qui se traduiront par des progrès pour le secteur :

- pratiques de gestion respectueuses de l'environnement
- indicateurs de surveillance de la base de ressources
- nouvelles méthodes de lutte antiparasitaire
- technologies réduisant la production de gaz à effet de serre
- technologies à l'appui de la réduction, du recyclage et de la réutilisation
- systèmes de production atténuant la vulnérabilité des cultures
- méthodes et technologies permettant de reconnaître, de comprendre, de surveiller et de préserver les ressources génétiques.

Par le truchement du volet agricole du Plan vert et d'autres programmes, nous avons conjugué nos efforts en matière de mise au point et de transfert de la technologie aux efforts des ministères provinciaux, des universités et autres partenaires pour fournir aux producteurs des outils efficaces de protection de l'environnement. Cependant, le Ministère devra poursuivre ses efforts pour que les producteurs soient en mesure d'assumer leurs responsabilités potentielles et de saisir les possibilités d'affaires. Le Ministère devra

également poursuivre ses travaux de recherche et de développement de systèmes et de technologies et travailler en collaboration avec ses partenaires pour bien les transférer aux producteurs.

L'avenir

La recherche continuera d'être menée dans le but d'assurer le bien public et des fonds seront consacrés aux besoins hautement prioritaires. Le Ministère continuera de s'intéresser aux secteurs à risque ainsi qu'aux effets de l'agriculture sur la qualité de l'eau. Il tentera de nouer des partenariats de recherche avec le secteur pour maximiser les investissements dans la recherche et combler les besoins du secteur en matière de nouvelles technologies. Le secteur a assumé un plus grand rôle en contribuant à la mise au point des innovations et en informant les producteurs agricoles sur les nouveautés en agriculture. Ce changement s'est imposé parce qu'il est souvent opportun en affaires de combler les lacunes et parce que le secteur est de plus en plus sensibilisé aux enjeux agro-environnementaux et plus disposé à offrir de bonnes solutions. Le rôle du secteur en matière de transfert de la technologie devrait encore s'élargir. C'est d'ailleurs par le truchement de tels partenariats que les innovations et les solutions seront plus facilement mises au point puis transférées au secteur.

PLAN D'ACTION 3 — PROPOSER DES SOLUTIONS INGÉRIEUSES

Priorité 1

Par le truchement de la recherche-développement, mettre à la disposition de l'industrie plus de systèmes et de technologies pouvant atténuer les effets environnementaux de l'agriculture à l'intérieur et à l'extérieur des exploitations agricoles.

Mesures

Permanent

1. En collaboration avec les provinces, les universités et l'industrie, améliorer la qualité et l'utilisation faite de l'eau en mettant au point de meilleures pratiques de gestion du bétail et des cultures de manière à :

- réduire la teneur en azote et en phosphore du fumier (par ex. par la recherche dans les domaines de la composition des rations, l'équilibre et l'apport nutritifs)
- stabiliser le fumier et y ajouter de la valeur
- tenir compte des stratégies de la rotation des cultures, d'utilisation plus efficiente des céréales fourragères et autres stratégies ingénieuses ainsi que des besoins de fertilisation
- réduire la salinisation des sols agricoles
- utiliser de bons systèmes de gestion des effluents (par ex. aménagement de zones humides servant à la manutention des effluents produits par les activités d'élevage du bétail).

Permanent

2. Avec les provinces, les universités et l'industrie, continuer de mettre au point et de transférer des technologies innovatrices et abordables qui permettent d'assurer :

- un meilleur contrôle des éléments nutritifs (engrais et fumier) ajoutés au sol en fonction de la culture
- rendre l'irrigation plus efficace

- réduire le ruissellement dans l'environnement des engrais et des pesticides ainsi que les pertes bactériennes
- améliorer les techniques d'entreposage et de manutention du fumier en utilisant notamment les méthodes anaérobie et aérobie
- améliorer les méthodes de conditionnement, de conservation et d'entreposage des aliments afin de réduire les pertes
- améliorer les méthodes et les procédés de traitement de déchets alimentaires.

Permanent

3. Continuer de mettre au point de nouvelles variétés de culture qui favorisent la biodiversité et qui apportent des avantages environnementaux, telles que des cultures démontrant une plus grande résistance génétique aux maladies ou une meilleure capacité de fixation du carbone dans le sol ou, encore, une meilleure absorption des éléments nutritifs et autres facteurs de production

Permanent

4. Mettre au point des stratégies intégrées de lutte antiparasitaire combinant des méthodes biologiques, chimiques et mécaniques, c'est-à-dire :

- mettre au point des systèmes qui aident les producteurs agricoles à prendre des décisions en matière de lutte antiparasitaire
- mettre au point des apports biologiques pour le contrôle des insectes, des mauvaises herbes et des maladies.

Permanent

5. Effectuer en partenariat avec l'industrie des recherches visant à améliorer les procédés de production de l'éthanol, y compris des sous-produits d'alimentation du bétail.

Permanent

6. Effectuer des recherches sur la contribution de l'agriculture aux émissions de gaz à effet de serre et sur les moyens de réduire ces émissions

- une analyse des processus de formation des gaz à effet de serre (cycles azote et carbone-azote)
- une analyse de la capacité du sol de fixer le carbone.

Priorité 2

Déterminer les régions où le risque environnemental est le plus marqué.

Mesures

Permanent

1. Fournir l'information et l'interprétation des données concernant la localisation, la quantité et la qualité des ressources pédologiques et hydriques pour l'agriculture :

- améliorer la base de données numériques sur les sols canadiens
- mettre au point le système d'information géographique (SIG) et fournir un soutien pour l'analyse des risques environnementaux
- améliorer le système d'évaluation de conformité du sol pour une culture donnée
- intégrer l'information pertinente dans la base de données nationales (par ex. biodiversité) ainsi que l'information tirée des interprétations (par ex. qualité de l'eau).

Permanent

2. Déterminer la productivité et la vulnérabilité à la contamination de systèmes précis de ressources en eau des Prairies (par ex. études sur le milieu aquifère, études sur les bassins hydrologiques).

Permanent

3. Incorporer des mesures à long terme d'atténuation de la sécheresse et participer à l'élaboration et au maintien d'un réseau de rapports sur la sécheresse qui fournirait de l'information sur les conditions de sécheresse et les risques pour l'agriculture dans la région des Prairies.

Permanent

4. Mettre à la disposition des producteurs agricoles, des décideurs et des entreprises du secteur agricole l'information qui leur permettra de déterminer l'utilisation la plus appropriée du sol et des ressources en eau, c'est-à-dire :

- déterminer les usages possibles du sol et de l'eau ainsi que les contraintes qui se posent
- fournir l'information et le soutien technique pouvant permettre de contourner les obstacles au développement posés par la qualité du sol et de l'eau.

Orientation stratégique 4

Saisir les possibilités de marché

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Encourager la commercialisation et la vente de produits agricoles et agroalimentaires qui favorisent la qualité de l'environnement et la croissance durable.

PRIORITÉS

Sensibiliser davantage l'industrie aux possibilités et aux contraintes en matière de commercialisation environnementale de manière à permettre des interventions proactives.

Faciliter la démonstration de la qualité environnementale des produits, pratiques et services du secteur agricole et agroalimentaire.

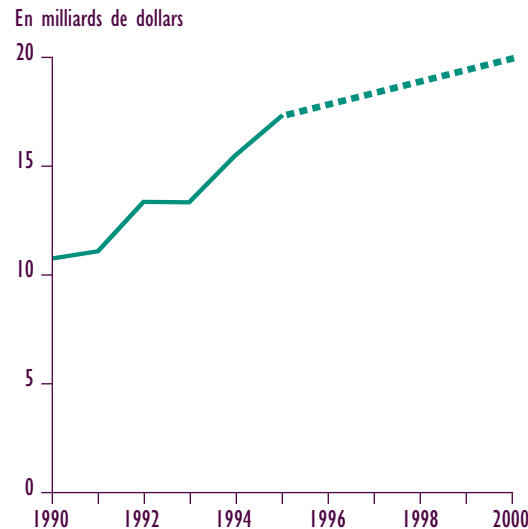
Exercer une influence sur les initiatives nationales et internationales pour la protection de l'environnement et les meilleurs intérêts du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Vitalité des industries agroalimentaires

L'expansion du commerce agroalimentaire du Canada s'articule autour d'activités visant notamment à préparer les entreprises canadiennes à exporter, à accroître leur performance commerciale, à distribuer de l'information sur les marchés et à améliorer l'accès aux marchés. Ces activités aident le secteur à atteindre l'objectif qu'il s'est donné de faire grimper la valeur des exportations canadiennes de produits agroalimentaires à 20 milliards de dollars d'ici à l'an 2000. Parallèlement, les industries pourront maximiser les retombées qu'ils tirent du marché agroalimentaire national de 80 milliards de dollars en encourageant la diversification des marchés et des produits offerts.

Le Canada entend également reconquérir la part de 3,5 p.100 du commerce mondial des produits agroalimentaires qu'il a détenue jusqu'au début des années 1960. De nombreuses occasions permettent de profiter de

Valeur des exportations de produits agroalimentaires canadiens



Nota : Le pointillé indique qu'il s'agit de prévisions.

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction de la politique et de l'analyse économique, Ottawa (Ontario)

Selon la vaste majorité (75 %) des spécialistes en agriculture du monde, les produits alimentaires d'un pays deviennent davantage concurrentiels sur les marchés étrangers lorsque ce pays prend rapidement le virage de l'agriculture durable.

GlobeScan, Rapport spécial sur les enjeux en foresterie et agriculture, février 1996.





l'expertise du Canada en production alimentaire et de sa bonne réputation à l'étranger pour exploiter de nouveaux débouchés extérieurs. L'orientation stratégique *Saisir les possibilités de marché* cherche à minimiser les obstacles environnementaux au commerce et à intéresser les industries agroalimentaires aux nouvelles perspectives de marché qu'ouvre la bonne gestion environnementale.

Intégration environnementale

En raison de la mondialisation du commerce et de l'internationalisation des enjeux environnementaux, l'intégration des facteurs économiques et environnementaux s'impose de plus en plus dans la prise des décisions d'ordre commercial. La libéralisation et la mondialisation du commerce ont déjà commencé à transformer l'industrie agroalimentaire canadienne. Jadis largement axée sur

l'intérieur, elle devient de plus en plus concurrentielle à l'échelle internationale et s'efforce davantage d'élargir ses débouchés extérieurs. L'orientation stratégique *Saisir les possibilités de marché* reconnaît que la qualité de l'environnement et la croissance durable sont essentielles à la commercialisation et au commerce en agroalimentaire.

Commercialisation environnementale

La commercialisation environnementale englobe les défis et les possibilités que suscitent la conquête de nouveaux marchés tout en tentant d'assurer une plus grande pérennité de l'environnement. La population canadienne accorde beaucoup d'importance à la protection de l'environnement et de plus en plus de consommateurs prennent leurs décisions d'achat en tenant compte de facteurs environnementaux. Le Canada jouit d'une assez bonne position en ce qui concerne l'état de l'environnement, ce qui ouvre des créneaux au secteur agroalimentaire. Le « consumérisme vert » désigne une tendance par laquelle les consommateurs favorisent les écoproduits qui sont, par exemple, sans phosphates, sans CFC, non toxiques et biodégradables. La préférence d'un bon nombre des principaux partenaires commerciaux du Canada pour les produits « verts » se répercute sur la commercialisation de certains produits d'exportation. À cet égard, une des façons d'accaparer ces créneaux est de respecter l'environnement avec transparence.

L'écoétiquetage permet aussi de faire preuve de transparence en matière de respect de l'environnement et procure sur le marché un avantage qui repose sur la préférence des consommateurs pour un produit « vert ». Le Programme Choix environnemental (PCE) a été créé pour aider les consommateurs à reconnaître les produits les moins dommageables pour l'environnement tout au long de leur cycle de vie en leur apposant l'Écologo. Le PCE ne vise pour l'instant que les produits contenant des matières agricoles non alimentaires comme les panneaux de particules fabriqués en fibres naturelles (paille). Cette approche peut également prendre la forme d'un système d'homologation des

Des champs de fraises jusqu'à la stratosphère

Pendant longtemps les producteurs ont arrosé leurs champs de fraises de bromure de méthyle avant les semis afin de protéger les nouveaux plants de la maladie et de l'infestation par les mauvaises herbes, les nématodes et les parasites terricoles. Ainsi, Charles Keddy, un producteur de fraises de la Nouvelle-Écosse, a été très déconcerté d'apprendre que les Nations Unies ont inscrit dans le Protocole de Montréal le bromure de méthyle dans la liste des substances destructrices de la couche d'ozone. Charles Keddy devait en effet protéger ses 12 millions de plants de fraises qu'il cultivait sur les 75 acres de son exploitation mixte et qui étaient destinés aux producteurs commerciaux de fraises de la Floride, de la Georgie, de l'Alabama et de plusieurs États du nord des États-Unis.

« Le bromure de méthyle permet d'exercer un très bonne lutte contre les parasites et les mauvaises herbes, affirme Charles Keddy, mais ce produit est aussi très dommageable pour la couche d'ozone dans la stratosphère. » L'utilisation du bromure de méthyle doit cesser graduellement d'ici 2001, ce qui cause un problème aux producteurs agricoles et aux pépiniéristes qui doivent trouver rapidement un produit de rechange. Charles Keddy s'est donc mis à la tâche en entreprenant ses propres recherches sans attendre l'aide du gouvernement ni des fabricants de produits agrochimiques. « Je fais mes expériences dans douze différents champs où j'utilise différentes combinaisons de produits chimiques autorisés. J'espère ainsi mettre au point un traitement qui saura contrôler les mauvaises herbes et les maladies », explique M. Keddy.

Le Centre de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de Kentville aide M. Keddy dans ses recherches en prélevant des échantillons du sol et en les analysant. Charles Keddy espère que les fabricants de produits agrochimiques assumeront une partie de ses coûts de recherche. Dans l'intervalle, notre producteur de fraises poursuit son approche environnementale en appliquant la lutte antiparasitaire intégrée à ses autres activités agricoles. « Nous avons cessé depuis deux ans l'arrosage systématique de nos champs pour les protéger des parasites et des maladies », précise M. Keddy. Depuis, il vérifie visuellement ses champs chaque jour et épand des produits chimiques seulement lorsqu'il y a apparence de problème.

produits biologiques respectant les normes nationales. L'agriculture biologique certifiée, qui respecte les normes de production pour la culture et l'élevage, s'inscrit au rang des méthodes de production qui favorisent le développement agricole durable.

Utilisations industrielles

Les utilisations industrielles des produits agricoles offrent des avantages économiques et environnementaux en diminuant la dépendance à l'égard des ressources non renouvelables. Par exemple, les plastiques biodégradables, les biocarburants (comme l'éthanol) et les cosmétiques à base d'avoine peuvent remplacer les produits tirés de ressources non renouvelables. Il est aussi possible d'utiliser les sous-produits des industries agricoles et agroalimentaires et ainsi diminuer le volume des déchets, ouvrir

à l'industrie de nouveaux marchés et de nouvelles sources de revenus, et abaisser les coûts de fabrication de produits principaux — autant d'éléments qui améliorent la position concurrentielle de l'industrie.

Industries environnementales

L'industrie environnementale est un des secteurs de l'économie les plus prometteurs. Elle s'intéresse aux technologies, procédés, produits et services portant sur la surveillance et l'évaluation des polluants, la prévention et le contrôle de la pollution, la décontamination et la remise en état. Dans l'Ouest canadien seulement, l'industrie environnementale devrait connaître une croissance annuelle de 5 à 15 p. 100 entre 1993 et 1998. Elle compte à l'heure actuelle près de 2 000 entreprises qui génèrent des recettes annuelles de 1,4 à 1,8 milliard de dollars et qui emploient près de 20 000 personnes.

Pratiques aratoires antiérosives

Consciente que de plus en plus de producteurs agricoles cherchent à limiter le travail du sol pour prévenir son érosion, une jeune entreprise de la Saskatchewan offre sur le marché l'équipement spécialisé. Conserva Pak Seeding Systems a mis en production l'idée géniale de Jim Halford, un producteur de céréales et d'oléagineux, soit un semoir pour semis direct qui injecte dans le sol en même temps que la semence tout l'engrais dont la semence aura besoin pour bien se développer. Avec sa production croissante et une demande provenant d'aussi loin que l'Australie, l'entreprise est vouée à un avenir florissant. Le secret ? La technique du semis direct rétablit le sol pour le ramener à ses conditions naturelles, ou presque, explique Jim Halford. « Notre équipement ne déplace pratiquement pas le sol et les engrais sont appliqués avec plus de précision et d'efficacité, ce qui intéresse vivement les producteurs agricoles. »

Cette entreprise prospère a connu des débuts assez humbles dans un recoin d'une ferme de Halford, près d'Indian Head en Saskatchewan. « Nous vivons dans une vallée et connaissons alors des problèmes d'érosion causée par le vent et par l'eau. Il fallait réagir pour mettre un frein à l'appauvrissement du sol », explique l'inventeur. En 1979, il a donc commencé à utiliser un semoir pour semis direct, un appareil qui élimine complètement le travail du sol, à réduire d'au moins de moitié le nombre de passages de l'équipement dans les champs et à travailler le moins possible le sol. Insatisfait du rendement du semoir pour semis direct qu'il utilisait alors, Jim Halford a décidé de « breveter » son propre semoir. Son appareil fonctionnait tellement mieux qu'il était convaincu que d'autres producteurs seraient intéressés à l'acheter.

Le semoir, dont la commercialisation a commencé en 1989, est aujourd'hui breveté dans trois pays et la production prend de plus en plus d'ampleur. « Nous avons dû agrandir notre usine tous les ans depuis les cinq dernières années. L'entreprise compte 25 employés à temps plein, soit dix de plus que l'an passé et moins encore que les prochaines années, car il reste un bon potentiel de croissance », de poursuivre M. Halford. L'inventeur de la Saskatchewan est fier d'offrir un produit qui apporte des avantages environnementaux concrets. « Après dix-huit années de travail réduit du sol, la teneur en matières organiques est revenue à ses niveaux naturels, l'infiltration d'eau est meilleure, le sol est plus riche et nous avons freiné l'érosion. Voilà toute une amélioration », conclut Jim Halford.



Utilisations industrielles de produits agricoles

L'utilisation de ces technologies dans les industries agricoles et agroalimentaires pourrait donner lieu à la mise au point de nouveaux types d'équipement commercialement viables dont pourraient se servir de nouvelles industries de service, plus particulièrement dans les régions rurales. Par exemple, les pratiques de travail réduit du sol peuvent stimuler la croissance et l'innovation par la mise au point et la fabrication d'instruments de travail adaptés.

Environnement et enjeux commerciaux

Le Canada a adhéré à des accords commerciaux internationaux et régionaux qui libéralisent l'accès aux marchés. Il a également ratifié plusieurs accords internationaux visant à protéger l'environnement et à assurer le développement durable. Le défi est de participer activement à l'élaboration de ces accords de manière à protéger les intérêts du secteur.

Libéralisation du commerce et développement durable

Les politiques et les programmes agricoles nationaux accentuent ou compensent les effets environnementaux généralement positifs de la libéralisation du commerce. Les producteurs fonderont leurs décisions de production sur l'utilisation la plus rentable de leurs ressources. Les programmes de soutien du revenu propres à une catégorie de produits, qui faussent les échanges et moussent la production, tendent à encourager une utilisation plus intensive des facteurs de production. Par contre, le versement de paiements directs aux producteurs à des fins environnementales ne fausse pas les échanges et favorise l'utilisation judicieuse des terres et, à plus long terme, une bonne gérance des ressources.

Les règles de commerce international et de l'environnement

De plus en plus, les enjeux d'un environnement mondial sont traités par le truchement de forums multilatéraux, au moyen d'instruments comme des protocoles, des conventions et des accords. Divers instruments et mesures ont été adoptés pour atteindre des objectifs environnementaux bien précis.

Sur environ 180 accords environnementaux internationaux, seulement 17 prévoient des mesures commerciales visant à atteindre des objectifs environnementaux particuliers. Le Canada a adhéré à deux accords environnementaux internationaux qui se rapportent particulièrement au commerce de produits agricoles et agroalimentaires, à savoir le Protocole de Montréal (1987) et la Convention sur la diversité biologique (1992).

L'Accord de l'OMC autorise sous certaines réserves le recours à des mesures commerciales « nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux » (article XX b) ou « se rapportant à la conservation des ressources naturelles épuisables, si de telles mesures ont été appliquées avec des

restrictions à la production ou à la consommation nationales » (article XX g). Le recours à ces mesures ne doit pas faire de distinction entre les membres de l'OMC lorsque prévalent des conditions semblables ni imposer de restrictions commerciales déguisées.

Certains pays estiment que les règles en vigueur assurent le niveau recherché de protection environnementale tandis que d'autres, dont le Canada, considèrent qu'il faut faire la lumière sur les règles du commerce international traitant des mesures à l'appui des objectifs environnementaux. L'OMC poursuivra le travail sur ce sujet.

Normes, écoétiquetage et consentement informé préalable

Les pressions internationales en vue d'harmoniser et de renforcer les normes environnementales actuelles s'accroissent, essentiellement à cause des préoccupations concernant les incidences de l'activité humaine sur l'environnement. Beaucoup d'entreprises ont réagi en élaborant des systèmes de gestion de l'environnement pour obtenir la certification par l'intermédiaire de l'Organisation internationale de normalisation. La participation à la série ISO 14000 des normes de gestion de l'environnement est volontaire, mais la certification semble améliorer la compétitivité internationale (voir encadré). Beaucoup de pays envisagent d'exiger la certification ISO pour le commerce à l'intérieur de leurs frontières.

Les programmes d'écoétiquetage constituent une façon de faire preuve de responsabilité environnementale, mais ils semblent créer des problèmes en posant des fardeaux injustes, des coûts concurrentiels élevés pour les producteurs étrangers de produits similaires et une multitude de critères et de procédures. Ces programmes pourraient restreindre l'accès des producteurs canadiens aux marchés étrangers, notamment dans les pays où les règles d'étiquetage imposent des critères et des mécanismes stricts de certification.

Pour le bien de l'environnement

Dans la conjoncture actuelle, les organismes sont de plus en plus tenus d'exercer leurs activités d'une manière qui respecte l'intégrité de l'environnement. Des lois environnementales de plus en plus sévères, de nouvelles politiques économiques et autres mesures de protection de l'environnement et une population davantage sensibilisée à la question contribuent à exercer cette pression. Par conséquent, les organismes cherchent davantage à savoir comment limiter les incidences de leurs activités, produits et services sur l'environnement.

ISO 14000 est une série de normes de l'Organisation internationale de normalisation qui aide les organismes à bien gérer leurs incidences sur l'environnement. ISO 14000 établit des normes dans les six secteurs suivants :

- gestion de l'environnement
- vérification environnementale
- évaluation de la performance environnementale
- étiquetage environnemental
- évaluation du cycle de vie
- aspects environnementaux des normes de produit.

Ces normes devraient faciliter l'intégration de la gestion environnementale dans le plan général de gestion d'une organisation tout en aidant l'organisation à atteindre ses objectifs environnementaux et économiques. On peut obtenir de plus amples renseignements concernant ISO 14000 auprès du Conseil canadien de normalisation.

La procédure d'information et de consentement préalable (ICP) est un processus volontaire permettant d'obtenir et de donner officiellement avis des décisions des pays importateurs quant à leur volonté de recevoir des livraisons de certains produits chimiques. Cette procédure cherche à encourager le partage des responsabilités entre le pays exportateur et le pays importateur en ce qui concerne la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les effets néfastes de certains produits chimiques dangereux faisant l'objet d'un commerce international.

Le Canada participe aux négociations pour que cette procédure devienne un instrument légalement contraignant. Le Canada participe également aux négociations relatives au Protocole international sur la biosécurité qui régit le mouvement transfrontière d'organismes vivants modifiés. De ce protocole émanera la procédure « *Consentement informé préalable* » qui établira les responsabilités des exportateurs et des importateurs de tels organismes.

Notre rôle

Le Canada doit colliger les renseignements sur les marchés afin que le secteur puisse profiter pleinement des débouchés. Concernant, par exemple, des produits agricoles primaires et des produits agroalimentaires, le Ministère doit travailler en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi qu'avec d'autres ministères directement intéressés pour maintenir et améliorer l'accès des produits agricoles et agroalimentaires aux marchés étrangers, améliorer les règles commerciales et tenter de réduire la concurrence injuste sur les marchés nationaux et étrangers. L'environnement représente une série de facteurs dont il faut tenir compte dans le cheminement vers ces buts.

Nouveau code de pratique

Le Conseil canadien du porc a élaboré un nouveau code de pratique pour rendre la production porcine respectueuse de l'environnement. La préparation de ce code a été en soi un exercice de bon partenariat entre le Comité national sur l'environnement en agriculture, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, les gouvernements des provinces, les universités et les institutions financières.

Le secteur de la production porcine est tenu de se conformer aux règlements fédéraux et provinciaux en matière d'environnement tandis que l'adoption du nouveau code de pratique est strictement volontaire.

Le Code vise à :

- donner l'assurance aux consommateurs canadiens et étrangers que le secteur canadien de production porcine suit des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement
- fournir aux gouvernements provinciaux et locaux un document dont ils pourront s'inspirer au moment de formuler leurs règlements concernant la production porcine
- offrir aux producteurs de porc du Canada des options de gestion non dommageables pour l'environnement
- dégager une stratégie visant à protéger l'intégrité des ressources utilisées pour la production porcine tout en tenant compte des préoccupations sociales concernant l'environnement dans son ensemble.



Agriculture et Agroalimentaire Canada peut collaborer de nombreuses façons avec le secteur et le gouvernement et peut notamment :

- surveiller les tendances aux échelles internationale et nationale et communiquer l'information à l'industrie pour l'aider à prendre des décisions en toute connaissance de cause
- trouver de nouveaux moyens de montrer avec transparence et crédibilité que l'agriculture et l'agroalimentaire respectent l'environnement
- surveiller l'utilisation que font les autres pays des subventions environnementales, notamment sous l'angle des effets possibles sur la compétitivité

- veiller à ce que la préparation et la mise en oeuvre des lois, règlements et politiques en matière d'environnement se fassent avec transparence
- veiller à ce que les intérêts du secteur inspirent les initiatives nationales et internationales en matière d'environnement et de commerce.

L'avenir

La protection de l'environnement devrait prendre de plus en plus d'importance aux niveaux des négociations commerciales et l'accès à de nouveaux marchés. La position environnementale du Canada a déjà donné au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire un avantage concurrentiel sur les marchés internationaux, mais il faudra

accorder encore plus d'attention aux différents aspects de la protection de l'environnement pour que le Canada continue de se distinguer sur les marchés et de susciter la demande pour ses produits. Le secteur agricole et agroalimentaire sera mieux en mesure de relever les défis et de profiter des forces du marché et du mouvement de libéralisation du commerce s'il comprend

bien la dynamique de l'environnement, des marchés et des accords commerciaux internationaux. Agriculture et Agroalimentaire Canada se propose donc de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires des gouvernements fédéral et provinciaux, les organismes du secteur et les groupes environnementalistes pour bien faire comprendre cette dynamique.

PLAN D'ACTION 4 — SAISIR LES POSSIBILITÉS DE MARCHÉ

Priorité 1

Sensibiliser davantage l'industrie aux possibilités et aux contraintes en matière de commercialisation environnementale de manière à favoriser des interventions proactives.

Mesures

Permanent

1. Faciliter la diversification et la commercialisation des cultures bénéfiques pour l'environnement, c'est-à-dire :

- appuyer des groupes du secteur ou autres groupes liés à une catégorie de produits qui désirent mettre au point et commercialiser des cultures favorisant un environnement durable
- préparer et distribuer de l'information concernant des possibilités de marché pour de nouvelles cultures à valeur ajoutée favorisant un environnement durable.

1997-1998

2. Préparer un module environnemental pour AgFITT, un outil de formation conçu pour aider les producteurs à reconnaître et à exploiter de nouveaux marchés.

Permanent

3. En collaboration avec le secteur, offrir un appui technique concernant les problèmes de qualité du sol et de l'eau de manière à surmonter les obstacles environnementaux au conditionnement des aliments à valeur ajoutée dans la région des Prairies.

Priorité 2

Faciliter la démonstration de la qualité environnementale des produits, pratiques et services du secteur agricole et agroalimentaire.

Mesures

1997-1998

1. Faire la promotion du potentiel des personnes et des organisations du secteur agricole et agroalimentaire offrant des produits, des pratiques ou des services respectueux de l'environnement (« industries environnementales ») afin de stimuler la croissance économique rurale.

Permanent

2. Faire valoir dans les stratégies et dans les messages de commercialisation les avantages environnementaux des produits industriels d'origine agricole.

1997-1998

3. Déterminer les méthodes permettant de faire valoir la qualité environnementale des produits agroalimentaires canadiens sur les marchés d'exportation.

1997-1998

4. Faciliter l'acceptation à l'échelle internationale des céréales et des oléagineux transgéniques, qui sont plus respectueux de l'environnement que les produits conventionnels.

1997-1998

5. Faciliter, en collaboration avec l'industrie, la préparation d'un système national de certification biologique et d'homologation qui serait acceptable à l'échelle internationale.

Priorité 3

Exercer une influence sur les initiatives nationales et internationales pour la protection de l'environnement et les meilleurs intérêts du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Mesures

1997-1998

1. Analyser les liens entre la libéralisation du commerce et la réforme de la politique agricole, ainsi que l'influence qu'ont ces liens sur le développement durable dans l'agriculture canadienne.

Permanent

2. Effectuer, en collaboration avec la Commission de coopération environnementale, des études sur les incidences de l'ALÉNA sur l'environnement agricole.

1997-1998

3. Parfaire, en collaboration avec l'OCDE, la compréhension des incidences de la réforme des politiques agricoles sur l'environnement.

Permanent

4. En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et autres ministères intéressés, faire la promotion des règles commerciales internationales qui encouragent un plus grand respect de l'environnement, en accord avec le commerce agricole et agroalimentaire canadien, c'est-à-dire :

- élaborer les positions canadiennes concernant les aspects environnementaux des discussions relatives au commerce international et concernant également les aspects commerciaux des discussions sur l'environnement en tenant compte des intérêts du secteur agricole et agroalimentaire canadien
- défendre les intérêts du secteur canadien du commerce de produits agricoles et agroalimentaires lorsqu'il y a des différends bilatéraux ou internationaux découlant de mesures commerciales liées à l'environnement
- fournir de l'information aux intervenants canadiens sur le déroulement des discussions internationales concernant les règles ou les mesures commerciales relatives aux questions environnementales, et effectuer des consultations sur les positions que devrait prendre le Canada.

Conclusion

Agriculture en harmonie avec la nature décrit comment Agriculture et Agroalimentaire Canada conjuguera ses efforts à ceux de ses partenaires du secteur, d'autres organismes fédéraux et provinciaux, des universités, du milieu environnemental et de la population canadienne dans son ensemble pour assurer la pérennité de l'environnement agricole et agroalimentaire canadien.

La stratégie présentée met l'accent sur la composante environnementale du développement agricole et agroalimentaire durable. En définissant d'une façon plus précise les priorités du Ministère en matière d'environnement pour ensuite les traduire en information, outils et technologies pour ses clients, nous avons défini les éléments environnementaux aussi bien que les

composantes sociales et économiques des activités de développement durable du Ministère.

La démarche vers un environnement durable est un processus perpétuel. Des indicateurs de mesure de la performance seront établis au cours du processus de mise en oeuvre de la stratégie afin que les Canadiens et le Commissaire à l'environnement et au développement durable puissent vérifier l'efficacité avec laquelle ces initiatives sont menées. Dans trois ans, lorsque sera venu le moment d'actualiser la stratégie, Agriculture et Agroalimentaire Canada sera en meilleure position pour relever avec encore plus d'efficacité les défis environnementaux, sociaux et économiques que pose le développement durable.



Glossaire

Adaptation : Processus par lequel l'industrie s'adapte aux changements tels que les nouveaux marchés, les nouvelles technologies, politiques (dont les politiques, les programmes et les priorités en matière d'environnement) et les accords commerciaux internationaux.

Agriculture et agroalimentaire : Secteur de l'économie portant sur la production agricole, le conditionnement et la distribution des aliments.

Agroécosystème : Écosystème sous gestion agricole; système dynamique et ouvert en relation avec d'autres écosystèmes par le transfert d'énergie et de matières.

Biodiversité (aussi **diversité biologique**) : Variété caractérisant des organismes vivants et les relations qu'ils entretiennent. Comprend la biodiversité génétique, des espèces et des écosystèmes.

Biotechnologie : Applications technologiques utilisant des systèmes biologiques, des organismes vivants ou leurs sous-produits pour fabriquer ou modifier des produits ou des processus à des fins précises.

Commissaire à l'environnement et au développement durable : Poste créé en vertu d'une modification à la *Loi sur le vérificateur général*. Le titulaire de ce poste vérifie la mise en oeuvre des politiques et des pratiques du gouvernement en matière de développement durable.

Consumérisme vert : Préférence du consommateur pour des produits respectueux de l'environnement ou fabriqués au moyen de procédés respectueux de l'environnement.

Développement durable : Développement qui satisfait les besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations suivantes à satisfaire leurs besoins.

Diversification : Utilisation de différents processus et cultures agricoles pour atténuer l'effet des changements économiques et des fluctuations du marché.

Écoétiquetage : Utilisation d'étiquettes pour informer le consommateur que le produit est plus respectueux de l'environnement que d'autres produits de même catégorie.

Écosystème : Complexe dynamique d'organismes, humains compris, et de leur environnement, en interaction dans une unité fonctionnelle.

Élevage de gibier : Élevage d'animaux non conventionnels, par exemple cervidés (chevreuil, élan), émeu ou autruche.

Environnement durable : Utilisation des ressources environnementales d'une manière qui nous permettra de continuer de satisfaire aux besoins des générations actuelles et futures.

Équité entre générations : Répartition équitable entre les générations des coûts et des avantages du développement durable.

Évaluation du cycle de vie : Mécanisme d'identification des rejets dans l'environnement d'un produit, d'un procédé ou d'une activité et évaluation de son incidence connexe sur l'environnement.

Facteurs de production : Produits comme les engrais, les produits agrochimiques et l'énergie utilisés en production agricole.

Fixation du carbone : Augmentation de concentrations de carbone dans le sol, habituellement grâce à des pratiques de gestion qui favorisent le maintien de matières organiques dans le sol. Ce processus contribue à limiter les concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

Indicateur agro-environnemental : Mesure du changement dans l'état des ressources environnementales utilisées ou touchées par l'agriculture ou dans des activités agricoles qui touchent l'état de ces ressources.

Industrie de l'environnement : Industrie qui regroupe une diversité de technologies, procédés, produits et services pour le suivi et l'évaluation des polluants, la prévention et le contrôle de la pollution et le nettoyage et la remise en état.

Libéralisation du commerce : Amélioration de l'accès au marché entre nations commerçantes, découlant de la réduction ou de l'élimination de mesures protectionnistes ou faussant les échanges, notamment les tarifs douaniers, les contingents d'importation, les subventions à l'exportation et les subventions intérieures à la production et au transport.

Lutte antiparasitaire intégrée : Contrôle des parasites par la rotation des cultures, de bonnes pratiques culturales, l'utilisation de pesticides biologiques et le contrôle des pesticides chimiques.

Meilleure pratique de gestion : Pratique de production agricole ou alimentaire la plus propice à favoriser l'environnement durable.

Méthodes conservacionnistes de travail du sol : Méthode de travail du sol qui consiste à laisser une couche de résidus de culture en surface du sol et à réduire le travail du sol ou à l'éliminer complètement.

NO_x/COV : Oxydes d'azote et composés organiques volatils, gaz à effet de serre se dégageant du sol.

Organisme vivant modifié : Plante, animal ou microbe dont le matériel génétique a été modifié afin de rendre l'organisme plus utile à l'humain.

Programmes de protection du revenu : Ensemble de programmes conçus pour protéger les agriculteurs des pertes économiques découlant de risques naturels, de mauvaises conditions du marché, ou des deux; programme de stabilisation du revenu et régime d'assurance-récolte.

Risque environnemental : Risque de modifier ou de détériorer l'environnement à court ou à long terme.

Riverain : Tout ce qui touche le voisinage immédiat des rives d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau.

Secteurs à risque : Secteurs particulièrement vulnérables à la détérioration environnementale découlant de l'agriculture.

Stratégie de gestion agricole : Plan d'exploitation global d'une ferme comprenant les décisions sur les cultures, le travail du sol et les facteurs de production, en tenant compte des facteurs économiques et environnementaux.

Système de gestion environnementale : Système énonçant un cadre de contrôle et de rapport sur la performance environnementale d'un organisme.

Utilisations multiples : Approche qui cherche à établir un équilibre entre les différents besoins, tels que l'utilisation du sol pour l'agriculture, l'habitat et les activités récréatives d'une manière qui préserve la qualité de la ressource pour les différentes fonctions.

Valeur ajoutée : Augmentation de la valeur marchande d'un produit à chaque étape de sa production. Dans le cas des produits agricoles, la production de la ferme acquiert une valeur ajoutée par les activités de conditionnement. La valeur ajoutée a aussi un sens plus large, s'appliquant à une plus grande qualité ou disponibilité d'un bien public (par ex. propreté de l'air ou de l'eau) découlant d'activités définies.

Autres documents

- Bureau de l'environnement. Avril 1997. *Plan d'action pour la biodiversité*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Avril 1997. *Projets liés à la biodiversité*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Avril 1997. *Projets de biodiversité avec les producteurs agricoles canadiens*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Mai 1996. *Chaleur, phosphore et CO₂ — Expérience concertée sur la fumigation des structures*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Septembre 1995. *Examen de la faisabilité de l'utilisation de soutien conditionnel dans le secteur agricole canadien*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Janvier 1995. *La responsabilité en matière d'environnement dans le secteur agricole*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Juillet 1994. *Étude des prises de décisions environnementales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en ce qui a trait à l'élevage d'animaux non traditionnels*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Mai 1994. *Qualité de l'eau et compétitivité du secteur de la transformation du lait*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Mars 1994. *Un examen des instruments de politique en matière d'environnement applicables au secteur agricole dans certains pays de l'OCDE*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Mars 1994. *Commerce et environnement : l'aspect agricole*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Novembre 1992. *Répercussions sur l'environnement des modifications éventuelles de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest — Rapport technique préliminaire*, Agriculture Canada, Ottawa (Ontario).
- Deloitte & Touche, Conseillers en gestion. Décembre 1993. *Utilisations, substituts et systèmes de récupération du bromure de méthyle*, Ottawa (Ontario).
- Environnement Canada en collaboration avec la Direction générale de la recherche et le Bureau de l'environnement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Décembre 1995. *Amélioration de la productivité en agroalimentaire et de l'environnement : leadership canadien dans la mise au point de méthodes de remplacement du bromure de méthyle et de technologies de lutte antiémissions*, Ottawa (Ontario).
- Environmental Management Associates. Septembre 1993. *Évaluation environnementale du CSRN : rapport final*, Calgary (Alberta).
- Environmental Management Associates. Septembre 1993. *Évaluation environnementale du RARB : rapport final*, Calgary (Alberta).
- Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et le Bureau de l'environnement, Agriculture et Agroalimentaire Canada. Janvier 1995. *Le guide des autorités responsables sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, Ottawa (Ontario).
- Price-Waterhouse. Mars 1994. *Synthèse et recommandations : Évaluation environnementale de l'assurance-récolte*, Ottawa (Ontario).



Indicateurs agroenvironnementaux

- Bureau de l'environnement. Avril 1996. *Résumé des activités pour l'exercice financier 1995-1996*, rapport n° 14, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Mars 1995. *Rapport sur le deuxième atelier de consultation nationale sur les indicateurs agroenvironnementaux pour l'agriculture canadienne*, rapport n° 4, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Bureau de l'environnement. Mai 1994. *Rapport sur l'atelier de consultation sur les indicateurs environnementaux pour l'agriculture canadienne*, rapport n° 2, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Groupe de travail sur les indicateurs environnementaux. Octobre 1995. *Description des indicateurs ainsi que des activités et extraits du projet jusqu'en 1998*, rapport n° 10, Bureau de l'environnement, Direction générale des politiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Groupe de travail sur les indicateurs environnementaux. Juin 1993. *Mise au point sur les indicateurs environnementaux pour l'agriculture*, rapport n° 1, Bureau de l'environnement, Direction générale des politiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Hillary, N., M. Spearin, et D. Culver. Juillet 1995. *Indicateur de la gestion des ressources agricoles : Composante de la gestion des intrants — Document de travail relatif à une enquête sur la gestion des intrants*, rapport n° 8, Direction générale des politiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).
- Macdonald, B. et H. Spaling. Mars 1995. *Indicateur des risques de contamination de l'eau : Concepts et principes*, rapport n° 5, Sous-section des ressources pédologiques de l'Ontario, Centre de recherches sur les terres et les ressources biologiques, Direction générale des politiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Guelph (Ontario).
- Macdonald, B. et H. Spaling. Mars 1995. *Indicateur des risques de contamination de l'eau : Développement d'une méthode*, rapport n° 6, Sous-section des ressources pédologiques de l'Ontario, Centre de recherches sur les terres et les ressources biologiques, Direction générale des politiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Guelph (Ontario).
- Narayanan, S. Octobre 1995. *Indicateur de l'efficacité de l'utilisation des intrants : engrais, pesticides et énergie*, rapport n° 11, Division de l'économie agricole, Direction générale des politiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario).

Remerciements

Les personnes nommées ci-après, toutes membres du personnel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ont participé à la préparation du présent document et du document complémentaire *Profil des tendances de production et des enjeux environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire canadien*.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES

Cally Abraham	Analyste, Secrétariat rural, Ottawa
Ranjan Banerjee	Analyste de l'environnement, Bureau de l'environnement, Ottawa
Jeff Corman	Économiste principal, Division de l'analyse économique et du secteur, Ottawa
David Culver	Chef, Données et analyses agricoles, Ottawa
Linda Dunn	Analyste de l'environnement, Bureau de l'environnement, Ottawa
Gord Fetterly	Agent commercial (viandes rouges), Division de l'analyse économique et du secteur, Ottawa
Rick Fiarchuk	Chercheur en économie, Division de l'élaboration des politiques intersectorielles, Ottawa
Ruth Guitard	Agente d'information et de statistique, Division des politiques de commercialisation, Ottawa
Bob MacGregor	Chef, Analyse environnementale et structurelle, Division de l'analyse et des politiques économiques, Ottawa
Frank McDonald	Chef intérimaire, Section de la politique réglementaire, Division de l'élaboration des politiques, Ottawa

Terence McRae	Analyste principal de l'environnement, Bureau de l'environnement, Ottawa
Wayne Moore	Directeur int., Division de la coordination des politiques, Ottawa
Christine Nymark	Directrice, Bureau de l'environnement, Ottawa
Morrie Paul	Analyste principal de l'environnement, Bureau de l'environnement, Ottawa
Tammy Peters	Analyste de l'environnement, Bureau de l'environnement, Ottawa
Michael Presley	Chef, Stratégies et politiques environnementales, Bureau de l'environnement, Ottawa
Mark Ziegler	Chef, Analyse économique environnementale, Bureau de l'environnement, Ottawa

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS

Scott Acker	Directeur, Opérations, Kentville
Louise Brunet	Directrice, Services de gestion, Montréal
Rick Czuba	Directeur, Opérations intérieures, Kelowna
Rick Dryden	Gestionnaire des opérations, Winnipeg
Normand Genest	Directeur des opérations, Ouest de Toronto, Guelph
Alan Goldrosen	Agent préposé à la réglementation, Ottawa
James Marjerrison	Directeur des opérations – Nord, Calgary
Ann Millar	Coordonnatrice int. des opérations, Direction de l'inspection des aliments, Ottawa

Frédérique Moulin	Chef, Programmes de vérification, Nepean
Susan Newton	Directrice associée, Direction de la santé animale et végétale, Nepean
Barry Stemshorn	Directeur général, Région de l'Alberta, Calgary
Paul Thompson	Directeur des opérations, St. John's

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS

Jocelyn Beaudette	Agent de développement des marchés, Winnipeg
John Berry	Directeur régional, DGSIM, Victoria
Henry Bowers	Agent de marketing et de commercialisation, Truro
Rick Cooper	Directeur, Bureau des aliments, Ottawa
Esther Coté	Agente de développement, Québec
Jennifer Davidge	Agente de marketing et de commercialisation, Bureau des aliments, Ottawa
Mike Hicknell	Agent de marketing et de commercialisation, DGSIM/Ontario, Guelph
Jayne Huntley	Gestionnaire, Direction de la coordination, de la planification stratégique et des opérations régionales, Ottawa
Bob Ion	Gestionnaire, Mise en oeuvre des programmes
Art Laforge	Agent principal de marketing et de commercialisation, Regina
Bernard Mallet	Directeur adjoint, Fredericton
Al McIsaac	Directeur adjoint, Terre-Neuve, St. John's
Marlyn O'Connor	Agente principale préposée aux denrées, Ottawa

Conrad Paquette	Directeur, Bureau régional de la DGSIM, Guelph
Chris Pharo	Agent de marketing et de commercialisation, Charlottetown
Mike Southwood	Gestionnaire des programmes et de l'administration, Edmonton
Lynn Stewart	Agente de développement des marchés, Bureau des aliments, Ottawa
David Trus	Agent d'enregistrement des animaux, Ottawa

ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

Merle Boyle	Gestionnaire int., Division de l'analyse, Regina
Peter Fehr	Directeur, Affaires de l'Alberta et de la C.-B., Edmonton
Brad Fairley	Chef, Qualité de l'eau, Regina
Erv Griffin	Directeur, Affaires du Manitoba, Winnipeg
Bob Kohlert	Directeur, Affaires de la Saskatchewan, Regina
Gerry Luciuk	Directeur, Gestion des terres et diversification, Regina
Jamshed Merchant	Directeur, Affaires d'Ottawa, Ottawa
E.G. O'Brien	Spécialiste des agroclimats, Division des ressources des Prairies, Regina
Jill Vaisey	Gestionnaire, Division de la planification stratégique, Regina
Ted Weins	Analyste des politiques, Division de la planification stratégique, Regina

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE

Ken Campbell	Coordonnateur de la recherche sur les végétaux, Ottawa
Chi Chang	Chercheur scientifique, Centre de recherche de Lethbridge, Lethbridge
Daniel Cloutier	Centre de recherche et de développement en horticulture, St-Jean-sur-Richelieu
Dick Coote	Gestionnaire (à la retraite), Programme d'évaluation des ressources terrestres, Centre de recherche sur les céréales et les oléagineux de l'Est du Canada, Ottawa
Christian De Kimpe	Coordonnateur de la recherche – Administration centrale, Ottawa
Ray Desjardins	Micrométéorologue, Centre de recherche sur les céréales et les oléagineux de l'Est du Canada, Ottawa
Ted Huffman	Gestionnaire, Programme d'évaluation des ressources terrestres, Centre de recherche sur les céréales et les oléagineux de l'Est du Canada, Ottawa
Jerry Ivany	Chercheur scientifique, Contrôle des mauvaises herbes, Station de recherche de Charlottetown
Grant Kowalenko	Chercheur scientifique, Centre de recherche agroalimentaire du Pacifique, Agassiz
Bruce MacDonald	Chef, Centre de recherche sur les cultures de serres et de conserve, Guelph
Frank Marks	Directeur, Centre de recherche sur la gestion des ravageurs, London

Dave Major	Chef de section, Ressources terrestres, Station de recherche, Lethbridge
Paul Milburn	Ingénieur du sol, Centre de recherche sur la pomme de terre, Fredericton
David Moon	Chef, Centre de recherche agroalimentaire du Pacifique, Cloverdale
John Paul	Chercheur scientifique, Centre de recherche agroalimentaire du Pacifique, Agassiz
John Richards	Directeur, Centre de recherche sur les cultures de climat frais de la région de l'Atlantique, St. John's
Scott Smith	Chef, Centre de recherche agroalimentaire du Pacifique, Whitehorse
Angèle St-Yves	Directrice, Centre de recherche, Sainte-Foy
Bernie Zearth	Chercheur scientifique, Centre de recherche agroalimentaire du Pacifique, Summerland

DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS

Hilary Girt	Conseillère int. en communications, Ottawa
-------------	--

DIRECTION DES SERVICES INTÉGRÉS

Pierre Corriveau	Directeur, Services de gestion des installations, de sécurité et du matériel, Ottawa
Sylvie Demers	Ingénieure principale en environnement, Ottawa

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN

Sue Mickus	Agente principale d'examen, Ottawa
------------	------------------------------------

ADAPTATION FRANÇAISE

Christiane Picard	Traduction ÉQUIVALENT inc., Ottawa
-------------------	--

Annexe 1

Profil d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Notre mandat

Agriculture et Agroalimentaire Canada cherche à assurer l'expansion, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire. Au moyen de politiques, de programmes et de services mis en oeuvre à l'échelle nationale, nous aidons le secteur à optimiser sa contribution aux objectifs économiques et environnementaux du Canada et à fournir aux consommateurs, à des prix raisonnables, un approvisionnement fiable d'aliments sains et nutritifs tout en assurant des revenus équitables aux producteurs et aux usines de conditionnement. Nous participons en outre à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes fédéraux de développement socio-économique, de sécurité publique et de relations internationales.

Partenariat

Au Canada, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces sont investis de compétences en matière d'agriculture. Les compétences sur les ressources naturelles et les ressources non renouvelables sont dévolues aux provinces tout comme celles touchant la propriété et les droits civils, les questions d'intérêt local et l'éducation. Même si la Constitution canadienne ne fait pas spécifiquement mention de l'environnement, la responsabilité du gouvernement fédéral en cette matière a été établie par des lois fédérales et par les tribunaux. Le gouvernement fédéral s'occupe également des questions d'ordre international ou interprovincial exigeant une intervention au niveau national.

Nous avons élaboré au fil des ans des mécanismes nous permettant de mettre en oeuvre avec nos partenaires des provinces d'importants projets agro-environnementaux.

Les ententes de développement économique et régional, les projets de conservation des sols, les accords fédéraux-provinciaux sur la conservation des sols et de l'eau, le Programme national de conservation des sols et l'actuel volet agricole du Plan vert sont autant d'exemples de partenariats fédéraux-provinciaux qui incitent le secteur à adopter des méthodes respectueuses de l'environnement.

Des mécanismes ont également été mis en place pour travailler avec le secteur, les groupes de consommateurs et les organisations vouées à la protection de l'environnement. Les comités régionaux sur l'environnement durable établis dans les différentes provinces tiennent compte des conseils du secteur concernant l'établissement des priorités, le choix des projets et leur mise en oeuvre. En général, des représentants des consommateurs et des groupes environnementaux font également partie des comités sur les accords ou les conseillent dans leurs décisions.

Nous travaillons régulièrement avec d'autres ministères, notamment Environnement Canada, Santé Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada, le ministère des Finances et Revenu Canada. À titre d'exemple, nous avons récemment collaboré avec Environnement Canada à l'établissement et au financement d'un Comité national de l'environnement en agriculture composé de dirigeants agricoles nationaux. Ce comité a été chargé d'élaborer des stratégies qui sauront régler les problèmes environnementaux avec lesquels le milieu agricole se trouve aux prises.

Activités des directions générales

La protection de l'environnement est depuis longtemps au cœur des activités du Ministère. Nous ne ménageons aucun effort pour intégrer les objectifs de protection de l'environnement aux activités suivantes du Ministère :

Direction générale de la recherche

La Direction générale de la recherche tente par ses travaux de recherche-développement en agriculture à contribuer à la compétitivité d'un secteur agricole et agroalimentaire diversifié et respectueux de l'environnement au Canada (ce qui comprend les utilisations non alimentaires des produits agricoles). À cette fin, elle met au point et transfère au secteur des nouvelles technologies. La protection de l'environnement a été un des facteurs clés de la création des premières fermes expérimentales dans les années 1880 puis de la création et des réorganisations de la Direction générale de la recherche.

Les objectifs de recherche-développement sur l'environnement sont intégrés aux quatre grands secteurs d'activités de la Direction générale. *La recherche sur la conservation des ressources* comprend la gestion du sol, de l'air et de l'eau; la conservation et la protection; la conservation du matériel génétique; le contrôle des gaz à effet de serre; et le recyclage des résidus. *La recherche sur les cultures* s'occupe de la sélection pour assurer la résistance aux maladies, de l'identification des maladies, de la lutte antiparasitaire biologique et de la lutte antiparasitaire intégrée. *La recherche animale* examine les questions de nutrition et de sélection, d'élimination des déchets et du fumier, et de bien-être des animaux. *La recherche sur les produits alimentaires et non alimentaires* étudie les façons d'augmenter l'innocuité et la qualité des produits agroalimentaires et d'améliorer l'utilisation des cultures à des fins alimentaires et non alimentaires. Le financement de ces activités provient du budget principal.

Voici quelques activités de recherche-développement qui favorisent l'agriculture durable :

- la participation à des programmes ciblés, comme le Programme national de conservation des sols, le Programme d'amélioration du milieu pédologique et aquatique, et le Programme concernant la qualité des eaux dans les Grands Lacs
- la participation au volet agricole du Plan vert, en effectuant des recherches sur des sujets comme le changement climatique, les gaz à effet de serre, les ressources génétiques et la production d'éthanol
- l'application de la biotechnologie pour introduire des caractéristiques ajoutant de la valeur et favorisant l'utilisation de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- l'application des technologies de l'information pour être mieux en mesure de contrôler et de préserver la qualité du sol, de l'eau et de l'air
- la communication des connaissances aux clients
- la collaboration avec les partenaires du secteur dans des programmes comme le Programme de partage des frais pour l'investissement en R-D afin d'accélérer le transfert des nouvelles technologies.

Direction générale de la production et de l'inspection des aliments

La Direction générale de la production et de l'inspection des aliments augmente la qualité marchande des produits agroalimentaires en éliminant ou en contrôlant les maladies des végétaux et des animaux et en facilitant le respect des normes de salubrité agroalimentaire, de qualité, de composition et d'étiquetage. De plus, elle adopte et fait appliquer des normes pour protéger la santé des animaux et des végétaux, et faciliter les échanges commerciaux aux échelles nationale et internationale.

Les préoccupations environnementales font partie des secteurs d'intérêt de la Direction générale depuis de nombreuses années et elles sont de plus en plus prises en compte au moment d'élaborer de nouvelles politiques et de nouvelles modalités visant l'atteinte des objectifs de programme traditionnels. Au moment de la rédaction du présent document (février 1997), la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments se prépare à transférer son mandat et ses activités à la toute nouvelle agence fédérale d'inspection des aliments. Voici quelques exemples d'activités reliées à l'environnement :

- faire l'évaluation environnementale des modifications apportées aux lois touchant le secteur agricole, la fumigation des installations d'entreposage, l'obtention de licences pour les vaccins animaux et l'incidence possible de l'importation d'espèces animales exotiques
- évaluer le risque que présentent les organismes vivants modifiés
- diriger et coordonner les activités du Ministère ainsi que celles du secteur en ce qui concerne les négociations internationales au titre d'un protocole sur la biosécurité qui régit le mouvement transfrontière d'organismes vivants modifiés
- aider Agriculture et Agroalimentaire Canada à mener des évaluations des incidences sur la santé humaine et sur la sécurité environnementale des engrais et des suppléments d'engrais et faciliter l'introduction de produits respectueux de l'environnement
- effectuer des évaluations environnementales des produits de la biotechnologie en vertu des *Lois sur les semences, les aliments du bétail, les engrais et la santé des animaux* et conformément aux principes du cadre fédéral de réglementation des produits de la biotechnologie.

Direction générale des politiques

La Direction générale des politiques s'occupe de l'élaboration, de la prestation et de l'analyse des politiques et des programmes qui assurent une stabilité de revenu à long terme aux producteurs agricoles et qui améliorent la capacité du secteur agricole et agroalimentaire d'être concurrentiel et de s'adapter aux changements. Les priorités englobent la poursuite de la réforme des programmes de protection du revenu agricole, la gestion des approvisionnements, la politique sur les transports et sur les céréales, l'adaptation pour ainsi améliorer la capacité du secteur de se diversifier et de saisir de nouveaux marchés. Par l'entremise du Secrétariat aux affaires rurales, la Direction générale travaille également à assurer la viabilité des régions rurales. Des considérations environnementales s'inscrivent dans la façon dont sont traitées les différentes priorités.

La Direction générale veille à assurer la pérennité de l'agriculture par les activités suivantes :

- élaborer des politiques et des programmes d'adaptation qui favorisent la viabilité du secteur ainsi que sa compétitivité
- mener des examens environnementaux des politiques et des programmes
- élaborer un système de modélisation économique-environnemental intégré à l'appui des analyses de politiques
- élaborer des indicateurs agro-environnementaux
- coordonner la participation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada aux projets de politique environnementale à la grandeur du gouvernement
- participer à l'élaboration d'accords internationaux sur l'environnement (par ex. le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Stratégie canadienne de la biodiversité, la Convention cadre sur le changement climatique) par l'élaboration, la formulation et la négociation des positions canadiennes et en faisant rapport sur celles-ci pour que



les accords conclus donnent lieu à une amélioration de l'état de l'environnement tout en ne compromettant pas à long terme l'accès du secteur agroalimentaire canadien aux marchés.

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés

La Direction générale des services à l'industrie et aux marchés s'occupe des programmes et des services visant à aider le secteur à accroître sa part des marchés national et étrangers. Ses priorités couvrent l'amélioration de l'accès aux marchés ainsi que la prestation d'information, de renseignements et d'analyses. Elle doit également faire en sorte que les programmes de commercialisation du Ministère demeurent sensibles aux préoccupations du secteur. La Direction générale fait le suivi des questions environnementales.

La Direction générale intervient au niveau de l'agriculture durable :

- en relevant les possibilités commerciales découlant de l'intérêt accordé aux questions environnementales dans les accords de commerce international
- en s'assurant que les décisions prises à l'échelle internationale (par ex. dans les accords internationaux sur le commerce et l'environnement) tiennent compte des intérêts du secteur agroalimentaire canadien
- en augmentant la capacité du secteur d'exploiter les débouchés du marché
- en faisant le suivi des exigences réglementaires en matière d'environnement qui peuvent constituer des débouchés ou des obstacles pour le secteur agroalimentaire canadien
- en fournissant de l'information pour aider les secteurs du conditionnement, de la distribution et des services alimentaires au détail à satisfaire aux exigences des consommateurs tout en maintenant leur compétitivité
- en analysant les attitudes des consommateurs et leurs habitudes d'achat en ce qui concerne les produits environnementaux

- en mettant en oeuvre des projets d'agriculture durable (par ex. Programme d'aide à la gestion des terres, volet agricole du Plan Vert).

Administration du rétablissement agricole des Prairies

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) a été créée en 1935 en vertu de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* pour remettre en état les terres affectées par la sécheresse et l'érosion des sols. L'ARAP a continué de faire la promotion du développement durable en reconnaissant le lien entre la protection des ressources environnementales, la réduction des risques et la sécurité économique.

L'ARAP intervient directement auprès des gens des Prairies, leur offrant des renseignements techniques et un leadership régional pour les aider à améliorer leur qualité de vie. L'ARAP dispense ses services au moyen d'un réseau de bureaux régionaux dans les Prairies. Sa présence dans l'Ouest ainsi que son expérience des services à la clientèle et de la prestation de programmes s'inscrivent dans la vision du gouvernement fédéral pour le secteur. La Direction générale a grandement contribué au développement durable et elle continue de le faire par le truchement d'activités et de programmes qui s'intéressent à :

- la dégradation des sols et la protection des ressources (par le truchement d'ententes de développement économique et régional, du Programme national de conservation des sols, du Programme d'établissement d'une couverture végétale permanente et du volet agricole du Plan vert)
- l'approvisionnement en eau et l'utilisation efficace de l'eau dans les régions rurales (par le truchement du Programme d'aménagement hydraulique rural, du Centre de diversification des cultures du Manitoba et du Centre de développement de l'irrigation de la Saskatchewan)
- l'habitat faunique et la biodiversité (par le truchement du Programme des pâturages communautaires de l'ARAP et du Centre de brise-vent).

Direction générale des services intégrés

La Direction générale des services intégrés fournit des services de gestion et d'administration aux gestionnaires du Ministère afin de leur permettre de gérer leurs ressources humaines, financières et matérielles. Au cours des dernières années, au moment même où les gouvernements s'efforcent de « prêcher par l'exemple » dans les secteurs des achats, de la gestion du parc automobile, des services d'ingénierie et des biens immobiliers, les considérations environnementales revêtent plus d'importance pour cette Direction générale.

Voici quelques exemples d'activités environnementales récentes :

- l'élaboration du système de gestion environnementale du Ministère
- l'élaboration d'une procédure d'examen, d'un guide et d'un programme de formation à l'intention des gestionnaires immobiliers pour aider le Ministère à faire des évaluations environnementales de ses projets de construction et de ses transactions immobilières
- la compilation d'une base de données pour les réservoirs de stockage de surface et souterrains appartenant au Ministère et qu'il exploite
- les évaluations environnementales de ses dépotoirs
- la préparation d'un plan d'action pour l'élimination progressive des CFC prévoyant la modification ou le remplacement de l'équipement pour permettre l'utilisation de réfrigérants acceptables
- l'élimination ou l'entreposage adéquat des BPC
- l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire la taille du parc automobile fédéral et à améliorer l'efficacité et les méthodes environnementales de ses activités.

Direction générale des communications

La Direction générale des communications fournit des conseils en matière de communication, des analyses environnementales publiques, de l'information et des services

opérationnels. Des avis et conseils professionnels sont aussi dispensés au ministre, aux cadres supérieurs et à d'autres fonctionnaires du Ministère afin d'assurer l'intégration efficace du volet communication dans l'élaboration et la conception des politiques. On cherche ainsi à maintenir des communications bilatérales efficaces et constructives entre le Ministère et ses clients concernant des questions qui intéressent le secteur agroalimentaire, notamment les questions relatives à l'environnement, au moyen des activités suivantes :

- services-conseils et de soutien au Groupe de travail sur les services de gestion environnementale
- gestion du plan de communication et de relations avec les médias en ce qui concerne les questions d'ordre environnemental (par ex. bromure de méthyle, organismes étrangers, biodiversité)
- parrainage du Programme de sensibilisation agroalimentaire pour communiquer au public des renseignements sur divers sujets relatifs à l'environnement.

Ressources humaines

La Direction générale des ressources humaines s'occupe de la formation et du recrutement dans l'ensemble du Ministère. Pour contribuer à la pérennité de l'environnement, le gouvernement doit recourir à une diversité de compétences et il incombe à la Direction générale des ressources humaines d'assurer la disponibilité des compétences requises.

Instruments du changement

Au fur et à mesure que l'agriculture continue à s'intégrer à l'ensemble de l'économie, aux échelles nationale et internationale, le gouvernement s'éloigne de plus en plus des programmes de soutien pour fournir au secteur le cadre qui lui permettra de soutenir une concurrence efficace sur les marchés tout en protégeant les intérêts de la population canadienne. Dans le passé, le gouvernement a utilisé les dépenses directes (par ex. le financement des programmes environnementaux, des stimulants financiers) pour encourager le secteur à adopter des méthodes de

production plus respectueuses de l'environnement. Dans la conjoncture actuelle de compression des dépenses, le gouvernement privilégie des approches volontaires ainsi que d'autres instruments politiques et économiques.

Approches volontaires

Les approches volontaires invitent les particuliers, les groupes, les collectivités et le secteur à prendre volontairement des mesures pour atteindre des objectifs bien précis. Tous les groupes ne sont pas capables ou en mesure d'adopter les mesures d'auto-évaluation et de produire les rapports qu'exige ce type d'approche. Les approches volontaires sous-tendent en outre des obligations de transparence et de responsabilité publique qui peuvent être coûteuses pour les producteurs et soulever pour certains participants des préoccupations au chapitre de la confidentialité. Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera d'encourager les groupes à s'autoréglementer et à adopter d'autres formes de mesures volontaires.

Éducation et sensibilisation

L'amélioration de la sensibilisation et l'éducation jouent un rôle déterminant en permettant au secteur de rendre l'agriculture plus respectueuse de l'environnement. Elles contribuent également à influencer l'opinion publique quant au rendement environnemental du secteur agricole et agroalimentaire et amènent l'ensemble des Canadiens à tenir compte de considérations sociales, économiques et environnementales au moment de prendre certaines décisions.

Les activités d'éducation et de sensibilisation ont presque toujours fait partie des programmes environnementaux, notamment du volet agricole du Plan vert, et nous avons appuyé ces activités par la publication d'études et de documents de travail ainsi

que par des documents de promotion, des expositions et des exposés vantant les mérites de la bonne gestion de l'environnement. Ces efforts s'avèrent plus efficaces auprès des jeunes, nos agriculteurs de demain, ainsi que des personnes que l'on peut qualifier « d'adeptes précoces » ou qui ont déjà pris le virage « écologique ». C'est d'ailleurs pour cette raison que l'éducation et la sensibilisation constituent des outils à utiliser de pair avec d'autres instruments de changement.

Instruments économiques

Les instruments économiques offrent une façon d'exploiter les forces du marché pour réaliser les objectifs environnementaux avec souplesse tout en maintenant un bon équilibre coûts-efficacité. Ils encouragent les producteurs à réagir rapidement et de manière novatrice en choisissant la méthode la moins coûteuse d'atteindre un objectif. L'État peut aussi y trouver son compte, car les instruments économiques sont souvent moins lourds sur le plan administratif qu'un autre régime de réglementation. Voici quelques exemples d'instruments économiques :

- valorisation des avantages, par exemple, encourager la conservation de l'habitat faunique en permettant aux agriculteurs d'imposer aux chasseurs et aux randonneurs des frais d'accès à leurs terres agricoles
- mécanismes de permis échangeables, tel que celui choisi par le secteur pour respecter les engagements internationaux du Canada concernant l'amincissement de la couche d'ozone et l'élimination graduelle de l'utilisation du bromure de méthyle comme fumigant
- frais proportionnels aux émissions, notamment les frais appliqués aux effluents des laiteries pour diminuer la pollution.



Recherche et transfert de la technologie

Par l'entremise de notre Direction générale de la recherche, nous travaillons en collaboration avec nos partenaires des provinces et du secteur pour régler les problèmes environnementaux et accélérer le rythme d'adoption de la technologie environnementale par les moyens suivants :

- transfert des résultats de la recherche environnementale à long terme aux chercheurs du secteur, aux spécialistes de la vulgarisation des connaissances agricoles, aux fabricants de pièces d'équipement et aux producteurs faisant preuve d'esprit d'innovation
- lancement de projets conjoints de recherche environnementale offrant des avantages pour le secteur
- maintien de ressources d'évaluation précieuses et impartiales.

Grâce à des approches caractérisées par le partage du risque, l'aide aux exploitations agricoles, le soutien technologique, l'information de pointe et les évaluations de l'efficacité de la technologie, nous pouvons favoriser l'adoption de méthodes et d'innovations environnementales plus efficaces. Nous pouvons recourir à des mécanismes comme le Programme de partage des frais pour l'investissement en R-D pour attribuer les ressources de recherche au secteur.

Lois et règlements

Les lois et les règlements soumettent des activités précises à des conditions juridiques et exigent que le secteur respecte certaines normes. Ces outils sont particulièrement utiles pour protéger la santé, la sécurité et l'environnement lorsqu'un faible niveau de risque est autorisé et lorsque des mesures s'imposent immédiatement et à long terme.

Les préoccupations de plus en plus grandes du public quant aux incidences de la pollution sur la santé humaine et aux répercussions environnementales possibles des produits agricoles issus de la biotechnologie, l'accélération des pressions internationales en vue de l'adoption de normes environnementales plus strictes et les restrictions financières accrues font davantage pression sur les décideurs du secteur public en faveur du maintien de normes environnementales strictes. Nous avons pour tâche de concevoir un cadre législatif souple permettant au secteur de participer, par exemple, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des normes, tandis que l'État évalue son rendement. Agriculture et Agroalimentaire Canada joue en outre un rôle important dans l'élaboration des règlements des autres ministères, notamment de Santé Canada et d'Environnement Canada. Le succès réside dans l'atteinte d'un juste équilibre entre la protection de l'environnement et les restrictions économiques que ces règlements peuvent imposer au secteur.

Mesure de la performance

Le *Guide de l'écogouvernement* enjoint les différents ministères du gouvernement fédéral de présenter chaque année un rapport sur les progrès qu'ils auront accomplis en matière d'environnement durable. La stratégie de notre Ministère, qui cherche à intégrer un point de vue environnemental dans ses décisions courantes, utilisera les systèmes et les mécanismes de rapport existants pour rendre compte de la mesure dans laquelle il aura mis en oeuvre sa stratégie. Le défi qui se pose sera de définir les liens entre les activités du Ministère et leurs incidences sur l'environnement externe qui se trouvent en plus soumis au jeu de différents facteurs échappant au contrôle du Ministère.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) mesurera donc sa performance en matière d'agriculture durable

- en évaluant la mesure dans laquelle il réussit à mettre en oeuvre son plan d'action portant l'intitulé *Agriculture en harmonie avec la nature — Stratégie pour un environnement agricole et agroalimentaire durable au Canada* et en faisant rapport de celle-ci
- en évaluant périodiquement la mesure dans laquelle le secteur progresse vers l'environnement durable et en faisant rapport de celle-ci.

L'évaluation de la performance du Ministère se fera au moyen d'une double approche. En premier lieu, nous consignerons dans les moindres détails la mesure dans laquelle les différents éléments du plan d'action auront été mis en oeuvre. Cette information sera par la suite colligée et analysée sous l'angle des dix mesures de performance nommées dans le tableau 1.

Diverses mesures potentielles aux niveaux d'activité, des résultats et de l'incidence attribuable ont été prises en considération. Les mesures de performance retenues s'attacheront à la réalisation des principaux résultats recherchés (produits et services respectueux de l'environnement) et à leurs incidences

(par ex. leur contribution à l'agriculture durable). Les mesures des résultats environnementaux ont également été prises en considération. Aussi, pour les évaluer, le Ministère a entrepris un travail sur les indicateurs agro-environnementaux concernant lesquels il a d'ailleurs fourni une certaine information notamment dans son rapport de 1995 *La santé de nos sols : vers une agriculture durable au Canada*. Les indicateurs agro-environnementaux élaborés par AAC ayant trait à la production alimentaire primaire sont les suivants :

- **Gestion des ressources agricole**
Évalue la mesure dans laquelle les producteurs agricoles adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Risque de dégradation du sol**
Mesure les progrès accomplis pour atténuer la vulnérabilité des sols agricoles face aux différents processus de dégradation tels que l'érosion, la salinisation et la perte de matières organiques.
- **Risque de contamination de l'eau**
Mesure les progrès accomplis au niveau de la réduction du risque de pollution de l'eau par les éléments nutritifs d'origine agricole.
- **Équilibre des gaz à effet de serre dans l'écosystème agricole**
Mesure les progrès accomplis en matière de contrôle des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole.
- **Changement de la biodiversité dans l'écosystème agricole**
Mesure les progrès accomplis aux niveaux de la protection des espèces et de la diversité des habitats des agrosystèmes.
- **Efficiencia et productivité agricoles**
Détermine les tendances en matière de productivité agricole et d'utilisation rationnelle des facteurs de production.

Ces données étant limitées, les indicateurs feront l'objet d'un suivi sur un cycle de cinq ans (pour coïncider avec le Recensement agricole, une source importante de données) commençant en 1998-1999.

Les indicateurs agro-environnementaux fourniront des données importantes dont pourront se servir le Ministère et les autres organismes pour adapter leurs priorités de recherche et de politique et pour aiguiller leurs efforts sur les régions à risque élevé. À long terme, ces indicateurs peuvent constituer des excellentes mesures de performance du succès relatif de la stratégie à l'égard du progrès environnemental du secteur. Cependant, à cette étape-ci, il n'est pas

possible de déterminer de façon assez sûre comment le Ministère, par le truchement de sa stratégie, contribuera au progrès du secteur qui sera mesuré par ces indicateurs. Beaucoup d'autres influences, notamment les forces du marché, ont une incidence sur l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et le Ministère ne dispose pas des moyens pour mesurer avec précision l'influence qu'il exerce sur les progrès qu'accomplit le secteur au niveau de l'agriculture durable.

Pour déterminer la mesure dans laquelle le Ministère réussit à mettre en oeuvre sa stratégie, chaque orientation stratégique fera l'objet d'un suivi à l'aide des mesures présentées dans le tableau qui suit.

Orientation stratégique	Mesures de la performance
Parfaire la compréhension	Nature et utilisation faite par les décideurs d'AAC des produits et des méthodes d'information sur l'environnement.
	Mesures dans laquelle les politiques, les lois et les programmes d'AAC favorisent la pérennité de l'environnement.
Faire la promotion de la bonne gestion de l'environnement et de ses ressources	Nature et résultats des efforts et des mécanismes visant à préserver la qualité du sol, de l'eau, de la biodiversité et de l'atmosphère.
	Mesure dans laquelle le Système de gestion a été mis en oeuvre.
Trouver des solutions ingénieuses	Nature, portée et adoption de systèmes et de technologies qui favorisent un environnement durable.
	Nature et portée de l'information transmise aux clients concernant les ressources pédologiques et hydriques et les régions à risque.
Saisir les possibilités de marché	Nature et portée des messages, méthodes et stratégies destinés aux clients en ce qui a trait au marketing environnemental.
	Mesure dans laquelle nous sommes prêts à exporter des produits et des services respectueux de l'environnement.
	Nature du soutien offert en matière de négociation sur les questions touchant le commerce et la protection de l'environnement.
Toutes les orientations stratégiques	Nature et portée des partenariats environnementaux établis avec les clients.

Annexe 3

Consultations

La stratégie, avec ses orientations, ses objectifs et les mesures qu'elle propose pour assurer un environnement agricole et agroalimentaire durable au Canada, est l'aboutissement d'une vaste consultation auprès de nos partenaires de l'industrie et des gouvernements. Au printemps de 1996, les provinces et les grandes organisations du secteur ont été conviées à des consultations préparatoires au cours desquelles nous avons passé en revue une première série d'orientations stratégiques. Les documents ont été révisés en tenant compte des commentaires exprimés pour être soumis une autre fois, en juillet 1996, à l'examen des intéressés pour fins de commentaires et de suggestions à y apporter.

Au cours de l'été, les documents de juillet ont été révisés à nouveau et se sont alors ajoutées les mesures à prendre. En octobre 1996, une toute nouvelle version de la stratégie était soumise à nouveau à l'examen de quelque 800 intervenants s'intéressant aux enjeux environnementaux en agriculture. Les consultations publiques se sont tenues aux quatre coins du pays entre le 21 octobre et le 27 novembre 1996. Une conférence nationale a été organisée à Ottawa et deux réunions, une avec les représentants du secteur et l'autre avec ceux des gouvernements provinciaux, ont également été organisées dans chaque province. Au cours de cette période de six semaines, Agriculture et Agroalimentaire Canada a consulté plus de 250 participants, dont des producteurs agricoles, des représentants d'usines de conditionnement d'aliments, d'organismes de conservation et de protection de l'environnement, d'associations de consommateurs, d'universités, d'établissements de recherche, de gouvernements provinciaux et autres personnes intéressées. Les documents ont également été distribués par Internet à la page d'accueil d'AAC.

Les dates et les lieux de consultation ainsi que les listes de personnes et des ministères qui ont été invités à participer aux séances de consultation sont présentés dans les pages qui suivent.

Dates (1996) et endroits des rencontres de consultation :

Abbotsford, C.-B.	21 octobre
Edmonton, Alberta	22 octobre
Calgary, Alberta	23 octobre
Regina, Sask.	28 octobre
Saskatoon, Sask.	29 octobre
Winnipeg, Man.	30 octobre
Québec, Qc	4 novembre
Ottawa, Ont.	7 novembre
Guelph, Ont.	12-13 novembre
Frédéricton, N.-B.	18 novembre
Charlottetown, Î.-P.-É.	19-20 novembre
Truro, N.-É.	25 novembre
St. John's, T.-N.	26-27 novembre

Les personnes nommées ci-après ont reçu un exemplaire de l'ébauche du présent document et de son document complémentaire *Profil des tendances de production et des enjeux environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire canadien* et ont été invitées à prendre part aux rencontres de consultation.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

- W. Andrews, West Coast Environmental Law Association
- D. Arnold, District régional de Vancouver
- B. Bakker, British Columbia Horticultural Coalition
- H. Barbolet, Farm Folk/City Folk Society
- T. Beutel, The Delta Optimist
- B. Bose, Surrey Municipality
- B. Brink, British Columbia Federation of Naturalists
- A. Brown, British Columbia Consumers' Association of Canada
- S. Burton, Soil and Water Conservation Society
- L. Campbell
- R. Careless, British Columbia Space for Nature
- A. Carr, International Wildlife Campaign
- D. Chilvers, Hog Commission
- G. Christie, Dairyland Foods
- M. Crowley, British Columbia Federation of Agriculture

- G. Dunsworth, McMillan Bloedel Ltd.
 E. Fox, Association des consommateurs du Canada
 J. Fulton, The David Suzuki Foundation
 M. Garland, University of British Columbia — Agricultural Science
 F. Gilbert, University of Northern British Columbia
 I. Gill, Ecotrust Canada
 F. Gobas, Simon Fraser University
 J. Grace, Island Natural Growers
 B. Greenwell, Happy Hollow Nursery
 L. Hadland
 E. Hennan, Canards Illimités Canada
 J. Holdstock, British Columbia Wildlife Federation
 C. Iberg
 J. Janzen, British Columbia Federation of Agriculture
 W. Jeske, Corporation of Delta
 D. Kenny, City of Surrey, Planning and Development Department
 L. King, University of Northern British Columbia
 L. Lavkulich, University of British Columbia
 L. Leach, British Columbia Cattlemen's Association
 D. Livingston, Agriculture Environmental Protection Council
 S. Malmberg, Fort Steels Farm
 L. Manchester, Canadian Earthcare Foundation
 A. Martell, Service de la conservation de l'environnement
 S. Martin, British Columbia Cattlemen's Association
 P. Mason
 D. McLean, Western Canada Fertilizer Association
 C. Mumford, British Columbia Institute of Agrologists
 J. Reams, Institut agricole du Canada
 J. Reuter, Bio-Dynamic Agriculture Society of British Columbia
 H. Reynolds
 C. Rolfe, West Coast Environmental Law Association
 J. Schmidt, Canada–British Columbia Green Plan Advisor
 P. Schwirtz, Western Indian Lending Corporation
 G. Scudder, University of British Columbia
 A. Sleeman, British Columbia Environmental Network
 S. Torrence, British Columbia Horticulture Coalition
 T. Vicars
 L. Walker, City of Surrey, Legislative Services Branch
 B. Wylenko, Society Promoting Environmental Conservation
- ALBERTA**
- B. Anderson, Alberta Association of Municipal Districts and Counties
 D. Andrews, Canadian Cattlemen's Association
 R. Axelson, Alberta Cattle Feeders' Association
 M. Barr, Alberta Agriculture and Food Council
 B. Brant, Western Canada Water and Wastewater Association
 H. Bulten, Earthkeeping
 G. Bussey, CAESA
 S. Cairns, Pembina Institute for Appropriate Development
 B. Calverley, Canards Illimités Canada
 L. Campbell, University of Alberta
 D. Foat, Western Stock Growers' Association
 C. Foster, Alberta Barley Commission
 K. Gibson, Alberta Food Processors' Association
 H. Gordon, Prairie Association for Water Management
 A. Graham, Alberta Wheat Pool
 J. Graham, Alberta Conservation Tillage Society
 S. Gunach, Réseau canadien de l'environnement
 D. Hall, Alberta Pork Producers' Development Corporation
 R. Hazelwood, Council of Alberta Horticultural Industries
 S. Hilton, Alberta Conservation Tillage Society
 R. Houser, Alberta Fish and Game Association
 D. Hufstra, Alberta Dairy Association



B. Jeffery, Alberta Canola Producers' Commission
 R. King, Alberta Poultry Industry Council
 J. and F. Kloberdanz, Prairie Association of Water Management
 E. Kure, Agriculture Wildlife Habitat Canada
 R. Leonhardt, Wild Rose Agricultural Producers
 G. Lilge
 B. Lipsey, Canada West Equipment Dealers' Association
 J. Lore, Institut agricole du Canada
 R. Mandryk
 J. Martin, Friends of Environmental Education Society of Alberta
 S. McIsaac, FEESA, An Environmental Education Society
 P. Miller, Western Stock Growers' Association
 J. Moll, Woodlot Association of Alberta
 F. Mueller
 T. Murray, Farm Business Management Council
 K. Olson, Earthkeeping — Food and Agriculture in Christian Perspective
 S. Peake
 J. Petruic, Alberta Pool
 T. Rachuk, CIC Canola Industries Canada Inc.
 S. Rempel, Diversity Conservation Group
 B. Ross, University of Calgary
 L. Ross, Canadian Bison Association
 D. Rowledge, Alliance for Public Wildlife
 C. Rypien
 G. Sargent, Alberta Cattle Commission
 E. Schultz, Alberta Pork Producers' Development Corporation
 T. Sell, Toxics Watch Society
 B. Staszewski, Environmental Resource Centre
 F. Stewart, Canadian Llama Association
 P. Strankman, Canadian Cattlemen's Association
 R. Svanes
 D. Sych, Alberta Venison Council
 J. Taylor, Western Canada Pollution Control Association
 R. Thierrin, Sustainable Agriculture Association
 D. Tingley, Environmental Law Centre
 H. Unruh, Alberta Irrigation Projects Association
 M. Veeman, University of Alberta

H. Vredenburg, University of Calgary
 B. Walker, Soil and Water Conservation Society of Alberta
 C. Wallis, Alberta Wilderness Association
 B. Walton, Conseil canadien de la distribution alimentaire
 J. Waters, Growing Alberta
 A. Wierenga, Alberta Conservation Tillage Society
 M. Wright, Alberta Cattle Feeders' Association

SASKATCHEWAN

D. Acton, University of Saskatchewan
 G. Alexander, Saskatchewan Livestock Association
 D. Anderson, University of Saskatchewan
 L. Anderson, Saskatchewan Alfalfa Seed Producers' Association
 M. Anderson, Saskatchewan Stock Growers' Association
 R. Bailey, Saskatchewan Seed Growers' Association
 E. Begin, Saskatchewan Wildlife Federation
 M. Boehm, University of Saskatchewan
 P. Brassard, Catholic Rural Life Ministry
 B. Bracken-Warwick, L'Association des banquiers canadiens
 H. Buchanan, Saskatchewan Horticulture Association
 B. Carles, Saskatchewan Wetland Conservation Corporation
 B. Collins, Saskatchewan Water Corporation
 E. Coxworth, Saskatchewan Environmental Society
 L. Crosson, Saskatchewan Soil Conservation Association
 G. Dauk
 T. Dill, Canards Illimités Canada
 J. Dosman, Royal University Hospital
 C. Egert, Canadian Canola Growers' Association
 P. England, Institut agricole du Canada
 P. Flateh, Conservation Learning Centre
 H. Furtan, University of Saskatchewan
 E. Giesbrecht, Saskatchewan Fruit Growers' Association
 R. Gray, University of Saskatchewan
 O. Green, Saskatchewan Vegetable Growers' Association

- C. Hale, Flax Growers of Western Canada
 B. Halliday, Environnement Canada
 T. Hanson, Commission canadienne du blé, District 3
 J. Harrison, Saskatchewan Environmental Society
 B. Harvey, University of Saskatchewan
 G. Hass, Soil Conservation Council of Canada
 D. Hauer, Saskatchewan 4th Council, Rural Service Centre
 G. Haultgren, Prairie Agricultural Machinery Institute
 R. Hjelte, Société du crédit agricole
 D. Hockley
 G. Illerbrun, Saskatchewan Wildlife Federation
 D. Jarrett, Saskatchewan Game Farmers' Association
 S. Johannesen, Saskatchewan Cattle Feeders' Association
 N. Johns, Saskatchewan Women's Agricultural Network
 N. Ketilson, Saskatchewan Wheat Pool
 L. Larsen, Saskatchewan Wheat Pool
 V. LeLand, Federated Cooperatives Limited
 L. Maguire, Western Canadian Wheat Growers' Association
 K. Mannle, Saskatchewan Canola Growers'
 L. McGuire, Western Canadian Wheat Growers' Association
 D. McKell, Saskatchewan Soil Conservation Association
 A. Mickleborough, University of Saskatchewan
 P. Molder, University of Saskatchewan
 L. Monseler, Saskatchewan Beekeepers' Association
 J. Morris, SPI Marketing Group
 R. Olson
 G. Patterson, Saskatchewan Pulse Crop Development Board
 R. Paul, Saskatchewan Greenhouse Growers' Association
 P. Penna, Canadian Environmental Network–Saskatchewan Ecological Network
 I. Phillips, Saskatchewan Milk Producers
 R. Piper, United Grain Growers
 J. Quick
 D. Richards, Water Resource Management
 K. Rosaasen, University of Saskatchewan
 H. Rostad, University of Saskatchewan
 S. Scarfe, Association des consommateurs du Canada
 A. Scholz, Saskatchewan Food Processors Association
 K. Semchuk, Royal University Hospital
 G. Siemens, Saskatchewan Cattle Feeders' Association
 G. Silverthorn, Saskatchewan Forage Council
 M. Smith, Saskatchewan Horse Federation
 R. Smith, Saskatchewan Game Farmers' Association
 J. Stabler, University of Saskatchewan
 M. Stauffer, Potash and Phosphate Institute
 J. Stewart, University of Saskatchewan
 A. Verrault, Saskatchewan Sheep Development Board
 G. Willerth, Soil Conservation Council of Canada
- MANITOBA**
- D. Adolphe, Conseil canadien du canola
 D. Alexander, Conservation Districts Association
 M. Ballance, University of Manitoba
 M. Beever, Manitoba Cattle Producers' Association
 P. Brault, Cargill Limited
 P. Braun, Manitoba Rural Adaptation Council
 S. Briese, Union of Manitoba Municipalities
 D. Broadfoot, Association for a Clean Rural Environment
 R. Broeska, Canadian Oilseed Processors' Association
 R. Bulley, Department of Biosystems Engineering
 D. Burton, Société canadienne de la science du sol
 A. Calder, Corn Growers' Association Inc.
 B. Clifford, Canadian Ostrich Association
 B. Dalgarno, Manitoba Canola Growers' Association
 T. Dooley, Chambre de commerce du Manitoba
 J. Dubois, Riding Mountain National Park
 J. Elliot, University of Manitoba
 N. Fox, Pioneer Grain Corporation Limited
 C. Friesen, Manitoba Chicken Producers' Board
 G. Friesen, Manitoba Pork Establishment

H. Froese, Manitoba Egg Producers' Marketing Board
 D. Giesbrecht, Manitoba Bison Association
 G. Goodwin, Canards Illimités Canada
 T. Griffin, Vegetable Growers' Association of Manitoba
 L. Hamblin, Manitoba Seed Growers' Association
 K. Hawkins, Cargill Limited
 B. Hicks, Prairie Fruit Growers' Association
 B. Hoffman, Credit Union General
 B. Hood, Keystone Agricultural Producers
 E. Hudson, Manitoba Elk Growers' Association
 L. Jacobson, Keystone Agricultural Producers
 T. Johnson, Manitoba Crop Insurance Corporation
 H. Judauskas, Manitoba Naturalists' Society
 D. Kraft, University of Manitoba
 A. Lindsey, Canadian Environmental Network–Manitoba Ecological Network
 J. MacMillan, University of Manitoba
 L. MacNair, Fédération canadienne de l'agriculture, Représentante des agricultrices de l'Ouest
 O. McAuley, Manitoba Rural Adaptation Council
 R. McLaren, Association of Irrigators of Manitoba
 R. McLean, Soil and Water Conservation Society
 G. McPhee, Keystone Agricultural Producers
 O. Nelson, Premières nations
 H. Nelson, Manitoba Executive Council
 B. Nielson, Association des consommateurs du Canada
 J. Nielson
 J. Nikkel
 B. Osborne, Soil and Water Conservation Society
 M. Peney, Western Fertilizer and Chemical Dealers' Association
 L. Pizzey, Canada/Manitoba Agrifood Council
 G. Racz, University of Manitoba
 B. Rampton, Manitoba Pulse Growers' Association
 S. Rampton, Manitoba–North Dakota Zero Tillage Farmers' Association

M. Rempel, Manitoba Rural Adaptation Council
 D. Rolfe, Manitoba Pork
 B. Routledge, Manitoba Crop Insurance Corporation
 J. Ryrie, Canadian Association of Agri-Retailers
 L. Sandercock, Canadian Association of Agri-Retailers
 Y. Sheane, Organic Producers' Association of Manitoba
 F. Siemens, The Winnipeg Commodity Exchange
 C. Swanson, Manitoba Pool Elevators
 F. Sylvester, Manitoba Food Processors' Association
 A. Tyrchniewicz, International Institute for Sustainable Development
 Union of Manitoba Municipalities
 B. Uruski, Manitoba Turkey Marketing Board
 C. Van Natto, Commission canadienne du grain
 N. Van Ryssel, Manitoba Milk Producers
 S. Van Wallegghem, Institut agricole du Canada
 J. Wasney, Association des consommateurs du Canada
 V. Watson, Conseil canadien des grains
 I. Wishart, Manitoba Forage Council Inc.
 K. Yuill, Manitoba Sugar Beet Producers' Association Inc.
 T. Zatylny, Conseil canadien du canola

ONTARIO

B. Allison, Bureau central de l'AGCare
 D. Armitage, Fédération de l'agriculture de l'Ontario
 J. Bacher, Preservation of Agricultural Land Society
 S. Baumgartner, Fédération canadienne de la faune
 D. Bennett, Congrès du Travail du Canada
 G. Brinkman, University of Guelph
 A. Brook, Carleton University
 D. Brown, Brock University
 P. Bubelis, Réseau canadien de l'environnement



- C. Carmody, Secrétariat du Conseil du Trésor
 S. Channer, Energy Probe Research Foundation
 R. Cheel, Brock University
 Q. Chiotti, Environmental Adaptation Research Group
 G. Coffey, Toronto Environmental Alliance
 K. Conn, Assemblée des Premières nations
 M. Cooper, Ontario Farm Animal Council
 G. Coukell, Ontario Farm Environmental Coalition
 A. Crowder, Queen's University
 H. Cummings, University of Guelph
 G. Davison, Fédération de l'agriculture de l'Ontario
 T. Daynard, Ontario Corn Producers' Association
 J. Deelstra, Christian Farmers' Federation of Ontario
 F. Destrijker, Office canadien de commercialisation des oeufs
 D. Dorey, Congrès des Peuples Autochtones
 P. Doris, Ontario Cattlemen's Association
 R. Down, Association des producteurs de maïs en Ontario
 L. Elliott, Thompson Gow and Associates
 D. Evans, Trent University
 T. Fenge, Canadian Arctic Resources Committee
 G. Filyk, Habitat faunique Canada
 J. Fisher, Ontario Soil and Crop Improvement Association
 G. Fox, University of Guelph
 D. Garvie, Queen's University
 J. Gellert, Lakehead University
 R. George, Agricultural Adaptation Council
 W. Gladwing, Ontario Deer Farmers' Association
 M. Granskou, Canadian Parks and Wilderness Society
 D. Harmsen, Queen's University
 J. Hartwick, Queen's University
 G. Hazlewood, Canada Mink Breeders' Association
 P. Hodson, Queen's University
 J. Hook, Fédération canadienne de la faune
 R. Howe, Syndicats du blé des Prairies
 M. Hummel, Fonds mondial pour la nature Canada
 T. Hutchinson, Trent University
 K. Huttema, Canadian Broiler Hatching and Egg Marketing Agency
 G. Jacob, Association minière du Canada
 G. Janes, Conseil national des femmes du Canada, Preservation of Agricultural Lands Society
 D. Jelinski, Queen's University
 J. Johnstone, Canadian Organic Growers
 G. Kachanoski, University of Guelph
 B. Kay, University of Guelph
 R. Kerr, Les ami (e)s de la Terre
 T. Kurtz, Soil and Water Conservation Society
 W. Leask, Association canadienne du commerce des semences
 J. Leyds, Federation of Canadian Naturalists
 D. MacKinnon
 J. Markus, Christian Farmers' Federation of Ontario
 W. Martin, Ontario Veterinary College
 H. Martyns, Association canadienne des producteurs de semence
 D. McAllister, Centre canadien de la biodiversité, Ocean Voice International, Canadian Museum of Nature
 R. McFetridge, Musée canadien de la nature
 N. McGill
 P. McGuinness, Conseil des pêches du Canada
 D. McKnight, Kempville College
 T. McQuail, Ecological Farmers' Association of Ontario
 J. McWilliam, Ontario Soil and Crop Improvement Association
 C. Mercier, Association canadienne des industries de l'alimentation animale
 D. Middleton, Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole
 T. Morris, Fédération de l'agriculture de l'Ontario
 S. Murphy, University of Waterloo
 M. Nickerson, Guideposts for a Sustainable Futures Project
 K. Nixon, Ontario Wheat Producers' Marketing Board
 J. Patterson
 G. Poechman, Ontario Organic Farmers' Co-op



W. Poley, Canchilla Associates Limited
 M. Potter, Provincial Council of Women of Ontario
 G. Prigent, Commission canadienne du lait
 D. Price-Jones, Rare Breeds Canada
 E. Pringle, Soil and Water Conservation Society
 P. Rae, Sim, Hughes, Ashton and McKay Barristers and Solicitors
 C. Reimer, Inuit Circumpolar Conference
 M. Ricker, The Richard Ivey Foundation
 J. Robinson, University of Waterloo
 W. Rose, Crop Protection Institute
 H. Rudy, Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario
 C. Saint-Laurent, Fonds mondial pour la nature Canada
 J. Sceicz, Queen's University
 G. Shappert, Canadian Broiler, Hatching Egg Marketing Agency
 Y. Sheppard, Canadian Society for Endangered Birds
 J. Smith, Conseil canadien du porc
 S. Smith, Philip Utilities
 D. Stanbridge, Professional Pest Consultants
 G. Surgeoner, University of Guelph
 T. Svensson, Fédération de l'agriculture de l'Ontario
 R. Todd, Association des consommateurs du Canada
 E. van Donkersgoed, Christian Farmers' Federation of Ontario
 W. Veloche, Brock University
 P. Verkley, Fédération de l'agriculture de l'Ontario, Comité sur l'environnement
 T. Vyn, University of Guelph
 B. Walpot, Fédération de l'agriculture de l'Ontario
 L. Walters, Clean Waters Coalition
 B. Weaver, Fédération de l'agriculture de l'Ontario
 D. Woodard, Canadian Organic Growers' Association
 T. Yonker, Great Lakes United
 K. Zachariah, Jesuit Farm Project

QUÉBEC

L. Barsalou, Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec
 M. Beauchemin, Centre québécois du droit de l'environnement

A. Bélisle, Association Québec de lutte contre la pollution atmosphérique
 G. Blouin
 D. Buszard, Université McGill, Campus Macdonald
 D. Coté, Association des fabricants d'engrais du Québec
 G. Debailleul, Université Laval
 N. Fortin, Coopérative fédérée de Québec
 C. Gauthier, Fédération québécoise de la faune
 P. Gauvreau, Coopérative fédérée de Québec
 P. Gosselin, Conseil d'administration d'EcoSommet
 A. Gosselin, Université Laval
 J. Henning, Université McGill
 S. Hill, Université McGill, Campus Macdonald
 P. Jobin, Union québécoise pour la conservation de la nature
 S. Laliberté, Cyanamid
 A. Mackenzie, Université McGill, Campus Macdonald
 J. Martel, Association canadienne des pâtes et papiers
 R. Maurice, Association des machines aratoires du Québec
 H. Mead, Union québécoise pour la conservation de la nature
 G. Michaud, Comité de promotion de la Fédération canadienne de l'agriculture
 G. Pelletier, Réseau canadien de l'environnement-Réseau québécois
 P. Rasmussen, Réseau québécois des groupes écologistes
 J. Simard, Union des municipalités régionales de comtés du Québec
 S. Tessier, Université Laval
 P. Thomassin, Université McGill, Campus Macdonald
 M. Turgeon, CREDDO
 G. Vaillancourt, Union des municipalités du Québec
 M. Verschelden, Conseil régional de l'environnement du Saguenay

NOUVEAU-BRUNSWICK

New Brunswick Cream Marketing Board
 O. Allen, New Brunswick Farm Vacation Association
 J. Arnold, Falls Brook Centre

- H. Beaulieu, Fédération des agriculteurs et agricultrices francophones du Nouveau-Brunswick
- M. Beckett, New Brunswick Jersey Club Breeders' Association
- D. Bérubé, New Brunswick Sheep Breeders' Association
- L. Bourgeois, Association des producteurs de fruits du Nouveau-Brunswick
- E. Bourgeois, Régie de la mise en marché des pommes du Nouveau-Brunswick
- M. Brewer, Conservation Council of New Brunswick
- B. Brown, New Brunswick Farm Women Organization
- P. Bunnett, New Brunswick Hog Marketing Board
- C. Cameron, New Brunswick Rabbit Breeders' Association
- A. Carlisle, New Brunswick Fruit Growers' Association
- D. Coburn, Agriculture Advisory Committee on the Environment
- M. Coleman, Réseau canadien de l'environnement, New-Brunswick Environmental Network
- D. Coon, Conservation Council of New Brunswick
- G. Daley, New Brunswick Soil and Crop Improvement Association
- N. DeLong, New Brunswick Cattle Marketing Agency
- R. Doiron, Centre de formation agricole
- J. Duar, New Brunswick Shorthorn Breeders' Association
- N. Duivenvoorden, New Brunswick Branch of the Holstein Association
- E. Estabrooks, New Brunswick Institute of Agrologists
- J. Everett, New Brunswick Soil and Crop Improvement Association
- C. Gamache, New Brunswick Dairy Goat Association
- E. Gilbey, New Brunswick Beekeepers' Association
- B. Hatt, New Brunswick Wild Blueberry Growers' Association
- C. Hill, New Brunswick Seed Potato Growers' Association
- D. Keenan, New Brunswick Potato Development and Marketing Council
- B. Kilpatrick, Ministère de l'agriculture
- G. Kretzschmar, Agricultural Advisory Committee on the Environment
- B. Lacey, New Brunswick Women's Institute
- J. Laforge, Régie de la mise en marché du lait du Nouveau-Brunswick
- L. Lapierre, Chaire d'étude en développement durable
- P. LeBlanc, New Brunswick Greenhouse Products' Marketing Board
- J. Losier, Fédération des agriculteurs et agricultrices francophones
- P. MacDonald, New Brunswick Potato Agency
- R. MacLean, Horticultural Producers' of Southern New Brunswick
- B. MacLeod, New Brunswick Simmental Breeders' Association
- B. MacMinn, New Brunswick Branch of the Holstein Association
- G. Maicher, New Brunswick Institute of Agrologists
- L. Martin, New Brunswick Chicken Marketing Board
- D. McLaughlin, University of New Brunswick
- C. McLean, New Brunswick Institute of Agrologists
- R. McLellan, New Brunswick Maple Producers Co-Operative Ltd.
- A. Méthé, Fédération des agriculteurs et agricultrices francophones
- A. Michaud, Fédération des agriculteurs et agricultrices — Nord-Ouest
- S. Mitham, New Brunswick Guernsey Breeders' Association
- C. Morris, New Brunswick Aberdeen Angus Association
- D. Munn, New Brunswick Rabbit Breeders' Association
- P. Normand, New Brunswick Flue Cured Tobacco Marketing Board
- B. O'Neill, New Brunswick Soil and Crop Improvement Association
- B. Oliver, Agriculture Advisory Committee on the Environment
- W. Omvlee, New Brunswick Agricultural Environmental Council
- S. Othberg, New Brunswick Limousin Breeders' Association
- L. Ouellette, Centre de conservation des sols et de l'eau de l'est du Canada

L Wayne Patterson, Council for Sustainable Community Development
 G. Pelletier, McCain Foods
 C. Saulnier, Comité consultatif agricole sur l'environnement
 J. Schenkels, Atlantic Farmers Council
 M. Simpson, Sustainable Community Development
 P. Soucy
 R. Steeves, New Brunswick Fur Farmers' Association
 K. Sullivan, Syndicat national des cultivateurs
 R. Thériault, New Brunswick Grain Growers' Association
 B. Thompson, New Brunswick Turkey Marketing Board
 S. Thompson, Université du Nouveau-Brunswick
 I. Thorleifson, New Brunswick Deer and Elk Farmers' Association
 T. Toner, New Brunswick Potato Shippers' Association
 B. Trenholm, New Brunswick Sheep Breeders' Co-op Ltd.
 S. Tyler, Organic Crop Improvement Association–New Brunswick
 D. Walker, New Brunswick Grain Commission
 F. Waterston, New Brunswick Ayrshire Breeders' Association
 V. Wilson, New Brunswick Hereford Association
 G. Windsor, New Brunswick Farm Market Association
 G. Wingate, Organic Crop Improvement Association.
 G. Wood, Wild Blueberry Association of North America

NOUVELLE-ÉCOSSE

J. Arbour, Soil and Water Conservation Society
 T. Burnside, Nova Scotia Agricultural College
 B. Casson, Strawberry Growers' Association of Nova Scotia
 P. Clark, Chicken Producers Association of Nova Scotia
 D. Cox
 R. Donald, Jacques Whitford Consultant
 G. Ernst, Freedom Farm
 A. Grant, Nova Scotia Agriculture College

T. Hall, Vegetable and Potato Producers Association of Nova Scotia
 P. Jacobs, Peter Jacobs and Associates Ltd.
 C. Keddy, Nova Scotia Federation of Agriculture
 K. Laine, Nova Scotia Environment and Development Group
 L. Lusby, Acadia University
 B. McCurdy, Bidalosy Farms Ltd.
 R. Nash, Wild Blueberry Producers' Association of Nova Scotia
 B. Robinson, Landmark Resource Consultants Ltd.
 P. Stokdijk
 G. van Dyk, Pork Council of Nova Scotia
 P. Warman, Nova Scotia Agricultural College

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Island Nature Trust
 R. Affleck, Syndicat national des cultivateurs
 J. Arsenault, Prince Edward Island Round Table on Land Use
 A. Boswell, Prince Edward Island Federation of Agriculture
 D. Boyce, Southeast Environmental Association
 P. Burgoyne, ECO-Prince Edward Island
 M. Ching, Black Pond Farms Ltd.
 R. Coffin, Les fermes Cavendish
 B. Cudmore, Atlantic Farmers Council
 O. Dawydiak, Prince Edward Island Sheep Breeders' Association
 K. Deelstra, Prince Edward Island Institute of Agrologists
 L. Dennis, Prince Edward Island Federation of Agriculture
 B. Dingwell, Prince Edward Island Milk Marketing Board
 E. Dixon, Prince Edward Island Cattlemen's Association
 K. Good, Prince Edward Island Horticultural Association
 D. Harker, Organic Crop Improvement Association (Prince Edward Island)
 W. Hicken, Prince Edward Island Egg Commodity Marketing Board
 E. Jewell, Potato Producer's Association of Prince Edward Island
 S. Labchuk, Environmental Coalition of Prince Edward Island



- C. MacAulay, Prince Edward Island Soil and Crop Improvement Association
- P. MacAulay, Potato Producer's Association of Prince Edward Island
- J. MacLeod
- B. MacPherson, Les fermes Cavendish
- C. McDonald, Prince Edward Island Federation of Agriculture
- C. Mermuys
- L. Murray, Prince Edward Island Hog Marketing Board
- B. Penak, Bedeque Bay Environmental Management Association
- D. Read, Prince Edward Island Vegetable Growers' Coop. Association Ltd.
- S. Stephenson, Canadian Environmental Network–Prince Edward Island
- S. Stewart, Executive Council
- L. Thompson
- K. Visser
- M. Wood, Prince Edward Island Potato Board
- R. Yeo, Prince Edward Island Horticultural Association

TERRE-NEUVE

- D. Baird, Association des consommateurs du Canada — Chapitre de Terre-Neuve
- E. Calloway
- D. Collins, Newfoundland Dairy Processors' Association
- Z. Cullihall, Newfoundland and Labrador Farm Womens' Association
- F. Dormody, Newfoundland Chicken Marketing Board
- W. Fiander, East Chemical Ltd.
- M. Hammond, Newfoundland Milk Marketing Board
- R. Lee, Memorial University of Newfoundland
- J. Lester, Newfoundland and Labrador Vegetable Growers' Association
- L. March, Canadian Environmental Network–Newfoundland and Labrador
- R. Noseworthy, Office de commercialisation des oeufs

- C. O'Toole, Atlantic Environmental Farm Plan Initiative
- H. Pippy, Newfoundland Federation of Agriculture
- K. Proudfoot, Newfoundland Horticultural Society
- J. Richards
- B. Simmons, Newfoundland and Labrador Federation of Agriculture
- C. Smallwood, Canadian Environmental Network–Newfoundland and Labrador
- H. Taylor, Syndicat national des cultivateurs
- S. Todd, Newfoundland and Labrador Institute of Agrologists
- E. Woodrow, Newfoundland and Labrador Institute of Agrologists

CANADA

- C. Abbatemarco, National Meat Council
- T. Andrew, Comité national de l'environnement agricole et Canadian Cattlemen's Association
- J. Bruce, Conservation des sols Canada
- N. Burnell, Comité national de l'environnement agricole, Fédération des instituts féminins du Canada et Farm Women's Network
- J. Burrows, Comité national de l'environnement agricole et Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse
- R. Carver, Institut agricole du Canada
- P. Chilton, Pollution Probe Foundation
- J. Chipczak, Rare Breeds Conservancy
- J. Clair, Commission canadienne du blé
- D. Coburn, Comité national de l'environnement agricole et Fédération de l'agriculture du Nouveau-Brunswick
- K. Cox, Conseil nord-américain de conservation des terres humides
- K. Crawford, Office canadien de commercialisation du dindon
- B. Cudmore, Comité national de l'environnement agricole et Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard
- L. Curry, Fabricants canadiens de produits alimentaires



- K. Edie, Comité national de l'environnement agricole et Prairie Pools Inc.
- K. Einerson, L'Institut canadien des engrais
- J. Eisenhauer, Nature Conservancy of Canada
- H. Esquirol, Western Canadian Wheat Growers Association
- J. Flint, Industrial Biotechnology Association of Canada
- S. Forsyth, Comité national de l'environnement agricole
- J. Fortune, Habitat faunique Canada
- R. Friesen, Canadian Turkey Marketing Association
- M. Garr, Comité national de l'environnement agricole et Fédération de l'agriculture de l'Ontario
- J. Geci, Conseil canadien de la distribution alimentaire
- J. Gelfand, Fédération canadienne de la nature
- P. Girouard, REAP-Canada
- A. Hackman, Fonds mondial pour la nature Canada
- H. Haidn, Comité national de l'environnement agricole et Syndicat national des cultivateurs
- M. Haley, Comité national de l'environnement et Canadian Cattlemen's Association
- G. Hamblin, Comité national de l'environnement agricole et Conseil consultatif de la production biologique
- H. Hamilton, The Canadian Biodiversity Institute
- E. Heaney, Comité national de l'environnement agricole
- C. Huemer, Canadian Coalition for Biodiversity
- K. Jardine, Fondation Greenpeace, Bureau national
- D. Knott, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
- A. Kothawala, Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires
- C. Kyte, Institut des aliments du Canada
- A. Lang-Harris, Comité national de l'environnement agricole et les Producteurs laitiers du Canada
- E. Legge, Comité national de l'environnement agricole et Fédération de l'agriculture de Terre-Neuve et du Labrador
- K. Matte, Conseil national de l'industrie laitière du Canada
- C. Maxwell, Fédération canadienne de la faune
- E. May, Sierra Club (Canada)
- E. McDonald, Conseil canadien de l'horticulture
- L. Ménard, Conseil national de l'environnement agricole et Union des producteurs agricoles
- D. Middleton, Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole
- A. Mitchell, Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement
- D. Morgan, Table ronde nationale
- R. Morrisson, Association des brasseurs du Canada
- P. Muldoon, Association canadienne du droit de l'environnement
- A. Mutch, Conseil canadien des grains
- D. Neave, Habitat faunique du Canada
- K. Newkirk, Fédération canadienne de la faune
- V. Nishi, Ressources futures internationales
- J. Patterson, Canards Illimités Canada
- R. Perrault, Association canadienne de l'industrie de la biotechnologie
- A. Ransom, Comité national de l'environnement agricole et Keystone Agricultural Producers
- C. Rivard, Producteurs laitiers du Canada
- H. Rowley, Canadian National Millers Association
- S. Rutherford, Fédération canadienne de l'agriculture
- C. Saint-Laurent, Fonds mondial pour la nature Canada
- T. Sawyer, Soil Conservation Council of Canada
- M. Scammell, Rare Breeds Canada
- E. Schacherl, Réseau canadien de l'environnement
- J. Scott, Fédération canadienne des épiciers indépendants
- J. Shaw, CIBA-Crop Protection Institute of Canada
- L. Simpson, Société canadienne pour la conservation de la nature
- S. Singh, Office canadien de commercialisation du (des) dindon (s)

- N. Storch, Comité national de l'environnement agricole et Canada/Alberta Environmentally Sustainable Agriculture Agreement
- J. Thompson, Comité national de l'environnement agricole et Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique
- J. van Vulpen, Comité national de l'environnement agricole et Conseil canadien du porc
- P. Vanderpol, Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles
- R. Walter, Institut canadien de la biotechnologie
- R. Weaver, Conseil des viandes du Canada
- R. Weisenburger, Institut agricole du Canada
- J. Wilkinson, Comité national de l'environnement agricole et Fédération canadienne de l'agriculture
- J. Wilson, Comité national de l'environnement agricole et Conseil canadien de l'horticulture
- M. Zingle, Comité national de l'environnement agricole et Conseil canadien des plantes fourragères
- Institut de recherche agricole de l'Alberta
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan
Ministère de l'Environnement et de la Gestion des ressources naturelles de la Saskatchewan
Saskatchewan Water Corporation
Ministère du Développement agricole et de la Commercialisation du Manitoba
Ministère des Ressources naturelles du Manitoba (Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba)
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario
Ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario
Gouvernement du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick
Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard
Ministère des Ressources environnementales de l'Île-du-Prince-Édouard
Ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation de la Nouvelle-Écosse
Ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse
Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, ministère des Ressources forestières et de l'Agroalimentaire

Ministères provinciaux invités à participer aux réunions de consultations

- Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation de la Colombie-Britannique
Ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural de l'Alberta
Ministère de la Protection de l'environnement de l'Alberta